

**AMERM**



**Association Marocaine d'Etudes et de Recherche en Migrations**

Membre du :



**L'IMMIGRATION SUBSAHARIENNE AU MAROC :**

**Analyse socio - économique**

***Juin 2008***

*L'épaisseur d'une muraille compte moins que la volonté de la franchir*

*Thucydide, philosophe grec*

Note : Les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

## ENQUETE SUR LA MIGRATION SUBSAHARIENNE AU MAROC 2007

### Introduction

### Chapitre I : Objectifs et Aspects méthodologiques de l'enquête

**I-1- Champ de l'enquête**

**I-2- Population cible**

**I-3- Elaboration du questionnaire**

**I-4- Contenu du questionnaire**

**1-5 - Consignes aux enquêteurs**

**1-6 Déroulement de l'enquête et difficultés rencontrées**

**I-7- Traitement des données (méthodologie, formation, construction du masque de saisie etc.)**

### Chapitre II : Les profils démographique et socio-économique des migrants subsahariens en transit au Maroc

**II.1- Nationalités d'origine des migrants subsahariens en transit au Maroc**

**II.2- Structure par sexe des migrants subsahariens**

**II.3- Milieu de résidence des migrants subsahariens**

**II.4- Structure par âge des migrants subsahariens**

**II.5- Etat matrimonial des migrants subsahariens**

**II.6- Composition familiale au pays d'origine**

**II.7- Des migrants en majorité ayant un niveau scolaire ou universitaire:**

**II.8- Formation professionnelle**

**II-9- La situation professionnelle avant le départ**

**II-10- Les secteurs d'activité**

## **Chapitre III : - Itinéraires des migrants subsahariens en transit au Maroc**

**III-1- Les voies de l'exode**

**III.2 - Année de départ du pays d'origine**

**III.3- Portes d'entrée au Maroc**

**III.4- Nombre de tentatives d'émigration**

**III.5- Nombre total de pays traversés**

**III.6 - Durée de séjour au Maroc**

## **Chapitre IV- Conditions du voyage**

**IV.1- Coût du voyage**

**IV.2- Le financement du projet migratoire**

**IV.3- Informations relatives au voyage**

**IV-4 - Les problèmes auxquels les migrants ont été confrontés lors du voyage**

**IV-5 Le drame des disparus**

## **Chapitre V - Les déterminants de la migration**

**V-1-- Les facteurs générateurs:**

**V-1-1 - Les défaillances des économies africaines**

**V-1-2- Autres défaillances des pays africains :**

**(i)- Une forte pression démographique :**

**(ii) - Une situation sanitaire aléatoire:**

**(iii) - Des conditions écologiques précaires**

**(iv) - Les défaillances des régimes politiques en Afrique:**

**V-2- Les facteurs incitateurs**

**V-2-1 L'image de la réussite sociale**

**V-2-2 L'impact de l'audiovisuel**

**V-2-3 La proximité géographique**

**V-3-Les facteurs propres aux pays d'accueil**

**V-3-1-Les dérapages d'une politique focalisée sur des mesures**

## restrictives et l'externalisation de la question migratoire

### V-3-2 - Les facteurs d'appel

- (i) - Une demande de travail spécifique dans les pays de l'Union Européenne ;
- (ii) Le «commerce des illusions»

### V-4- Les conclusions de l'enquête

## CHAPITRE VI : Conditions de vie, perceptions et aspirations

### VI-1- Les conditions de vie au Maroc

#### VI-1-1 Le statut des subsahariens au Maroc

#### VI-1-2- Les sources de revenu

### VI-2 - Les perceptions

#### VI-2-1- Comment les subsahariens pensent que les Marocains les perçoivent ?

- 1- Perceptions négatives
- 2- Perceptions positives

#### VI-2- 2- Comment les subsahariens perçoivent les Marocains ?

### VI-3 - Les aspirations

## Conclusion

## Chapitre VII : Genre et migration subsaharienne en transit au Maroc : quels changements dans les rapports sociaux ?

### Introduction ....

### VII-1- L'enquête qualitative : le cadre méthodologique.....

- 1- Les Objectifs de l'étude
- 2- La démarche et la méthodologie

### VII-2 - Ces femmes qui partent : un profil de battantes .....

- 1- Qui sont ces femmes ?
- 2- Comment expliquer ce poids numérique ? Etude de cas
- 3- Le sens du départ

### VII-3- Les stratégies mises en œuvre par les femmes .....

- 1- Le processus d'individualisation
- 2 - La création d'associations de femmes
- 3 - Les stratégies matrimoniales

5 - La tutelle masculine

6 - Etre mères : entre conception maternelle et stratégie migratoire féminine

#### **VII-4- Les ambiguïtés de la mobilité clandestine des femmes subsahariennes**

1- Changements de comportements et traditions

2- Nouveaux types d'unions : monogamie, relations exogamiques et transformations des rapports de genre

3- Les résistances de genre

#### **VII-5- Un processus d' « intégration séparée » des femmes ?.....**

1- La construction des éléments de la vie ici

2- Les rapports avec les Marocains : la race, un facteur discriminant à l'égard des femmes subsahariennes au Maroc?

3- Le retour impossible

4- Rester au Maroc, un non choix

5- Que pensent-elles de leur expérience ?

Conclusion

## Introduction

La migration subsaharienne a pris au Maroc des dimensions importantes au cours de la dernière décennie ; elle est devenue visible dans différentes villes du royaume. Ces migrants-entrepreneurs ce qu'ils appellent « l'aventure » dans des conditions difficiles et se trouvent, au bout de leur itinéraire africain, bloqués au nord du continent. Les mesures restrictives prises par l'Union Européenne mettent un terme au « rêve » européen de ces migrants. Acculés à un séjour forcé au Maroc, ils vivent dans des conditions infrahumaines et considèrent, dans leur écrasante majorité, leur projet migratoire comme un projet de vie excluant, par conséquent, toute option de retour. La politique d'externalisation menée par l'Union Européenne et les pressions exercées sur les pays de l'Afrique du Nord condamnent ces migrants à vivre dans la précarité et l'angoisse<sup>1</sup>. Ce constat interpelle à la fois les acteurs politiques, la société civile et les chercheurs. Il explique l'intérêt que porte l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM) à une telle initiative qu'elle considère comme primordiale. L'objectif est de mieux comprendre cette forme de migration et ses motivations en suivant le migrant dans son itinéraire migratoire depuis le point de départ dans son pays d'origine jusqu'à son arrivée au Maroc.

Dans le cadre du Réseau Afrique Migration (RAM)<sup>2</sup>, l'Association Marocaine d'Etudes et Recherches sur les Migrations (AMERM) a réalisé une enquête sur les migrants subsahariens en transit au Maroc durant la période mars- avril 2007, financée par l'Union Européenne.

Cette enquête, qui s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche mené dans les trois pays du Maghreb central : Maroc, Algérie<sup>3</sup> et Tunisie.

Une enquête qualitative concernant la question genre et migration a été réalisée dans un deuxième temps en 2008 pour évaluer les transformations des rapports sociaux hommes-femmes durant le processus migratoire.

---

<sup>1</sup> L'externalisation de la question migratoire est une illusion, les pays de transit sont incapables de contrôler des frontières s'étendant sur des milliers de kms. Mais l'Union Européenne joue du chantage à l'aide. Ses dirigeants ont été explicites, en novembre 2004, en parlant d'*"intégration complète de la question de l'immigration dans les relations existantes et futures de l'UE avec les pays tiers"*. Ils ont exigé *"le renforcement des capacités aux frontières méridionales de l'UE"* tout en promettant une aide aux *"pays qui font preuve d'une réelle volonté de s'acquitter des obligations qui leur incombent"*. A la conditionnalité démocratique, l'Europe a substitué une conditionnalité migratoire. L'UE veut leur assumer leur nouveau rôle de "sentinelle avancée".

Voir Ali Bensaad : Le Maghreb entre deux feux. Le Monde du 28-10-2005

<sup>2</sup> Le Comité International pour le Développement des Peuples (CISP), également membre du RAM, a collaboré à cette étude.

<sup>3</sup> Voir : Rapport Intermédiaire de recherche sur « les profils des migrants subsahariens en situation irrégulière en Algérie » réalisée en avril 2007 par La SARP (Association pour l'aide psychologique, la Recherche et la Formation) en collaboration avec le CISP, et avec le soutien financier du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et de la Commission Européenne.

## **Chapitre I : Objectifs et aspects méthodologiques de l'enquête**

- Cette enquête a pour objectif de mieux approcher, connaître et comprendre le processus migratoire des subsahariens en transit au Maroc et de mieux cerner le comportement des différents acteurs concernés. Plus précisément, cette enquête a pour principaux objectifs:
- de relever les caractéristiques démographiques et socio-économiques des migrants subsahariens;
- d'appréhender les conditions de vie de ces migrants dans leurs pays d'origine;
- de décrire le processus de leur mobilité et de tracer leur itinéraire migratoire;
- de donner des éléments d'information sur leurs situations actuelles et leurs conditions de vie au Maroc;
- d'identifier les liens économique et sociaux qu'ils entretiennent avec leurs pays d'origine;
- de déterminer les représentations de ces migrants en matière de perceptions.

Le diagnostic ainsi établi, concernant les conditions de vie des migrants subsahariens dans leurs pays d'origine et au Maroc permettrait l'adoption, par les instances compétentes, de politiques et programmes adéquats sur le plan économique et social.

Afin d'établir cet état des lieux et de mieux apprécier le travail de terrain réalisé, un certain nombre de points liés à la méthodologie de l'enquête seront abordés dans ce premier chapitre: le champ de l'enquête, la population cible, le contenu du questionnaire, les consignes données aux enquêteurs le déroulement de l'enquête et les difficultés rencontrées, et enfin le traitement des données (méthodologie, formation, construction du masque de saisie etc.)

### **I-1- Champ de l'enquête**

L'enquête sur l'Immigration Subsaharienne au Maroc s'est focalisée sur 5 villes du Maroc. Elles sont supposées être les foyers abritant les plus importants contingents de migrants subsahariens en transit. Selon les estimations disponibles sur ces contingents et leur répartition, les villes concernées sont, par ordre d'importance : Rabat, Casablanca, Oujda, Tanger, et Laâyoune.



**Tableau 1***Estimations des migrants subsahariens dans les principales villes du Maroc*

Ville	Estimations des effectifs des migrants subsahariens
<b>Rabat</b>	<b>3000</b>
<b>Casablanca</b>	<b>2000</b>
<b>Oujda</b>	<b>600</b>
<b>Laayoune</b>	<b>600</b>
<b>Tanger</b>	<b>300</b>

Source : AFVIC et Association Médecins sans Frontières

En fait, le nombre de migrants subsahariens en situation irrégulière au Maroc est difficile à évaluer en raison de la nature du phénomène. Les interceptions nous fournissent une approximation du volume de cette forme de migration. En 2006, 16 560 tentatives d'émigration clandestine ont été avortées, dont 9 469 concernent des candidats originaires de l'Afrique subsaharienne, soit 58%. En 2007, 14 449 tentatives d'émigration irrégulière ont été échouées, dont 7 027 concernent les migrants subsahariens. Mais force est de constater qu'au niveau du continent, le nombre de jeunes disposés à prendre le chemin du Nord est alarmant. Selon certaines estimations, il y a plus de 32 millions de jeunes entre 16 et 45 ans qui sont « disposés à prendre des risques importants pouvant mettre leur propre vie en péril » afin d'accéder à l'espace européen.<sup>4</sup>

### **I-2- Population cible**

L'unité d'observation retenue pour l'enquête n'est autre que le migrant africain subsaharien qui se trouve en situation irrégulière sur le territoire marocain. Il faut rappeler, à cet égard, que les migrants en situation irrégulière comprennent les personnes entrées clandestinement au Maroc et non régularisées, les personnes entrées régulièrement, ayant épuisé leur séjour légal et qui ont décidé de rester dans le pays, et enfin, les migrants inactifs accompagnant les catégories précédentes<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> [http://www.walf.sn/societe/suite.php?rub=4&id\\_art=35361](http://www.walf.sn/societe/suite.php?rub=4&id_art=35361). Edition du lundi 05 Février 2007

<sup>5</sup> A ces catégories qui intéressent notre enquête, la littérature sur cette question ajoute : les personnes qui travaillent « au noir » durant un séjour autorisé et les personnes qui occupent un autre emploi que celui autorisé par le contrat du travail,

Il peut donc s'agir d'un migrant d'origine subsaharienne entré clandestinement au Maroc ou entré régulièrement<sup>6</sup> et se trouvant en situation de transit. Les étudiants africains subsahariens dans les institutions d'enseignement et de formation sont exclus du champ de l'enquête.

La personne considérée comme responsable du projet migratoire peut vivre seule comme elle peut vivre en ménage<sup>7</sup> avec d'autres membres apparentés ou non.

Le questionnaire adopté pour l'enquête comporte ainsi deux volets :

- un volet qui touche l'ensemble des membres du ménage échantillon et qui vise à collecter des informations d'ordre socio- démographique et économique.
- un volet propre aux personnes responsables du projet migratoire au sein du ménage.

L'échantillonnage de l'enquête a été caractérisé par l'indisponibilité d'une base de sondage comportant toutes les informations fiables et récentes susceptibles de permettre d'adopter une méthodologie basée sur l'échantillonnage probabiliste (évaluation des paramètres d'inclusion, tirage des unités à enquêter, formulation d'estimateurs, estimation des erreurs,...).

Cette population tente de se rendre la moins visible possible afin d'éviter les services de contrôle. Un segment d'entre elle est d'ailleurs très mobile et tente de continuer son périple vers d'autres étapes de transit ou vers l'Europe.

Etant axée sur cinq villes constituant les principaux foyers de la migration de transit, l'enquête est le support d'une étude dont l'objet est de dégager les structures et les tendances des principales caractéristiques liées à l'immigration subsaharienne au Maroc. Elle n'envisage pas de ce fait de présenter des estimations issues d'indicateurs de type total (effectifs).

En l'absence de données permettant d'estimer le niveau de variation des variables clés de l'enquête, la taille de l'échantillon a été arrêtée sur la base des considérations liées essentiellement :

- au budget alloué à la réalisation de l'enquête,
- aux moyens humains et matériels disponibles.

---

<sup>6</sup> Les ressortissants de certains Etats subsahariens ne sont pas astreints au régime du visa pour accéder au territoire marocain.

<sup>7</sup> La notion de ménage se définit comme étant l'ensemble des personnes parentes ou non vivant avec le migrant de transit au moment de l'enquête au Maroc sous le même toit ou ayant certaines dépenses communes. Il peut s'agir de son conjoint, de ses enfants, de ses frères ou sœurs ou autres membres de la famille ou d'amis.

Tenant compte de ces facteurs, la taille de l'échantillon a été fixée à 1000 migrants subsahariens, échantillon jugé suffisant pour répondre convenablement aux principaux objectifs de l'enquête.

L'allocation de la taille globale de l'échantillon a été faite par ville retenue proportionnellement aux estimations des effectifs de migrants subsahariens. Cependant, il a été procédé à des réajustements de la taille de l'échantillon en privilégiant la ville de Tanger par rapport à celles de Laayoune et d'Oujda en raison des difficultés d'accès à la population cible dans ces deux dernières villes.

En définitive, la répartition de l'échantillon selon les cinq villes se présente comme suit :

**Tableau 2**

**Répartition de l'échantillon par villes retenues**

Ville	Taille de l'échantillon
<b>Rabat</b>	300
<b>Casablanca</b>	300
<b>Tanger</b>	200
<b>Oujda</b>	100
<b>Laayoune</b>	100
<b>Total</b>	1000

### **I-3- Elaboration du questionnaire**

Le questionnaire a été élaboré en s'inspirant des questionnaires déjà existants, notamment de celui utilisé par la SARP<sup>8</sup> en Algérie pour une enquête similaire. Le questionnaire présenté par la SARP traite du profil du migrant subsaharien clandestin. Il s'inspire en grande partie d'un questionnaire type du HCR complété par la SARP, le CISP et l'AFVIC<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Association pour l'Aide Psychologique, la Recherche et la Formation, (Algérie).

<sup>9</sup> Association des Familles Victimes de l'Immigration Clandestine (Maroc).

Ce questionnaire a fait l'objet d'une première discussion lors de la réunion de mise au point du projet d'étude du mois de mai 2006 à Alger, puis une seconde fois de façon plus détaillée lors de la rencontre de Rabat (6-7 septembre 2006) en présence des représentants de toutes les institutions partenaires. La méthodologie utilisée ainsi que les difficultés rencontrées par la SARP lors de l'exécution de l'enquête en Algérie ont également été discutées.

La version finale du questionnaire a été adoptée à la suite de longs débats au sein de l'AMERM. Afin de s'assurer de la facilité de compréhension des questions par les migrants et d'évaluer la taille du questionnaire et le temps nécessaire pour son administration, le questionnaire a été testé auprès de 32 migrants subsahariens.

L'exécution de l'enquête a requis la désignation par l'AMERM d'un coordinateur des travaux de collecte et des superviseurs. Chaque superviseur s'est chargé de l'encadrement et du suivi d'une équipe d'enquêteurs d'une ou deux villes.

#### **I-4- Contenu du questionnaire**

Le questionnaire comporte plusieurs rubriques:

- **La fiche d'identification** contient des informations sur la localisation géographique de l'enquête (numéro et nom de l'enquêteur, numéro du questionnaire, pays, ville de l'enquête, date de l'enquête, etc.).
- **Les caractéristiques sociodémographiques** permettent de relever les caractéristiques démographiques et socio-économiques des migrants subsahariens et des membres de leurs ménages en transit au Maroc (âge sexe, état matrimonial, lien de parenté, nationalité d'origine, instruction, diplôme, type d'activité, etc.).
- **Les conditions de vie dans le pays d'origine** : cette rubrique appréhende les conditions de vie des migrants africains subsahariens dans leurs pays d'origine (milieu de résidence, langues parlées et écrites, formation professionnelle, situation professionnelle, etc.).
- **Le processus et l'itinéraire migratoires** décrivent le processus et tracent l'itinéraire migratoire des migrants subsahariens en transit au Maroc (regroupe toutes les informations sur le voyage depuis la sortie du pays d'origine jusqu'à l'arrivée au Maroc, en retraçant l'itinéraire

emprunté et en évaluant le coût et les conditions du voyage, les événements particuliers survenus lors du trajet, la destination choisie...etc.)

- **La situation actuelle et les conditions de vie au Maroc** donnent des éléments sur les raisons du choix du Maroc, les sources de revenu, les conditions d'habitation, l'accès aux soins dans les hôpitaux publics, les perspectives d'avenir (rester au Maroc ou partir ailleurs). L'objectif est d'identifier les liens économiques et sociaux avec le pays d'origine (aide, intention de retour, contacts avec le pays d'origine...).

- **Les perceptions** : ce volet examine les perceptions des migrants subsahariens (comment les subsahariens perçoivent les Marocains et comment ils pensent que les Marocains les perçoivent.).

- **Les aspirations** permettent aux subsahariens d'exprimer à travers une question ouverte, leurs attentes, leurs espoirs et leurs visions de l'avenir.

Le questionnaire a été conçu de manière à répondre aux exigences de saisie en pré-codifiant les questions fermées et en prévoyant les nomenclatures pour les questions ouvertes tels que la nationalité, la profession, le diplôme, le pays de naissance, le pays d'origine, le pays de transit, etc. En revanche, les questions relatives à la spécialité au niveau de la formation professionnelle et aux perceptions ont été saisies telles qu'elles ont été déclarées au moment de l'interview et ont nécessité un travail supplémentaire d'exploitation.

### **1-5 - Consignes aux enquêteurs**

Les entretiens ont eu lieu avec les migrants subsahariens en situation irrégulière ou en transit sur le territoire marocain, quelle que soit la durée de leur résidence au Maroc.

Nous avons distingué deux grandes catégories de migrants subsahariens:

- Les migrants subsahariens entrés clandestinement sur le territoire marocain et non régularisés, et
- Les migrants subsahariens entrés régulièrement par voie officielle et qui ont épuisé leur séjour légal et se trouvent en situation irrégulière sur le territoire marocain.

Afin d'assurer une certaine représentativité de l'échantillon, d'autres critères ont été pris en considération : le pays d'origine, le sexe, l'âge et les catégories socio- professionnelles (chômeurs, salariés,...).

Du fait d'une tutelle de facto des hommes, il a été difficile d'aborder les femmes migrantes. Néanmoins, des instructions ont été données aux enquêteurs afin que ce problème d'accessibilité n'entraîne pas une trop faible présence des femmes dans notre échantillon. En outre, concernant les couples et afin de ne pas biaiser les résultats, des instructions ont été données aux enquêteurs pour interviewer séparément la femme et l'homme.

Avant de procéder à l'administration du questionnaire, et afin de mettre la personne interviewée en confiance, l'enquêteur devait expliquer brièvement aux enquêtés l'objectif de l'enquête et obtenir leur adhésion et collaboration.

Il incombait également aux enquêteurs d'insister sur l'importance de répondre au questionnaire de manière sincère et complète en respectant les points suivants:

- toutes les questions sont importantes et doivent être renseignées;
- il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse;
- le caractère anonyme des réponses fournies.

Le questionnaire a été rempli individuellement par l'enquêteur lui même, quel que soit le niveau d'instruction de l'enquêté.

L'enquêteur devait inscrire fidèlement les réponses données par l'enquêté et s'assurer que toutes les questions avaient obtenu des réponses cohérentes.

Le questionnaire a été administré par les agents de proximité de l'AFVIC- qui sont, à l'exception de l'enquêteur de la ville de Laâyoune, d'origine subsaharienne. Le recrutement de ces agents pour l'exécution de ce travail de terrain a permis de dissiper la méfiance et de minimiser les risques de réticence des enquêtés, en raison d'une bonne connaissance du terrain d'enquête et éventuellement grâce aux relations qu'ils ont nouées dans le cadre du travail de proximité avec la population cible.

L'enquêteur devait rendre compte à son superviseur ou au coordinateur du projet de toutes les difficultés ou problèmes rencontrés, afin de pouvoir prendre les décisions qui s'imposaient et trouver les solutions adéquates.

Les questionnaires remplis devaient être vérifiés, classés et remis régulièrement aux superviseurs pour contrôle et acheminement vers Rabat en vue de leur saisie et traitement.

L'enquête a été effectuée en même temps sur tous les sites, pour éviter les problèmes de circulation de l'information, et les doubles comptages éventuels auxquels la mobilité de cette population aurait pu mener.

Le coordinateur et les superviseurs de l'enquête ont été en contact permanent avec les équipes d'enquêteurs :

- Ils se sont assurés que chaque enquêteur maîtrise convenablement aussi bien le contenu du questionnaire que les consignes de fond et de forme et les applique correctement.
- Ils ont effectué régulièrement des visites sur le terrain pour contrôler le travail des enquêteurs et récupérer les questionnaires remplis et vérifiés.
- Ils ont noté toutes les remarques et les difficultés des enquêteurs et apporter le soutien et les solutions nécessaires pour la continuité du travail.
- Ils ont rédigé des rapports réguliers sur le déroulement de l'enquête et rendu compte des difficultés rencontrées.

Tous les questionnaires reçus par les superviseurs ou le coordinateur ont été contrôlés. Toutes les questions ont été passées en revue pour s'assurer de la cohérence des réponses. Des formulaires de décharge ont été remplis et cosignés par les enquêteurs et les superviseurs ou coordinateur lors de la procédure d'acheminement.

### **1-6 Déroulement de l'enquête et difficultés rencontrées**

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce à l'implication des enquêteurs et des superviseurs, à la qualité de leur travail et à la disponibilité du coordinateur de l'enquête chaque fois qu'il est interpellé.

Toutefois, pendant le déroulement de l'enquête, un certain nombre de difficultés ont été rencontrées :

- Compte tenu du statut juridique de la population cible et par crainte d'être interceptée et refoulée, il a été difficile pour les enquêteurs de l'approcher et de la mettre en confiance.
- La sensibilité de la question a poussé les enquêteurs à travailler dans une totale discrétion.
- La méfiance de la population cible explique certaines réticences voire mêmes des résistances à être interviewée.
- Certains « chairmans » exigent d'être payés pour autoriser des membres de leur communauté à répondre au questionnaire.
- Certaines questions gênantes, par exemple, celles relatives aux agressions sexuelles, les sommes d'argent remises aux passeurs et les coûts du voyage d'une manière générale, ont suscité beaucoup de réticence.
- La difficulté d'interviewer les femmes notamment celles dépendantes d'un partenaire.
- La durée de l'entretien a dépassé souvent les 35 minutes.

#### **I-7- Traitement des données (méthodologie, formation, construction du masque de saisie etc.)**

Toute opération statistique passe généralement par trois étapes : phase conceptuelle et méthodologique, phase d'exécution de la collecte et phase de saisie, d'apurement, d'exploitation et de diffusion des résultats.

Dans ce cadre, un statisticien a été chargé de la coordination du chiffrage et de la saisie des questionnaires remplis. La phase de saisie a été centralisée au niveau de Rabat. Deux agents de saisie ont été formés à cet effet durant une semaine au cours de laquelle des tests ont été effectués avant d'entamer les travaux de saisie.

La saisie des données a été faite sur la base du programme SPSS (Statistical Package for social Sciences) spécifiquement conçu par un informaticien en coordination avec un statisticien-démographe de l'AMERM.

Ce programme a fait l'objet de tests pour évaluer les aspects d'exploitation de cette enquête avant d'entamer la saisie proprement dite. Des programmes de contrôle de validité et de cohérence des



données ont été effectués en vue de procéder à l'apurement du fichier. Enfin il a été procédé à l'exploitation et tabulation des résultats.

Les travaux de saisie ont été achevés au mois de juillet 2007. Un travail d'apurement du fichier a été effectué par la suite en revenant aux questionnaires et en procédant à des programmes de contrôle de validité et de cohérence des questions et en faisant des recoupements entre les différentes questions.

## **Chapitre II**

### **Les profils démographique et socio-économique des migrants subsahariens en transit au Maroc**

Le Maroc est à la fois un pays d'émigration de transit et a tendance à devenir un pays d'immigration. Des flux de migrants en provenance de l'Afrique subsaharienne transitent par le Maroc dans l'espoir de rejoindre l'Europe. Beaucoup de ces migrants, confrontés aux mesures restrictives des politiques européennes, sont contraints de rester au Maroc pour une période relativement longue.

Ce chapitre se propose d'analyser le profil démographique et socio-économique des migrants subsahariens. Il sera question de cerner les nationalités d'origine des migrants subsahariens en transit au Maroc, la structure par sexe, leur milieu de résidence, la structure par âge de ces migrants, l'état matrimonial, la composition familiale au pays d'origine, le niveau scolaire ou universitaire, la formation professionnelle, la situation professionnelle avant le départ et les secteurs d'activité.

#### **II.1- Nationalités d'origine des migrants subsahariens en transit au Maroc**

La détermination des pays d'origine des migrants subsahariens en transit au Maroc est souvent difficile à effectuer. La fausse déclaration de la nationalité d'origine par les migrants subsahariens est souvent liée à l'espoir d'obtenir, le cas échéant, le statut de réfugié<sup>10</sup>.

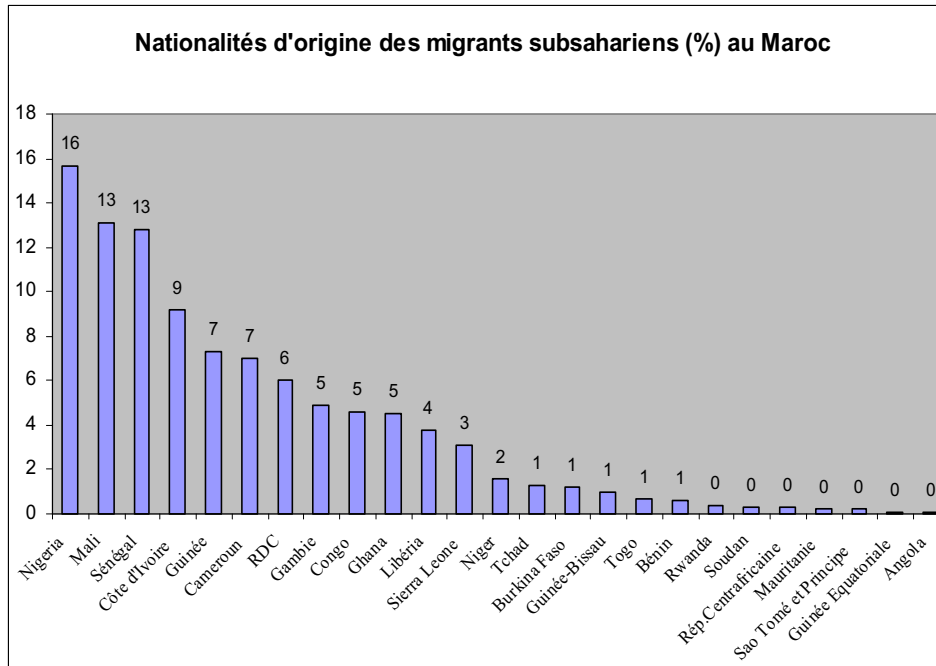
L'enquête a fait apparaître que, sur les 1000 migrants subsahariens enquêtés au Maroc, les ressortissants du Nigeria sont incontestablement les plus nombreux (15,7%) suivis en seconde position par les Maliens (13,1%). Viennent ensuite, les Sénégalais (12,8%), les Congolais (10,4%) les Ivoiriens (9,2%), les Guinéens (7,3%) et les Camerounais (7%), puis, et en nombre plus restreint, les Gambiens (4,6%), les Ghanéens (4,5%), les Libériens (3,8%) et les Sierra

---

<sup>10</sup> « Généralement, quand nous arrêtons un groupe d'immigrés clandestins, explique un officier de police de l'Oriental, ils essayent de cacher leur véritable identité et nationalité, afin d'éviter le rapatriement. M.Belhfid (préfet de police de l'Oriental) a élaboré et fait distribuer un guide des pays africains qui contient les informations les plus divers sur chaque pays que devrait connaître un ressortissant de ce pays. Cela permet de les confondre ». Voir L'OPINION du samedi 21 juin 2008. <http://www.lopinion.ma/spip.php?article18838>

léonais (3,1%). L'enquête a également permis de relever la présence de migrants de treize autres nationalités que celles sus- mentionnées dans des proportions relativement moindres. En gros, on estime que près d'une quarantaine de nationalités sont concernées par ces flux clandestins.

Figure n° 1



Ces résultats semblent confirmer ceux fournis par d'autres enquêtes effectuées sur les migrants subsahariens en transit au Maroc<sup>11</sup>.

Les statistiques fournies par le Ministère de l'Intérieur fondées sur les interceptions donnent une configuration sensiblement différente<sup>12</sup>, notamment pour les Nigériens et les Ivoiriens qui apparaissent beaucoup moins importants que les estimations de l'enquête<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Voir, Anne Sophie Wender, « Situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne », Cimade, octobre 2004.  
BIT, « l'Immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc », Cahiers des migrations internationales, Genève, 2002.

<sup>12</sup> « Les asiatiques comptent aussi parmi les immigrés clandestins qui transitent par le Maroc pour atteindre l'Europe, constate un officier marocain. Ils viennent du Pakistan, du Bangladesh, de l'Inde, mais aussi de pays arabes comme l'Egypte et la Syrie. Les ressortissants des pays de l'Asie de l'Est transitent souvent, avant d'arriver au Maroc, par Dubaï, aux Emirats Arabes Unis. Les mieux lotis débarquent, ensuite, directement par avion au Maroc, c'est-à-dire à Casablanca, visa en poche. Les autres continuent par voie aérienne sur le Ghana ou la Guinée, en transitant par le Kenya ou le Soudan. Ils empruntent, enfin, la voie terrestre à travers le Mali et l'Algérie, pour atteindre le Maroc. L'Opinion, art cité.

<sup>13</sup> Mais il semble que les conclusions de l'enquête reflètent mieux la réalité : le ministre nigérien des Affaires étrangères qui s'exprimait jeudi 7 août 2008 au cours d'un atelier sur la campagne de lutte contre l'émigration irrégulière dans la capitale Abuja, a déclaré que 59.000 Nigériens sont actuellement en Afrique du Nord sans documents de voyage légaux, attendant tous de transiter à l'Ouest, en quête d'une vie meilleure. Selon les missions

Les données officielles disponibles pour 2004 nous fournissent les informations suivantes sur la nationalité de ces migrants.

Tableau N° 3 : Migrants interceptés au Maroc par nationalité (2004)

Nationalité (ou région)	Nombre de migrants
Maliens	4655
Sénégalais	3049
Ghanéens	1523
Maghrébins	1156
Gambiens	1029
Libériens	876
Nigériens	758
Guinéens	687
Asiatiques	575
Sierra léonais	522
Camerounais	439
Congolais	395
Nigériens	362
Ivoiriens	324
Béninois	270
Mauritaniens	224
Soudanais	80
Burkinabais	71
Gabonais	39
Zimbabwéens	38
Togolais	32
Angolais	20
Ougandais	19
Tchadiens	18
Centrafricains	13
Zambiens	13
Rwandais	12
Ethiopiens	11
Sud-africains	8
Comoriens	8
Tanzaniens	7
Kenyens	6
Namibiens	6
Djiboutiens	5
Capverdiens	1
Botswanais	1

Source : Direction de la Coopération Internationale : Ministère de l'Intérieur : Immigration et émigration au Maroc. Rapport 2004, p60

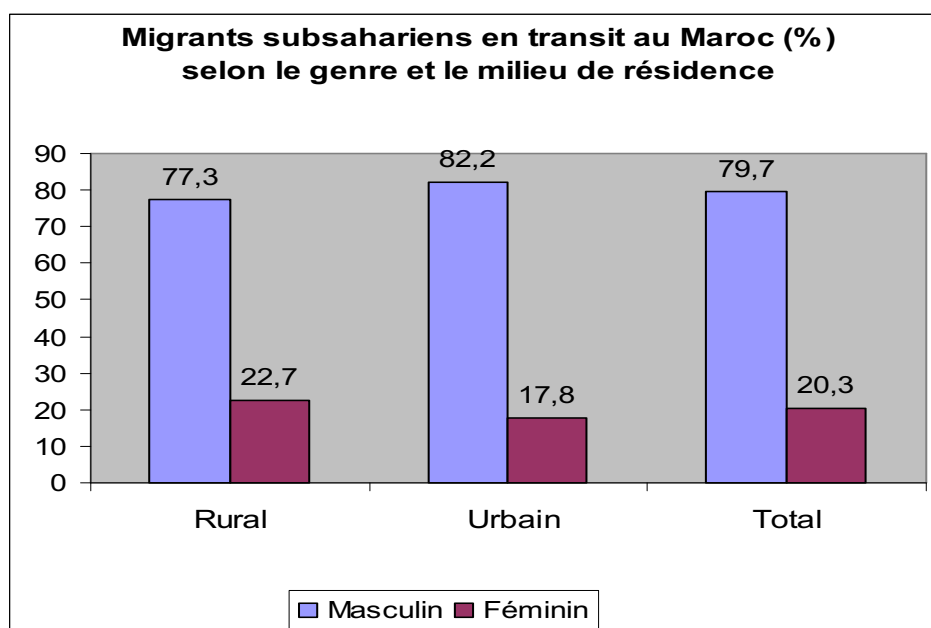
nigérianes dans le pays d'Afrique du Nord, 8.000 Nigériens sont au Maroc, 16.000 en Algérie, 20.000 en Libye et 15.000 en Mauritanie. Voir : <http://www.afriquenligne.fr/emigration:-%2210.000-nigeriens-morts-en-quatre-ans%22-2008080810392.html>

## II.2- Structure par sexe des migrants subsahariens

La structure par sexe des 1000 migrants subsahariens enquêtés au Maroc montre une nette prédominance des hommes. En fait, la présente enquête révèle que 20,3 % seulement de la population étudiée sont des femmes contre 79,7% d'hommes. Ce constat vaut aussi bien pour le milieu urbain que le milieu rural. Toutefois, il y a lieu de souligner que les femmes d'origine rurale sont relativement plus nombreuses que leurs homologues citadines (22,7% contre 17,8% respectivement). Ce déséquilibre numérique en faveur des hommes s'explique, d'une part, par l'inégalité des femmes et des hommes face à la migration irrégulière malgré sa mixité et, d'autre part, par les difficultés d'approche des femmes subsahariennes migrantes lors de l'enquête. En effet, bien que de plus en plus de femmes tentent l'aventure dans les mêmes conditions difficiles que les hommes, les femmes semblent souvent sous la tutelle des hommes et, par conséquent, difficilement accessibles aux enquêteurs.

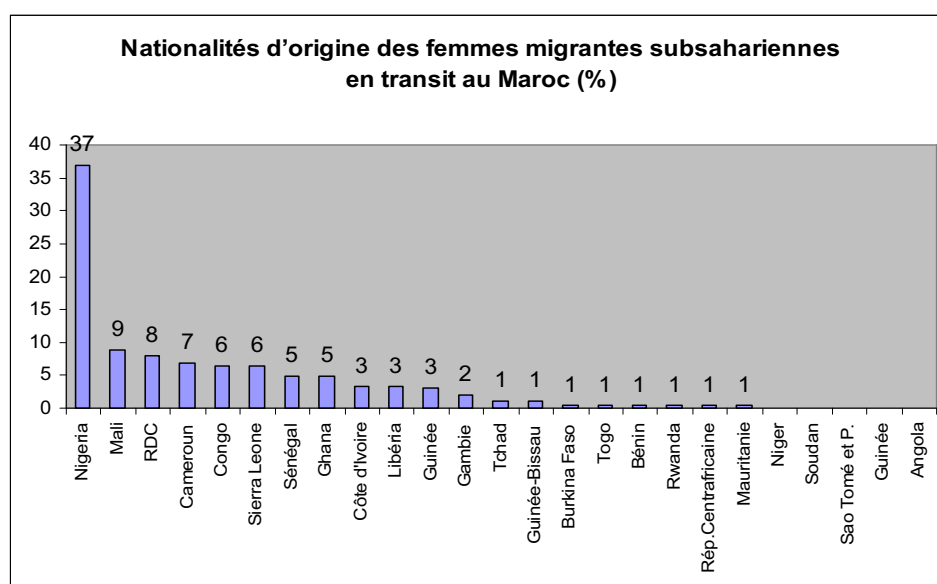
Il est vrai que la structure par sexe des migrants subsahariens enquêtés montre une nette prédominance des hommes, mais la proportion enregistrée par les femmes représente un changement de structure tout à fait remarquable par rapport aux décennies passées. En effet, la migration irrégulière masculine au départ est devenue de plus en plus mixte. Il est devenu très fréquent que des femmes, parfois enceintes, prennent part à ce projet migratoire.

Figure n° 2



En considérant la nationalité d'origine, on relève que sur l'ensemble des femmes migrantes subsahariennes enquêtées, les nigériennes constituent la communauté féminine la plus importante avec 36,9%, suivies, mais très loin derrière, par les Congolaises avec un pourcentage de 14,3%, les Maliennes (8,9%), les Camerounaises (6,9%), les Sierra léonaises (6,4%), les Sénégalaises (4,9%), les Ivoiriennes (3,4%), les Libériennes (3,4%)...etc.

Figure n° 3



### II.3- Milieu de résidence des migrants subsahariens

L'étude du milieu de résidence dans le pays d'origine des migrants subsahariens enquêtés fait ressortir un équilibre entre les originaires des villes (49,4%) et ceux des campagnes (50,6%). Cela s'explique par le fait que d'une manière générale, la migration qui était confinée au départ à quelques zones urbaines, généralement pauvres et à très forte pression démographique et de chômage, s'est amplifiée peu à peu pour toucher l'ensemble des villes et s'est étendue par la suite à l'ensemble des campagnes<sup>14</sup>. Cet équilibre entre les urbains et les ruraux est probablement dû aussi au fait qu'une certaine proportion des originaires des villes est constituée par des personnes ayant quitté les campagnes pour s'installer autour des villes à la recherche d'un emploi, avant d'entreprendre le projet migratoire à l'étranger. C'est ce qu'on appelle « la double migration ».

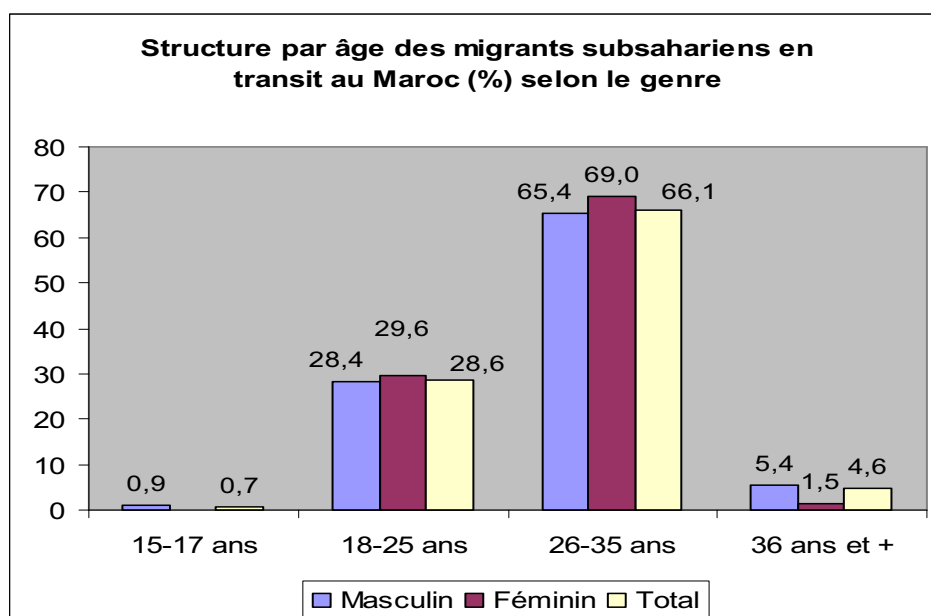
<sup>14</sup> Voir, Eurostat Working Paper, Population et conditions sociales 3/2000/E/n°6, « Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux », Rapport national-le Maroc, 2000.

En considérant le milieu de résidence dans le pays d'origine, les données de l'enquête indiquent que parmi les migrants subsahariens ruraux, la communauté du Nigeria conserve toujours sa supériorité avec 18,6% de l'ensemble des migrants subsahariens d'origine rurale, suivie par celle du Mali (14,2%), du Sénégal (11,7%), de la Guinée (10,1%) et ensuite, celles de la Côte d'Ivoire (9,5%), du Cameroun (7,7%), du Congo (7,5%), et enfin, du Ghana et de la Gambie avec environ 4% des ruraux. Les proportions des autres communautés oscillent entre 3% et 0,2%. Tandis que parmi les originaires des villes, les ressortissants du Congo (la RDC) sont les plus nombreux avec 14,2%, suivis par ceux du Sénégal (14%), du Nigeria (12,8%) et du Mali (11,9%). Ensuite viennent les Ivoiriens, (8,9%), les Guinéens, les Gambiens, les Libériens,...etc.

#### II.4- Structure par âge des migrants subsahariens

Si l'on exclue les enfants nés en cours du voyage ou au Maroc, et dont le nombre est insignifiant, l'âge des migrants subsahariens en transit au Maroc oscille entre 15 et 47 ans. L'âge moyen se situe à 27,7 ans. Cet âge reflète une pyramide d'âge jeune, puisque l'écrasante majorité des migrants, soit 95,4% ont moins de 36 ans. Par tranche d'âges, la grande majorité, soit 66,1% est âgée de 26-35 ans. Un peu moins du tiers, soit 28,6% sont âgés de 18-25 ans. En revanche, seulement 4,6% sont âgés de plus de 36 ans. Enfin, il faut signaler, que les mineurs âgés de 15-17 ans sont très peu nombreux (0,7%).

Figure n° 4



Selon le sexe, on note que les femmes migrantes sont relativement plus jeunes que les hommes. L'âge moyen est de près de 28 ans pour les hommes (27,9 ans) contre 27 ans pour les femmes. On observe un taux relativement plus élevé de femmes que d'hommes dans les tranches d'âges jeunes, surtout au niveau de 26-35 ans (69,0% contre 65,4% respectivement), tandis que pour le groupe d'âges 36 ans et plus, ce sont les hommes qui sont plus nombreux (5,4% contre 1,5% respectivement).

En considérant le milieu de résidence au pays d'origine, on n'observe pas de différences significatives quant à l'âge des migrants subsahariens. En effet, dans les deux milieux, les migrants se caractérisent essentiellement par leur jeunesse et les tranches d'âges sont pratiquement identiques en termes de proportion.

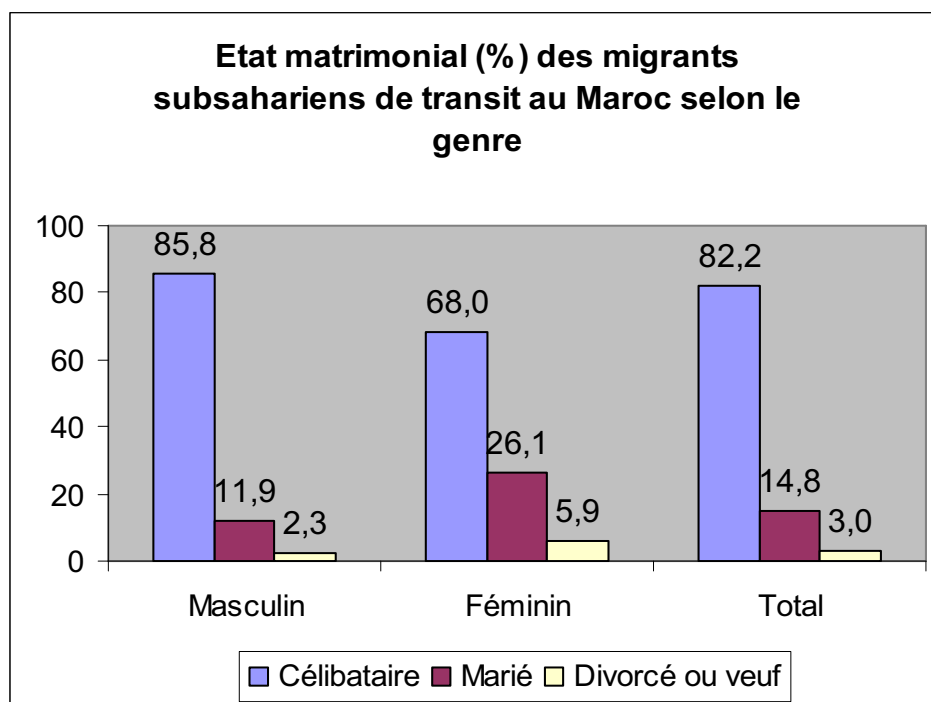
### **II.5- Etat matrimonial des migrants subsahariens**

Les données de l'enquête sur la situation familiale des migrants subsahariens indiquent une forte prédominance de célibataires, soit 82,2% de l'ensemble. On constate que le mariage et la charge familiale qui en découle ne constituent pas vraiment un obstacle à la migration irrégulière puisque une proportion assez significative de 14,8% de migrants subsahariens sont mariés et ont par conséquent, une responsabilité familiale. Les divorcés et les veufs représentent seulement 3%.

On note également que le statut du mariage concerne relativement plus de femmes (26,1%) que d'hommes (11,9 %), soit en termes relatifs plus du double. De même, les femmes sont plus nombreuses dans la catégorie des divorcées et veuves que les hommes (5,9% contre 2,3% respectivement). Le statut de célibat est prépondérant chez les hommes, cette prépondérance s'explique par la jeunesse des migrants, élément favorisant davantage l'incubation du projet migratoire.



Figure n° 5



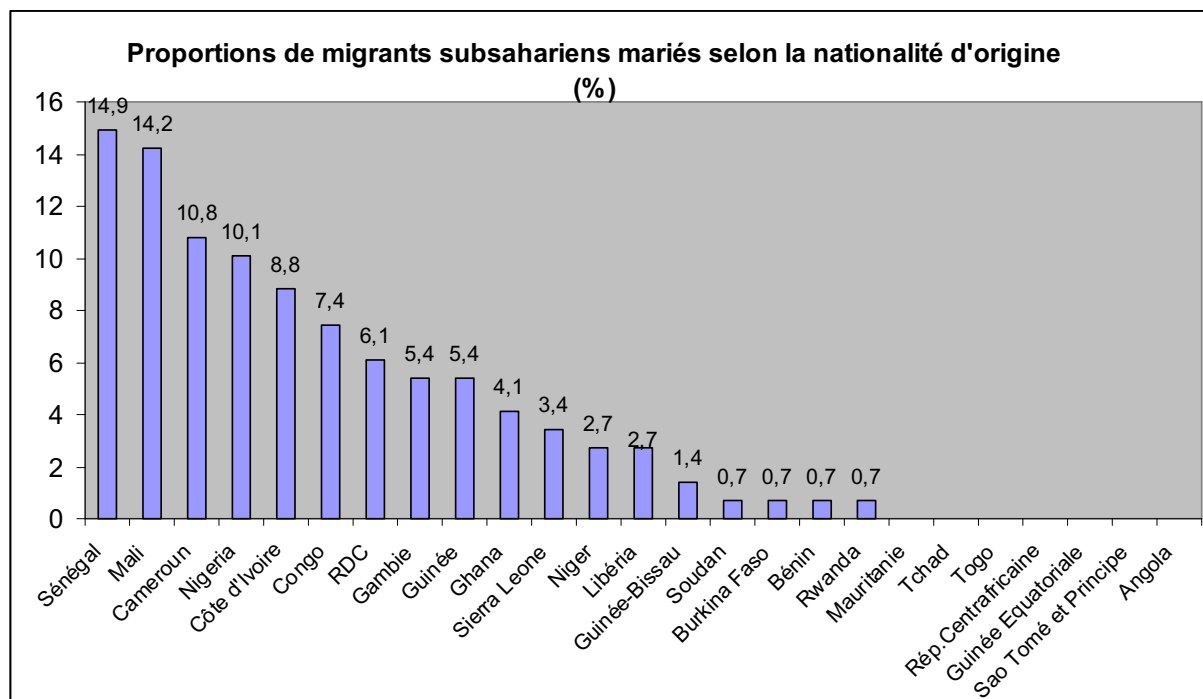
La ventilation des migrants subsahariens selon l'état matrimonial et l'âge montre que le nombre de célibataires diminue avec l'âge, que la proportion des mariages augmente avec l'âge pour atteindre 66,7% au niveau de la tranche des « 40 ans et plus ». En outre, la proportion des divorcés ou veufs augmente avec l'âge et enregistre une proportion assez forte au niveau de la tranche d'âges « 36-39 ans » (15%).

On n'observe pas de différences significatives quant à l'état matrimonial entre les migrants subsahariens d'origine urbaine et rurale.

La répartition des migrants subsahariens selon l'état matrimonial et la nationalité d'origine laisse apparaître que le statut du mariage est relativement plus fréquent parmi la communauté sénégalaise, soit une proportion de 14,9%, suivie par la communauté malienne avec 14,2% et congolaise avec 13,5%. Viennent ensuite, dans une situation intermédiaire, les ressortissants camerounais, nigériens et ivoiriens avec des pourcentages respectifs de 10,8%, 10,1% et 8,8%. Les Gambiens, les Guinéens et les Ghanéens sont dans une position moindre avec des taux qui oscillent entre 4% et 5,4% de personnes mariées. Les autres nationalités enregistrent des proportions assez faibles voire même insignifiantes de ce statut. La catégorie des divorcés ou

veufs, quant à elle, concerne essentiellement les Nigériens avec une proportion nettement élevée de 36,7% suivis de très loin par les Camerounais avec 10%.

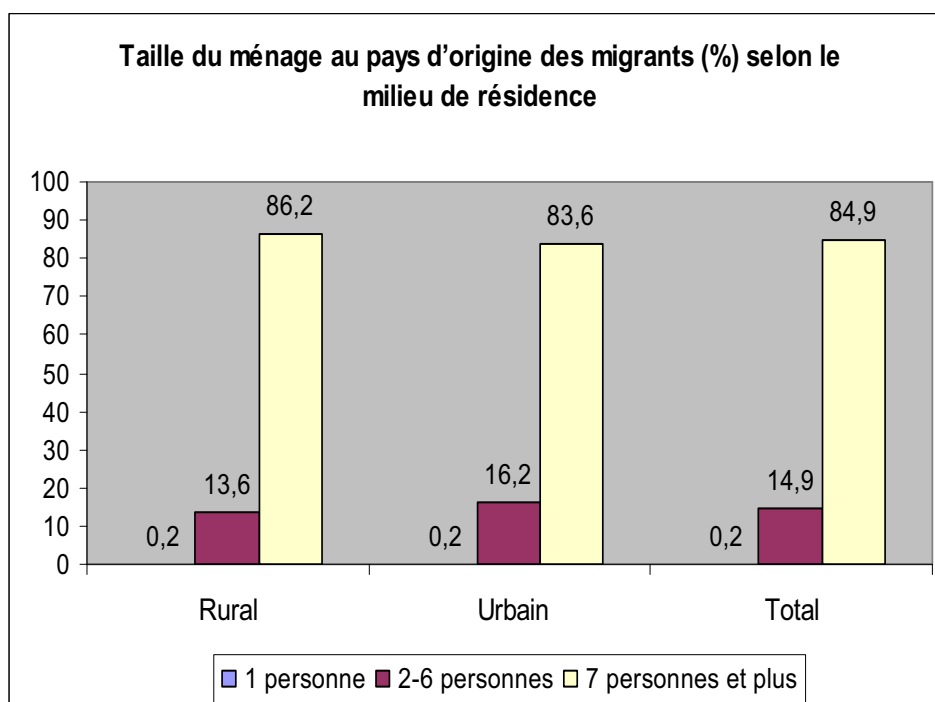
Figure n° 6



## II.6- Composition familiale dans le pays d'origine

Concernant la composition du ménage dans le pays d'origine, les données de l'enquête permettent d'observer que la quasi-totalité des migrants subsahariens enquêtés vivaient au sein des familles nombreuses (la majorité ont entre 3 et 12 frères et sœurs et certains en ont jusqu'à 30 souvent issus de mariages polygames. Près de 84,9% sont issus de familles de 7 personnes et plus et 14,9% de familles composées de 2 à 6 personnes. Peu nombreux sont ceux vivant seuls, soit 0,2%. Par milieu de résidence, les originaires des campagnes vivaient légèrement plus en famille nombreuse que leurs homologues des villes. En effet, les ménages de 7 personnes et plus représentent 86,2% en milieu rural contre 83,6% en milieu urbain. En revanche, les ménages de taille plus réduite de 2 à 6 personnes représentent 13,6% contre 16,2% respectivement dans les deux milieux.

Graphique 7



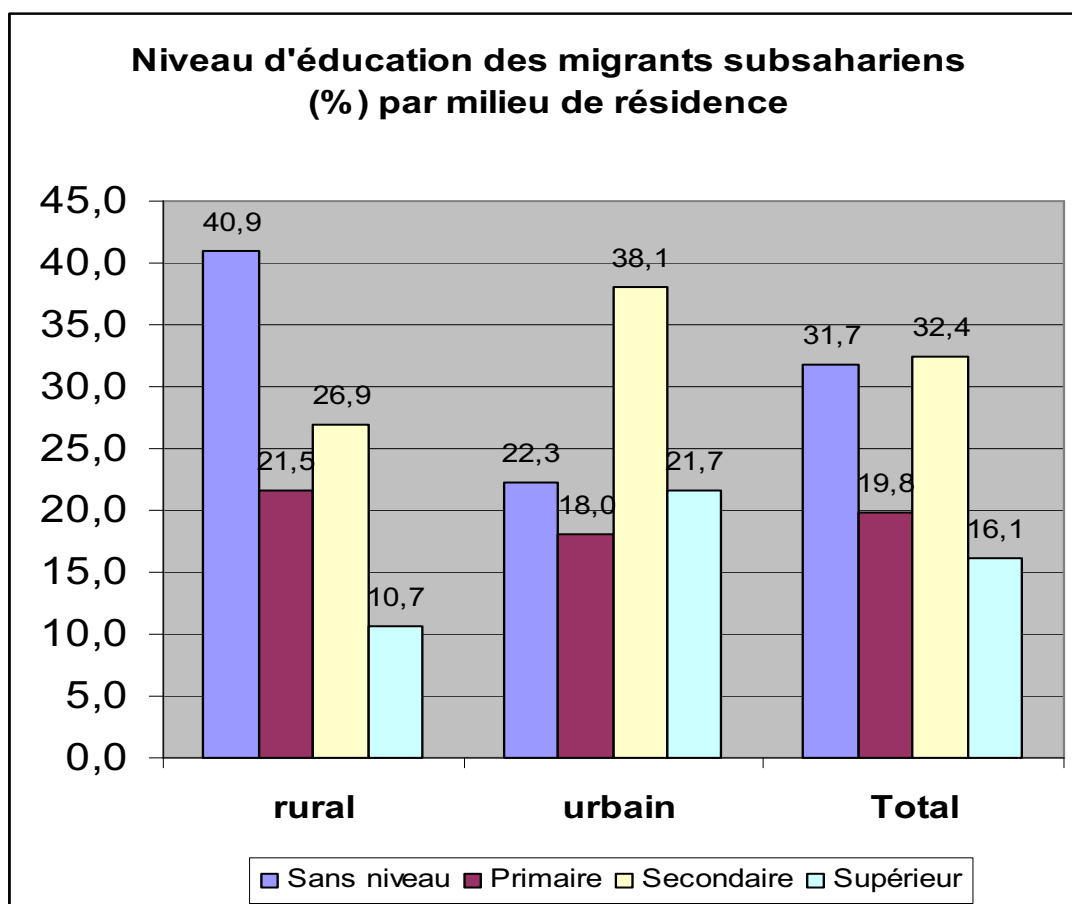
Les femmes vivaient dans le pays d'origine en famille de taille légèrement plus élevée que les hommes. A titre indicatif, 86,4% des femmes contre 84,6% d'hommes vivaient au sein des familles de 7 personnes et plus. Par contre, les proportions sont inversées lorsqu'il s'agit des familles de taille plus restreinte de 2 à 6 personnes (13,6% pour les femmes contre 15,2% pour les hommes).

Selon la nationalité d'origine, les familles nombreuses de taille de 7 personnes et plus sont plus fréquentes parmi les migrants de nationalité nigériane qui enregistrent la proportion la plus élevée, soit 16,3%. En seconde position, on retrouve les Maliens et les Sénégalais avec environ 13% ; ensuite, viennent les Congolais avec 10,2% et les Ivoiriens avec 9%.

#### **II.7- Des migrants en majorité ayant un niveau scolaire ou universitaire:**

L'une des caractéristiques frappantes de cette migration est le niveau d'éducation relativement élevé des migrants, ce qui tranche avec l'image que l'on se fait de ces candidats à la clandestinité : 48,5% des interviewés ont un niveau supérieur au primaire, 32,4% sont de niveau secondaire et 16,1% sont de niveau supérieur. Ceux sans niveau d'instruction représentent moins du tiers des migrants (31,7%).

Graphique 9 :

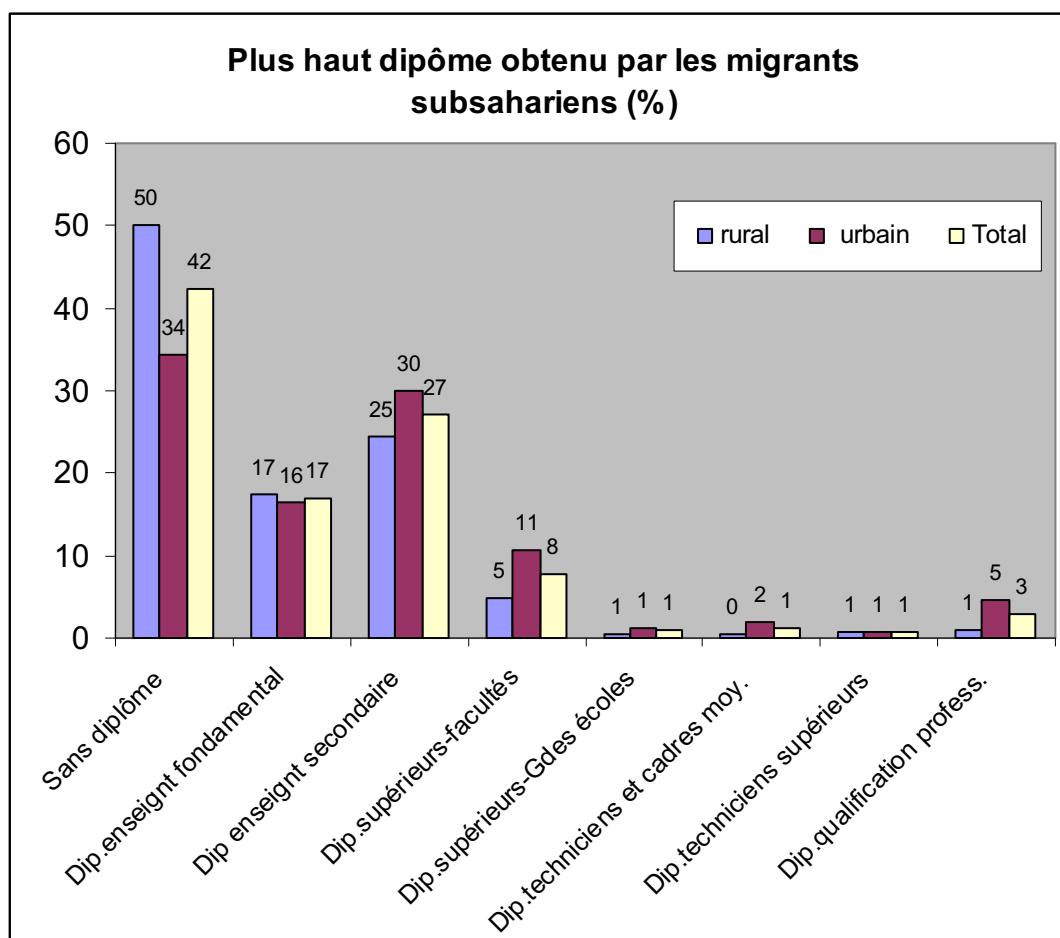


Force est de constater que les migrants subsahariens ne se recrutent pas parmi les personnes disposant de leur seule force de travail comme atout, car ce sont potentiellement et dans une proportion relativement importante, des cadres moyens ou supérieurs compte tenu de leur niveau d'instruction.

Dans cette catégorie des diplômés de l'enseignement supérieur, les plus nombreux sont les diplômés des facultés qui représentent près de 8% de l'ensemble dont 8,5% d'hommes et 5,4% de femmes. Les diplômés techniques des Grandes Ecoles et Instituts sont rares (moins de 1%), les détenteurs de diplômes de technicien représentent un peu plus de 1%, ceux ayant un diplôme de qualification professionnelle représentent 2,8% de l'échantillon dont 2,6% d'hommes et 3,4% de femmes.

Les diplômés du supérieur sont plus présents parmi certaines nationalités telles les Ivoiriens, les Sénégalais, les Camerounais, les Maliens et les Congolais.

Graphique 10



Le coût de cette fuite des compétences est pénalisant pour les pays subsahariens à un double niveau :

1 – Cet exode réduit la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée dont ces pays ont cruellement besoin pour assurer un développement autonome et durable, entreprendre la restructuration de leurs économies et contribuer à leur mise à niveau. Les pays d'origine perdent ainsi l'une de leurs ressources les plus rares. Ce drain engendre forcément une dégradation du stock de connaissances des pays d'origine, cette perte de capital humain induite par l'émigration de travailleurs qualifiés diminue la productivité et donc le revenu par tête et contribue à ralentir ipso facto la croissance des pays de départ.

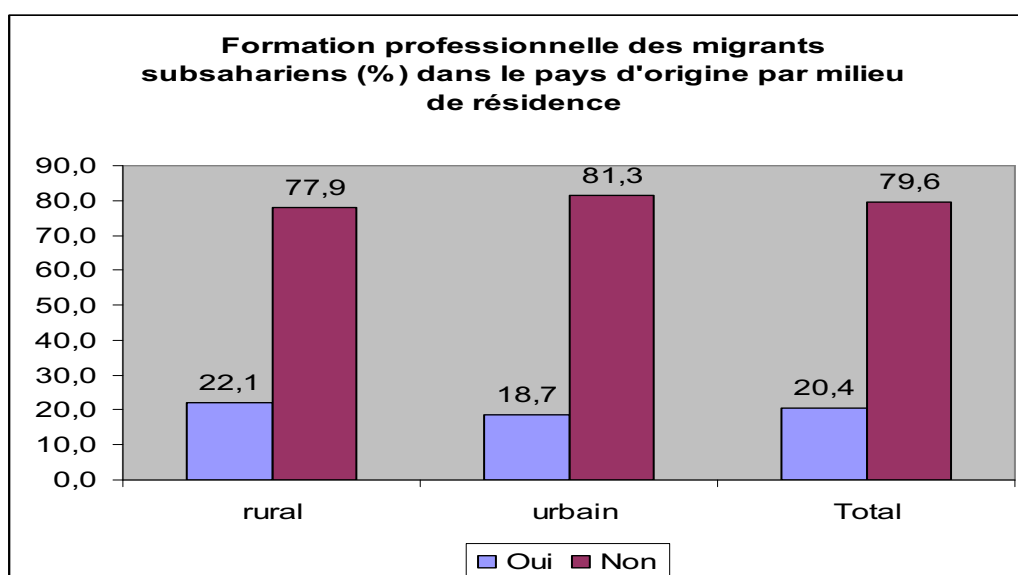
2 - La formation d'un cadre coûte cher. D'après les données disponibles, l'investissement consenti pour la formation d'un cadre africain émigré est estimé par la CNUCED à 184.000 \$

US, « une véritable dette à l'envers »<sup>15</sup>. La perte de 20.000 cadres chaque année en Afrique équivaut à la perte de quelques 4 milliards \$ US<sup>16</sup>. Ces pays pauvres financent ainsi la formation de leurs migrants qualifiés mais ne reçoivent aucune compensation pour cet investissement en capital humain.

## II-8- Formation professionnelle

Globalement, un cinquième de l'échantillon a suivi une formation professionnelle (20,3%) dont 54,7% en milieu rural et 45,3% en milieu urbain. Par sexe, ce pourcentage se répartit entre 82% d'hommes et 18% de femmes en milieu rural et 77% d'hommes et 23% de femmes en milieu urbain.

Graphique 11:



## II-9-La situation professionnelle avant le départ

La situation professionnelle avant le départ est un élément important dans l'explication de l'acte d'émigrer et permet, par conséquent, de mieux comprendre les motivations des migrants qui ont décidé de s'expatrier.

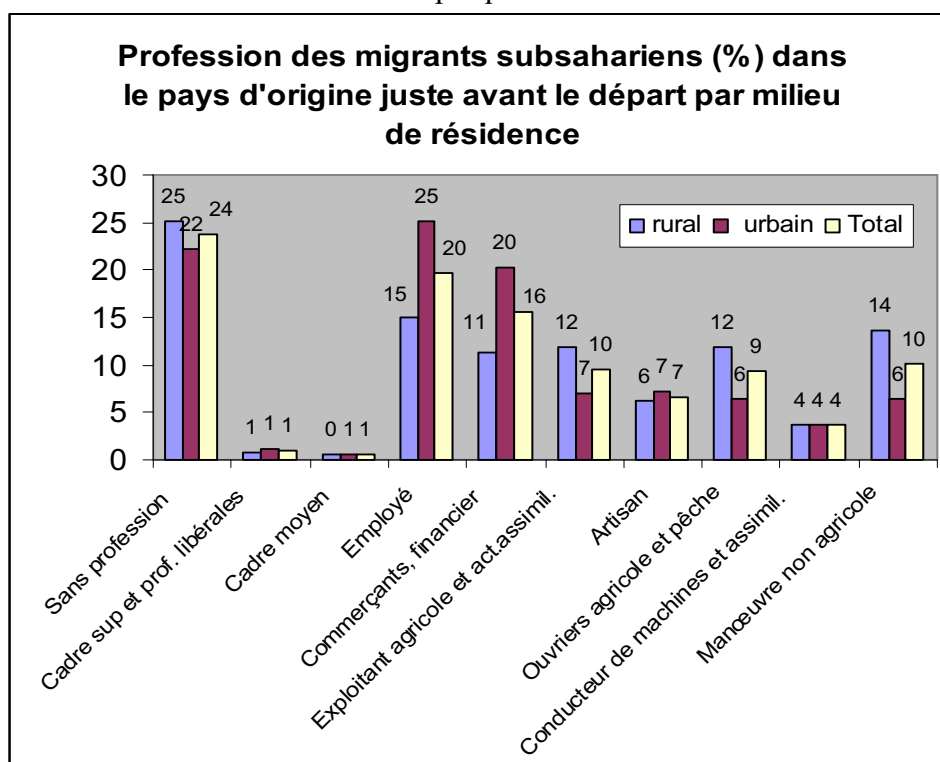
<sup>15</sup> L'ONU estime à cet égard que chaque fois qu'un médecin formé au Malawi exerce au Royaume Uni, il permet à ce dernier pays d'économiser 15.000 Euros. EL PAIS du 16 août 2004.

<sup>16</sup> Voir Papa Sow : Migrations en Afrique au sud du Sahara In Immigration africaine: l'Europe cherche des solutions. Afkar - Idées N° 10 / IEMED Barcelone. Été 2006.

Les sans profession représentent 24% de l'échantillon, les 76% restants se répartissent entre différentes professions dont les plus importantes sont :

les employés (20%), commerçants et intermédiaires commerciaux et financiers (16%), manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers(10%), exploitants agricoles, pêcheurs et forestiers (10%), ouvriers et manœuvres agricoles de la pêche( 9%), artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux ( 7%).

Graphique 21 :



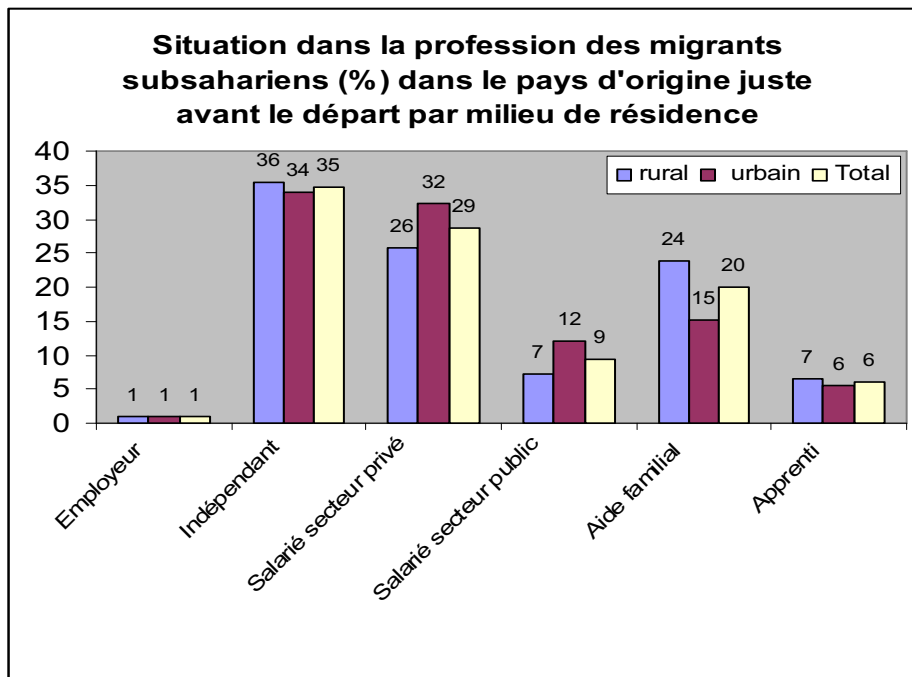
Les activités professionnelles annoncées par les enquêtés sont permanentes dans 63% des cas, temporaires dans 21% des cas et saisonnières dans 16% des cas, ce qui dénote l'instabilité et la précarité de l'emploi pour plus du tiers des migrants (37%). Dans ces conditions, la migration peut être motivée par la quête d'un emploi stable et rémunérateur. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les aides familiaux (20% de l'échantillon) et les apprentis (6%) qui en général ne perçoivent pas de salaire stable.

Par niveau d'instruction, on relève une forte proportion des salariés du niveau du supérieur et du secondaire. ans le secteur privé, les migrants ayant ces deux niveaux représentent respectivement 29% et 36% et dans le secteur public, ils représentent 36% et 10% de l'ensemble de l'échantillon.

Les indépendants représentent plus du tiers de l'échantillon, signe de l'importance du secteur informel dans les pays d'origine. Selon le niveau d'instruction, ceux n'ayant pas été scolarisés représentent 37% du total, près de 12% ont le niveau du supérieur. Entre ces deux repères, on trouve ceux ayant le niveau du primaire (20,5%) et ceux ayant le niveau du secondaire (30%).

Cette ventilation contraste avec celle des employeurs (1%), catégorie enregistrant une forte proportion des candidats ayant le niveau du supérieur (14%) et des personnes sans instruction (86%). Cette dernière proportion est révélatrice de l'importance des autodidactes dans cette catégorie.

Graphique 22 :



## II-10- Les secteurs d'activité

Les secteurs d'activité des migrants couvrent une gamme assez large, mais avec une concentration sur certains secteurs, ce qui reflète une certaine différenciation dans l'alimentation des flux migratoires.<sup>17</sup>

<sup>17</sup> En Afrique Subsaharienne, le PIB se répartit ainsi :

-Secteur agricole ( incluant sylviculture et pêche) : 14%,

-Secteur industriel incluant production manufacturière, mines, carrières, Bâtiment, eau et gaz: 29% et



- Le commerce, réparation automobile et d'articles domestiques : 32% dont 29% en milieu rural et 36% en milieu urbain. Il s'agit de petits commerces et de petits métiers de proximité qui connaissent une certaine prolifération gonflant constamment la dimension du secteur informel dans les pays subsahariens.

- L'agriculture, la chasse et la sylviculture où travaille près d'un cinquième des migrants, mais avec une différenciation nette entre le rural et l'urbain. Ce secteur fait travailler 27% des ruraux et 10% des urbains ; ce dernier pourcentage s'explique par la ruralisation de l'urbain dans certaines régions d'origine et par des rapports étroits avec les campagnes. Cette importance du secteur est normale dans des économies où l'agriculture et la forêt occupent encore une place centrale.

- L'industrie manufacturière occupe 8% de l'échantillon dont 10% en milieu urbain et 6% en milieu rural. Mais l'industrie de transformation reste en général une activité peu développée dans les économies subsahariennes.

- La construction occupe 6% des migrants dont 7% en milieu rural et 5% en milieu urbain.

- Les services domestiques occupent plus de 6% des migrants dont 5% en milieu rural et 8% en milieu urbain.

- Les services collectifs sociaux et personnels : 5% répartis entre 2,5% en milieu rural et 8% en milieu urbain.

Les conditions de rémunération et de travail dans ces activités constituent un stimulant pour s'expatrier.

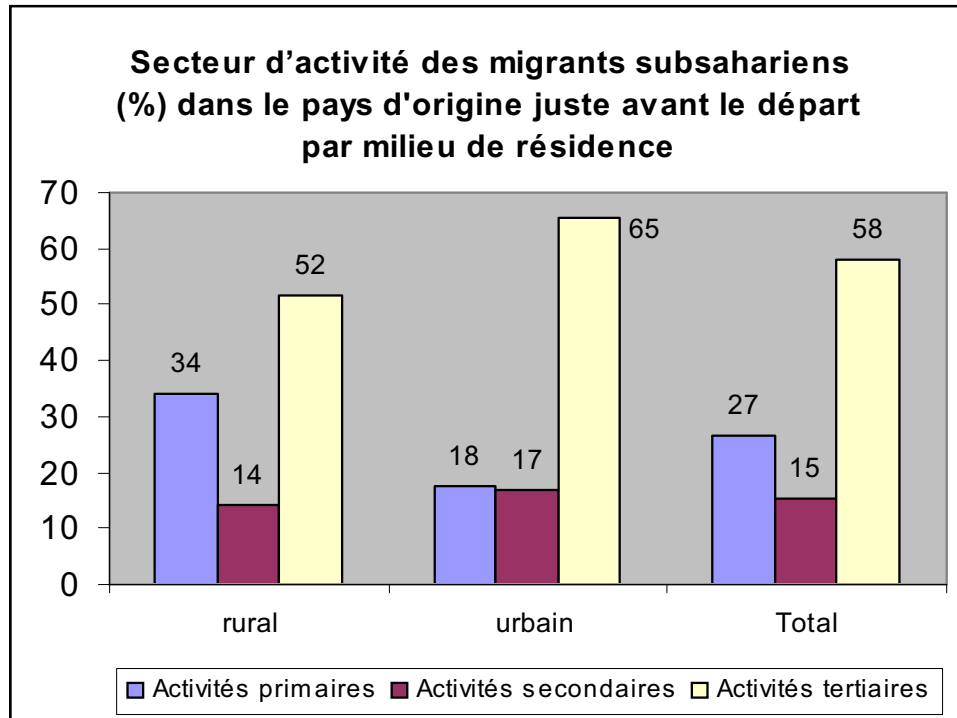
- Les autres activités couvrent une gamme très variée : Transports et communication, administrations publiques, production et distribution d'eau, d'électricité et de gaz, immobiliers et locations de services aux entreprises, santé et action sociale, éducation, industries extractives, activités financières,...

---

- Secteur des services incluant toutes les activités tertiaires : 57%. Cf. Banque mondiale : Un meilleur climat de l'investissement dans le monde. Rapport sur le développement dans le monde 2005, p. 261.

Le graphique ci dessous illustre cette répartition agrégée entre les trois secteurs : primaire, secondaire et tertiaire.

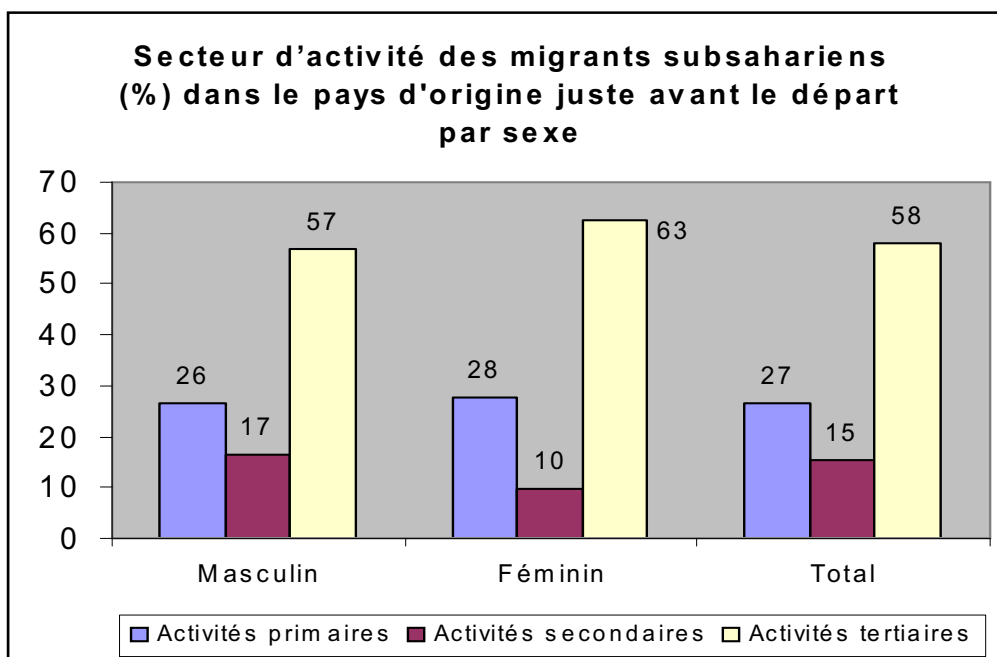
Figure N° 23



La répartition par sexe révèle une présence relativement diversifiée des femmes dans la plupart des activités avec une concentration dans certains secteurs comme les services collectifs sociaux et personnels (32% des femmes d'origine rurale et 23% de celles d'origine urbaine), les services domestiques (14% des migrantes d'origine rurale et 15% de celles d'origine urbaine). Cette présence est importante dans le commerce occupant 31% de celles d'origine urbaine (36% des hommes) et 17 % de celles d'origine rurale (25% des hommes). De même, en milieu rural, 25% des femmes travaillent dans les activités agricoles ou liées à l'agriculture (contre 37% d'hommes). Cette répartition reflète globalement la configuration des activités où travaillent les femmes subsahariennes.

Le graphique ci- dessous montre la répartition par sexe entre les trois secteurs de l'activité économique.

Figure N° 15



Après avoir défini les profils démographique et socio-économique des migrants subsahariens en transit au Maroc, il convient de suivre l'itinéraire parcouru avant d'arriver au Maroc.

## **Chapitre III-**

### **Itinéraires des migrants subsahariens en transit au Maroc**

Dans ce chapitre, on va suivre le migrant subsaharien dans son itinéraire migratoire depuis son point de départ dans son pays d'origine jusqu'à son arrivée au Maroc en spécifiant la durée de son voyage, les portes d'entrée au Maroc, le nombre de tentatives d'émigration, le nombre total de pays traversés et la durée de séjour au Maroc.

#### **III-1 Les voies de l'exode**

Quelque soit le pays d'origine, les migrants voyagent le plus souvent par voie de terre, à travers la brousse et le Sahara. Le voyage commence le plus souvent au-delà du désert du Ténéré, à Agadez, au centre du Niger. Cette cité est devenue le nouveau carrefour migratoire vers lequel confluent presque tous les flux en provenance de l'Afrique de l'Ouest. Par dizaines de milliers, ces damnés enjambent le désert dans des conditions "dantesques" pour rejoindre la Libye ou le Maroc via l'Algérie<sup>18</sup>. L'autre itinéraire qui mène au Maroc passe par la Mauritanie.

Sur les confins méridionaux du Maghreb, certaines grandes villes du Sahara (Sebha en Libye, Tamanrasset en Algérie et récemment Nouadhibou en Mauritanie) sont devenues de véritables plaques tournantes de la circulation migratoire à destination de l'Afrique méditerranéenne.

Le Sahara est devenu plus que jamais arrière-pays méditerranéen. «Il est aussi, à ce titre, périphérie et «banlieue» de plus en plus proche de l'Europe à laquelle il se trouve arrimé, dorénavant, sous des modalités connectives plus directes

Le voyage à destination de la Libye se fait dans des camions surchargés de marchandises et transportant jusqu'à cent personnes dans "un invraisemblable exercice d'équilibre". A destination de l'Algérie et afin d'échapper aux contrôles, le voyage se fait à bord de pick-up tout aussi surchargés, transportant de 25 à 30 passagers.

Quand ils n'ont pas la chance de franchir cette frontière, les migrants raflés sont refoulés et lâchés dans le désert. Les trois points de refoulement de ces migrants par l'Algérie sont Tin Zouatin et Borj Moktar à la frontière algéro-malienne, l'une étant distante de l'autre de 400 Kms

---

<sup>18</sup> Le Monde Diplomatique, septembre 2001

et In Guezzam à la frontière algéro-nigérienne. Ali Bensaâd a pu constater qu'au cours des mois de décembre 2004 et janvier 2005, les refoulements se faisaient au rythme de 300 à 600 personnes une à deux fois par semaine, soit une moyenne à ce seul point de 3000 personnes par mois (selon les autorités nigériennes, il y en aurait autant à In Guezzam<sup>19</sup>).

L'itinéraire emprunté par ces migrants subsahariens, une fois franchie les frontières entre le Mali, le Niger et l'Algérie passe par Ghardaïa, Maghnia, Béni Drar, Ahfir, Berkane, Aklim, Zaïo, Selouane, Nador, soit plus de 3000 Kms, un voyage qui dure jusqu'à trois mois.

Une fois cette première barrière franchie, ces migrants ne sont pas au bout de leur peine. Au Maroc, leurs destinations principales sont outre Nador, Tanger, Ceuta, Melilla, Rabat et Casablanca mais de plus en plus les provinces sahariennes commencent à attirer ces migrants. Les dispositifs sécuritaires au Déroit (Frontex, SIVE, patrouilles mixtes,...) les acculent à descendre au Sud pour tenter une traversée plus périlleuses vers les Îles Canaries.

Mais le principal point d'accès de ces migrants subsahariens au Maroc demeure la frontière avec l'Algérie, le reste passe principalement par les postes frontières officiels notamment l'aéroport Mohammed V de Casablanca, étant donné que les ressortissants de plusieurs pays africains ne sont pas astreints au Maroc au régime du visa.

Les refoulements par le Maroc se font généralement à partir d'Oujda à la frontière nord-est avec l'Algérie, porte d'entrée de la majorité des migrants subsahariens au Maroc. Ne pouvant refaire le périlleux chemin qu'ils ont parcouru, ils se retrouvent quelques heures après de nouveau au Maroc. Parfois, quand ils sont repérés, ce sont les gardes frontières algériennes qui les empêchent de rentrer en Algérie<sup>20</sup>.

Comme l'explique un officier de police marocain, l'usage du téléphone cellulaire a énormément facilité la communication entre eux. « Ils se transmettent des informations pour éviter les points

---

<sup>19</sup> Ali Bensaad : Les migrations transsahariennes : une mondialisation par la marge. Maghreb- Machrek N° 185 Automne 2005

<sup>20</sup> Ce scénario conflictuel se retrouve également sur la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal. Un Ghanéen raconte : «Les Mauritaniens nous ont conduits à Rosso, nous sommes montés dans le bac pour traverser le fleuve accompagnés par des policiers mauritaniens. À notre arrivée sur la rive sénégalaise, les militaires sénégalais n'ont pas accepté de nous recevoir et on nous a renvoyés au point de départ. Nous avons fait quatre allers/retours entre la Mauritanie et le Sénégal. Personne ne voulait de nous. À la fin, les Sénégalais ont accepté de nous prendre. Au bout d'une semaine au Sénégal, je suis revenu en Mauritanie et je cherche à repartir vers l'Espagne.»

Voir [http://www.lepost.fr/article/2008/07/01/1217120\\_la-mauritanie-garde-barriere-de-l-immigration-vers-l-europe.html](http://www.lepost.fr/article/2008/07/01/1217120_la-mauritanie-garde-barriere-de-l-immigration-vers-l-europe.html) Le 01/07/2008

de passage les mieux gardés, réceptionner de nouveaux venus et organiser la circulation à l'intérieur du Maroc, sans attirer l'attention »<sup>21</sup>.

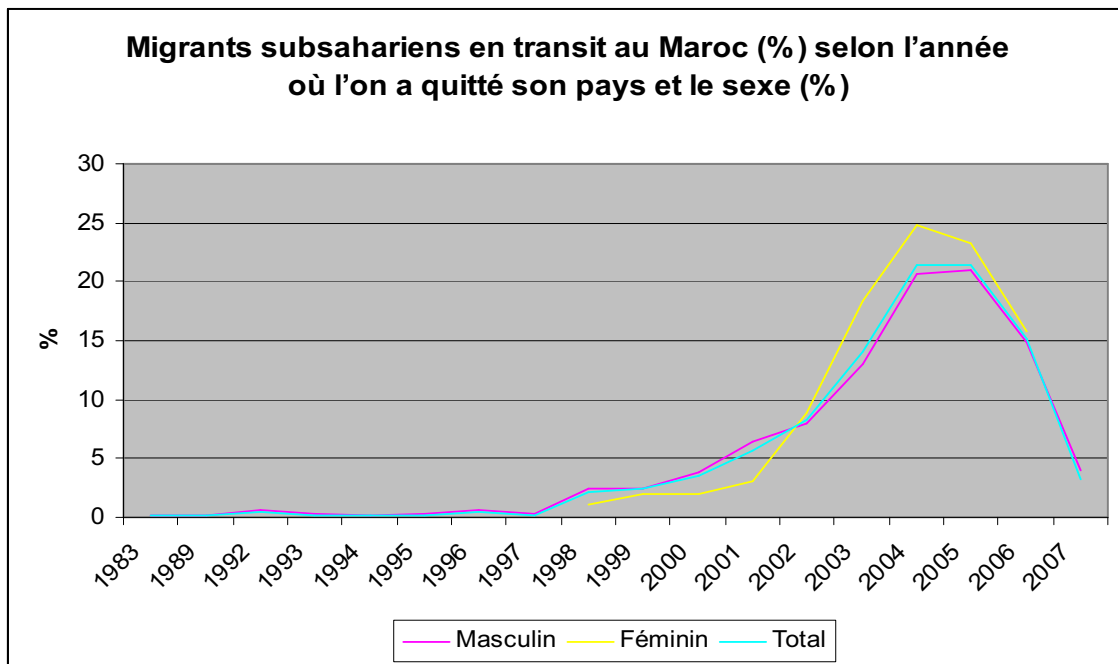
La Méditerranée constitue un ultime obstacle dans leur périlleux périple, rendu encore plus infranchissable par les dispositifs logistique et réglementaire aux frontières de l'Union européenne. Ces migrants se retrouvent ainsi bloqués au Nord du continent africain.

Après cette description générale des itinéraires empruntés par les migrants subsahariens, nous allons présenter les conclusions de l'enquête relatives à ce périlleux voyage.

### III.2 - Année de départ du pays d'origine

L'analyse selon l'année de départ du pays d'origine fait ressortir que les premiers migrants subsahariens enquêtés ont entamé le processus migratoire au cours de l'année 1983. Les femmes quant à elles ont commencé à quitter leur pays d'origine à partir de 1998. Les années 2003, 2004 et 2005 ont connu les départs les plus importants aussi bien au niveau des femmes que des hommes.

Figure N° 16

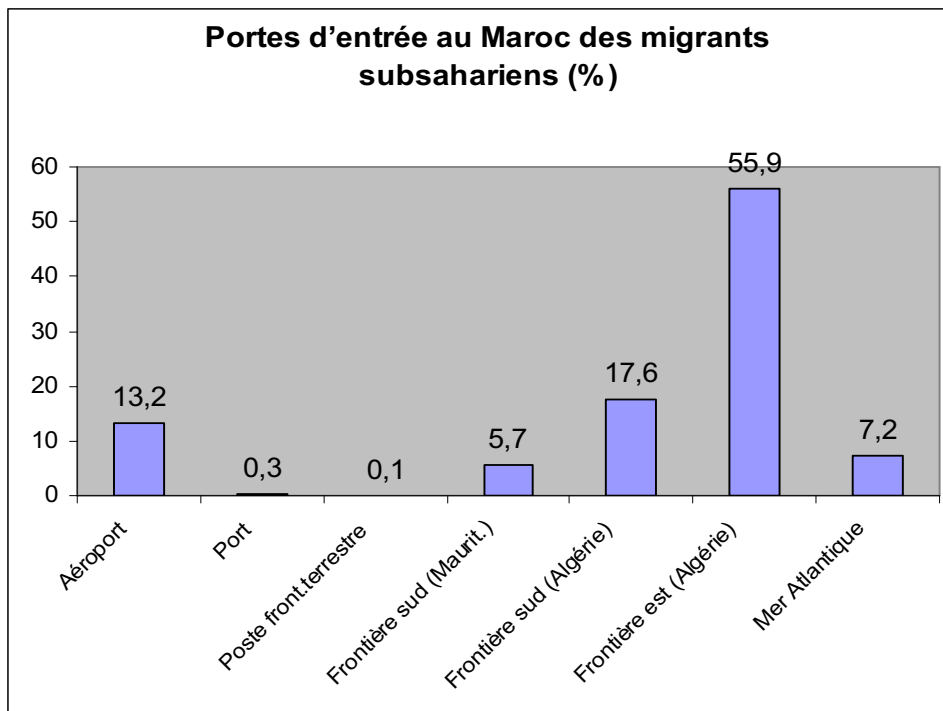


<sup>21</sup> Voir L'Opinion du samedi 21 juin 2008. <http://www.lopinion.ma/spip.php?article18838>

### III.3- Portes d'entrée au Maroc

La majorité des migrants subsahariens est arrivée au Maroc par voie terrestre, soit 86,8% et seulement 13,2% sont arrivés par voie aérienne, ce qui confirme les informations fournies précédemment. Le principal point d'accès de ces migrants ayant emprunté la voie terrestre pour se rendre au Maroc est la frontière avec l'Algérie (environ 73,5%). Il existe deux principales portes d'entrées au Maroc à partir de l'Algérie. La frontière maroco-algérienne par le Nord Est concerne l'essentiel des migrants subsahariens, soit 55,9% et leur passage se fait généralement entre la ville algérienne de Maghnia et la ville marocaine d'Oujda. La frontière Sud-Est avec l'Algérie vient en seconde position avec 17,6% des migrants, la région la plus ciblée est celle de la région de Bouarfa (Ain Chouater,...). C'est par ces deux portes que passent l'essentiel des migrants subsahariens. Les portes d'entrée secondaires sont l'océan atlantique par lequel sont passés quelques 7,2% de migrants et la frontière maroco-mauritanienne du Sud qui a été empruntée par une proportion de 5,7%. Enfin, une infime minorité de 0,4% est passée par les ports et dans une moindre mesure par les postes frontières terrestres, c'est-à-dire par la voie officielle.

Figure N° 17

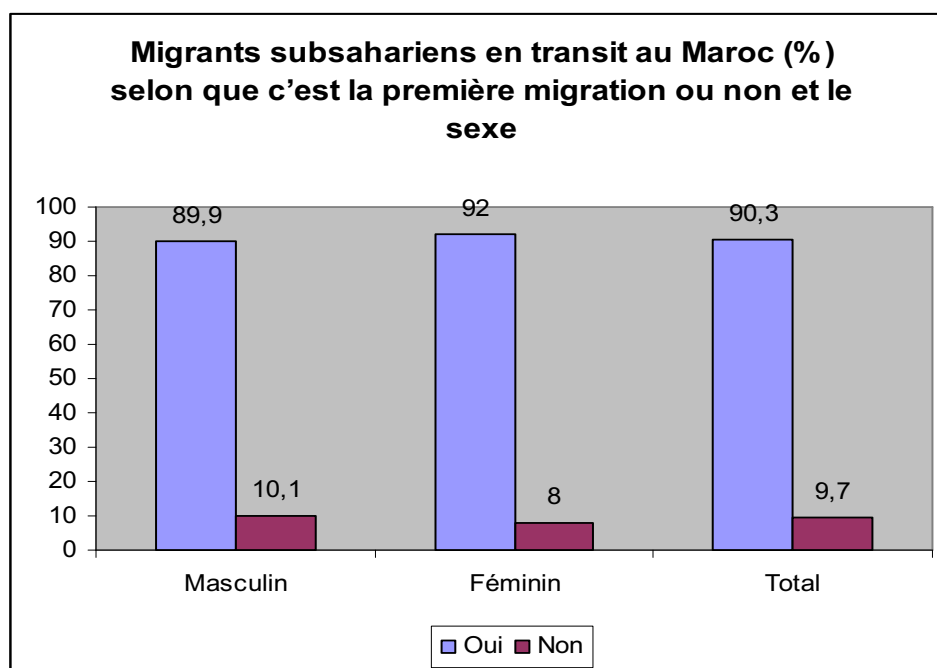


Les femmes sont moins nombreuses à transiter par l’océan atlantique pour rejoindre le Maroc que les hommes. Elles empruntent relativement plus la frontière terrestre du Sud-Est entre l’Algérie et le Maroc.

### III.4- Nombre de tentatives d’émigration

Avec le prolongement de la durée de séjour des migrants subsahariens, le Maroc a tendance à devenir un pays d’immigration. Cette situation est soutenue par un taux de récurrence<sup>22</sup> des subsahariens qui atteint 9,7% d’après les résultats de l’enquête. Ce taux de récurrence est relativement plus élevé chez les hommes (10,1%) que chez les femmes (8%). Il est également légèrement plus élevé chez les migrants urbains que chez les ruraux.

Graphique 18 :

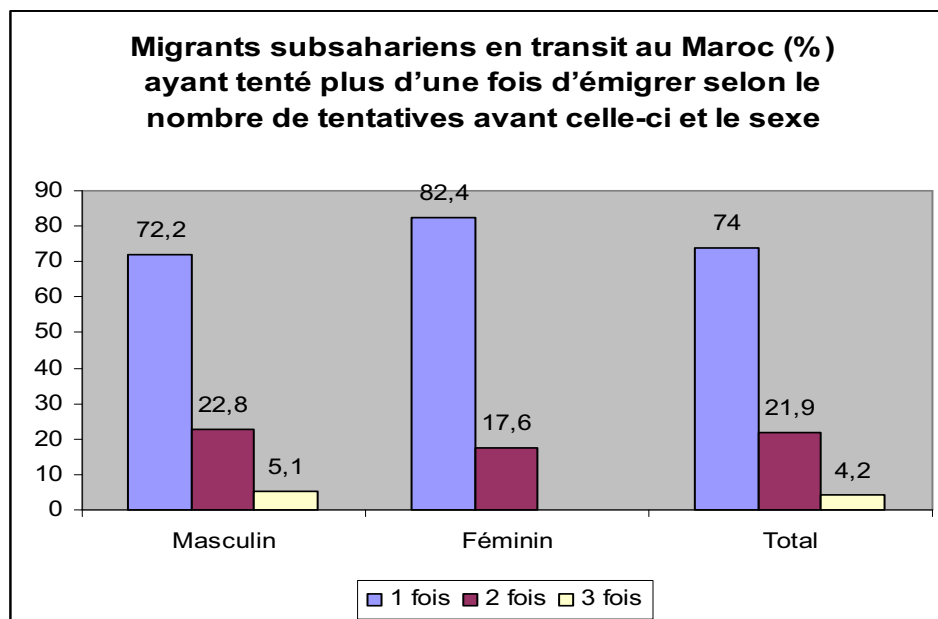


La répartition des 9,7% de migrants subsahariens ayant tenté plusieurs fois la traversée selon le nombre de tentatives d’émigration survenues avant celle-ci montre que la grande majorité d’entre eux, soit 74% avaient déjà fait une autre tentative qui avait échoué et un peu plus d’un cinquième, soit 21,9% avaient enregistré deux autres tentatives et seulement 4,2% avaient déjà tenté 3 fois la traversée auparavant.

<sup>22</sup> Le taux de récurrence signifie la proportion de migrants ayant déjà tenté plus d’une fois avant celle-ci d’émigrer clandestinement et ont échoué soit au Maroc soit ailleurs.

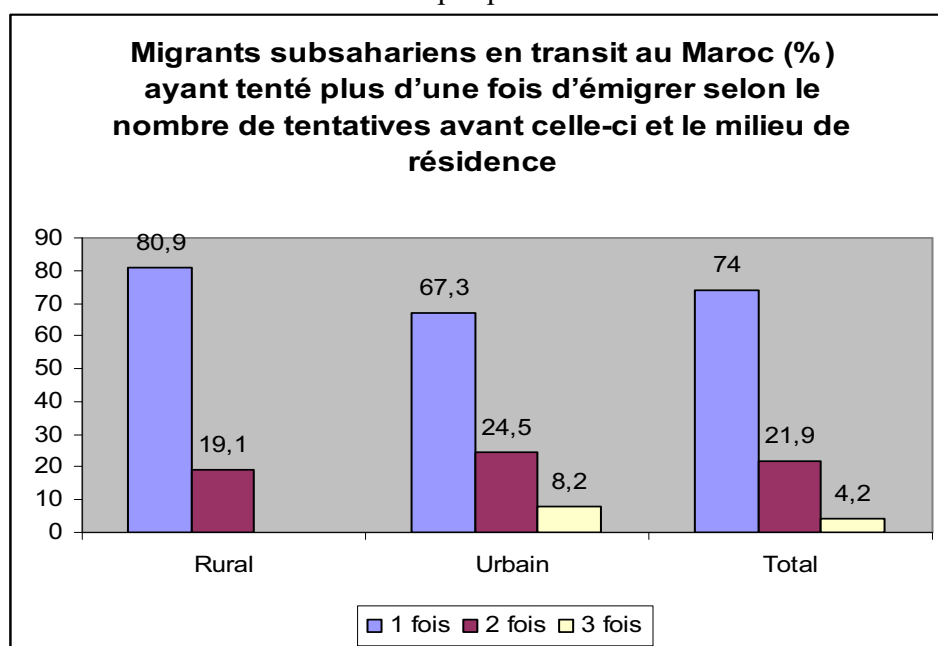


Graphique 19 :



Selon le milieu de résidence, force est de constater que les migrants originaires des villes se caractérisent par des proportions relativement élevées de personnes ayant tenté plusieurs fois d'émigrer aussi bien au niveau de ceux ayant enregistré auparavant une seule tentative, deux tentatives et surtout trois tentatives. A titre indicatif, la proportion est de 8,2% pour les urbains contre 0% pour les ruraux au niveau des migrants ayant déjà tenté 3 fois la traversée par le passé.

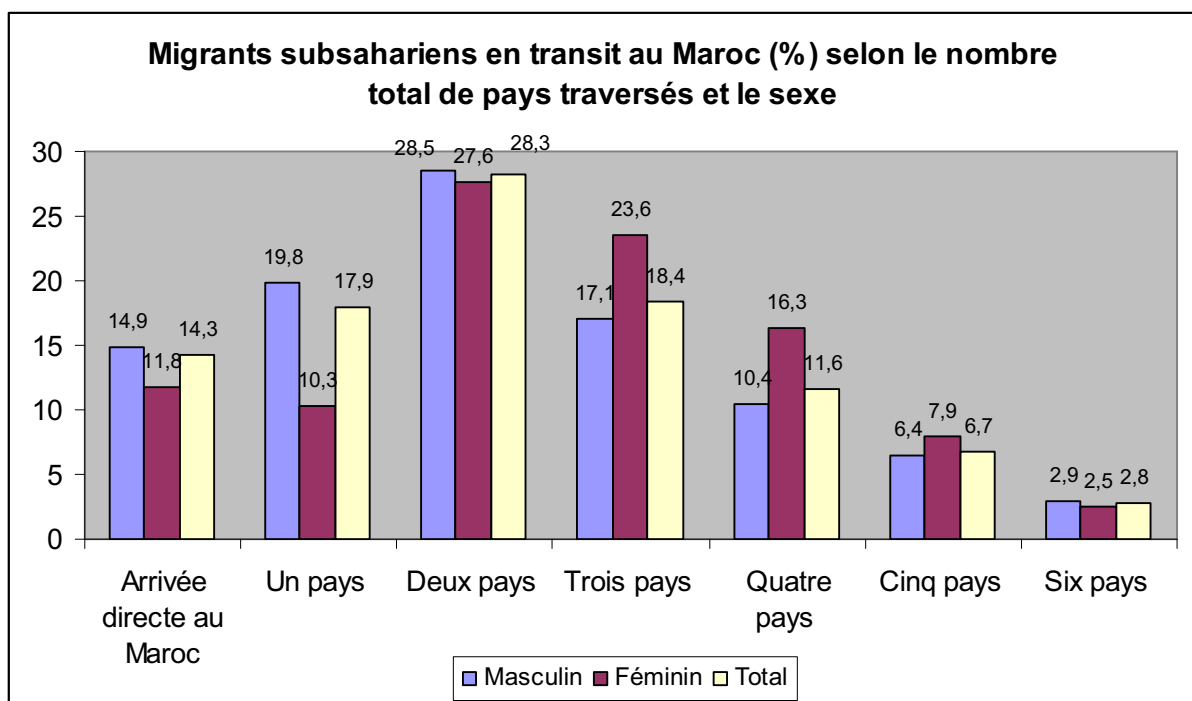
Graphique 20:



### III.5- Nombre total de pays traversés

D'après les résultats de l'enquête, seuls 14,3% des migrants sont arrivés directement au Maroc à partir de leur pays d'origine. Leur itinéraire migratoire se résume ainsi à une seule étape migratoire entre le pays d'origine et le Maroc. Tous les autres (83,7%) ont transité par plusieurs pays. Ils ont traversé entre un et six pays. 17,9% ont transité par un seul pays, 28,3% par deux pays, 18,4% par trois pays, et enfin, 21,1% par quatre à six pays. Par ailleurs, selon le genre, l'arrivée directe au Maroc à partir du pays d'origine concerne relativement moins de femmes que d'hommes, par contre les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes à avoir traversé trois, quatre ou cinq pays, ce qui s'explique par l'origine géographique des migrants<sup>23</sup>.

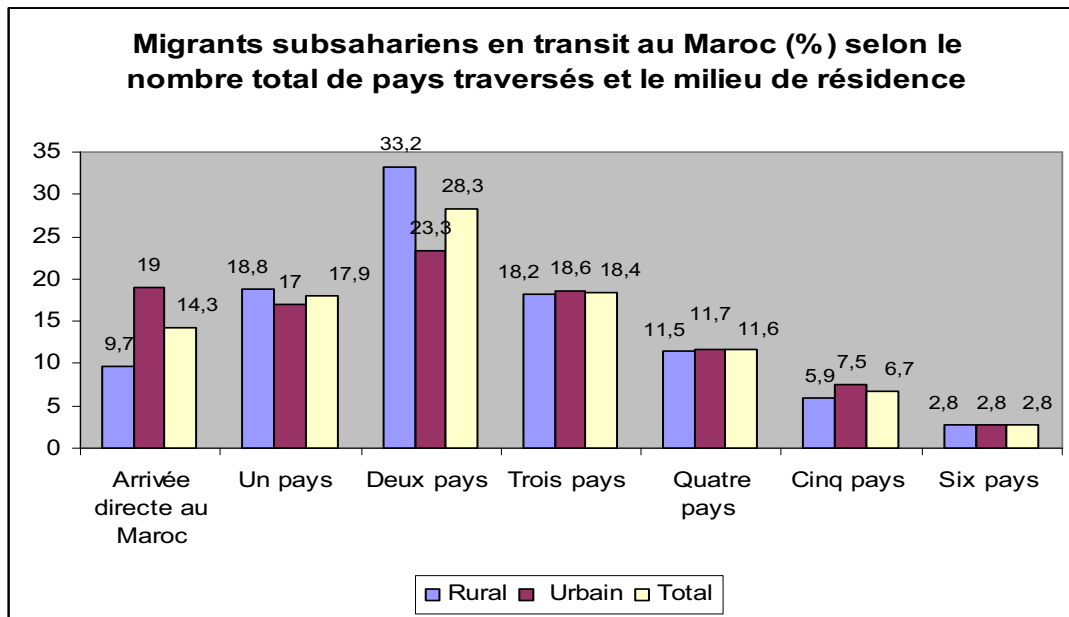
Figure N° 21



Par milieu de résidence, on relève que les migrants d'origine urbaine sont les plus nombreux à avoir accédé directement au territoire marocain (près du cinquième). Une proportion légèrement plus élevée que les ruraux a traversé trois, quatre et cinq pays. Les mêmes proportions de migrants ont parcouru six pays. Les citadins qui ont traversé un ou deux pays sont moins nombreux que les ruraux.

<sup>23</sup> Voir supra le paragraphe sur la nationalité d'origine.

Figure N° 22



Par nationalité d'origine, il y a lieu de constater que ceux qui arrivent directement au Maroc sont essentiellement les migrants sénégalais et congolais avec une proportion de 24,5% chacun, suivis par les Ivoiriens et les Guinéens avec respectivement 14,7% et 12,6%. Les Camerounais et les Maliens viennent après avec 6,3% et 5,6% respectivement. Les autres nationalités enregistrent des proportions négligeables de migrants subsahariens arrivés directement au Maroc. Tandis que ceux qui traversent trois pays ou plus, sont importants parmi les Nigériens (24,1%), les Congolais (16,2%), les Camerounais (13,9%) et les Ghanéens (10,9%).

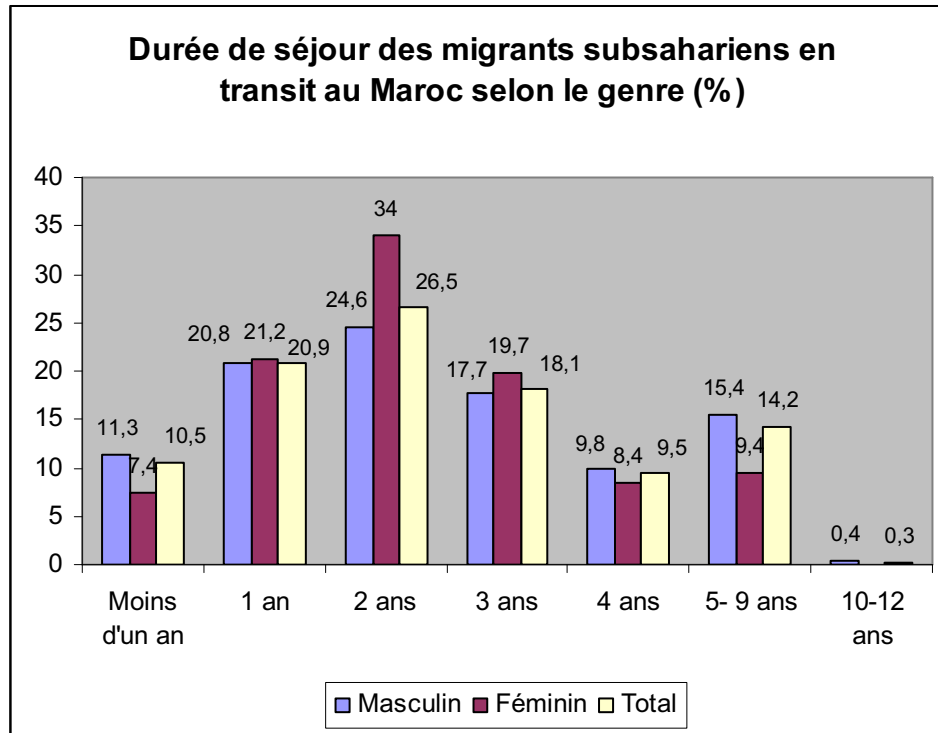
### III.6 - Durée de séjour au Maroc

Dans bien des cas, le transit se transforme en séjour forcé plus ou moins long. Les difficultés que pose la traversée du Détroit de Gibraltar ou de l'océan vers l'Espagne et les Iles Canaries font que le Maroc et, en particulier, les régions du nord et nord-est, les villes de Casablanca, Rabat, Fès, Agadir et les provinces sahariennes deviennent une escale durable.

Ainsi, la durée moyenne de séjour au Maroc se situe à environ 2,5 ans pour l'ensemble des migrants subsahariens enquêtés. L'analyse de la durée de séjour au Maroc permet de constater qu'un peu moins du quart, soit 24% ont une ancienneté migratoire dans le pays de 4 à 12 ans et un peu moins des deux tiers soit 65,5% ont une durée de séjour allant de 1 à 3 ans. Presque un

migrant sur dix (10,5%) séjourne au Maroc depuis moins d'un an. On observe relativement moins de femmes dans les catégories de durée de séjour des moins d'un an et de plus de 4 ans par rapport aux hommes et relativement plus de femmes dans la catégorie ayant séjourné 2 ans.

Figure N° 23

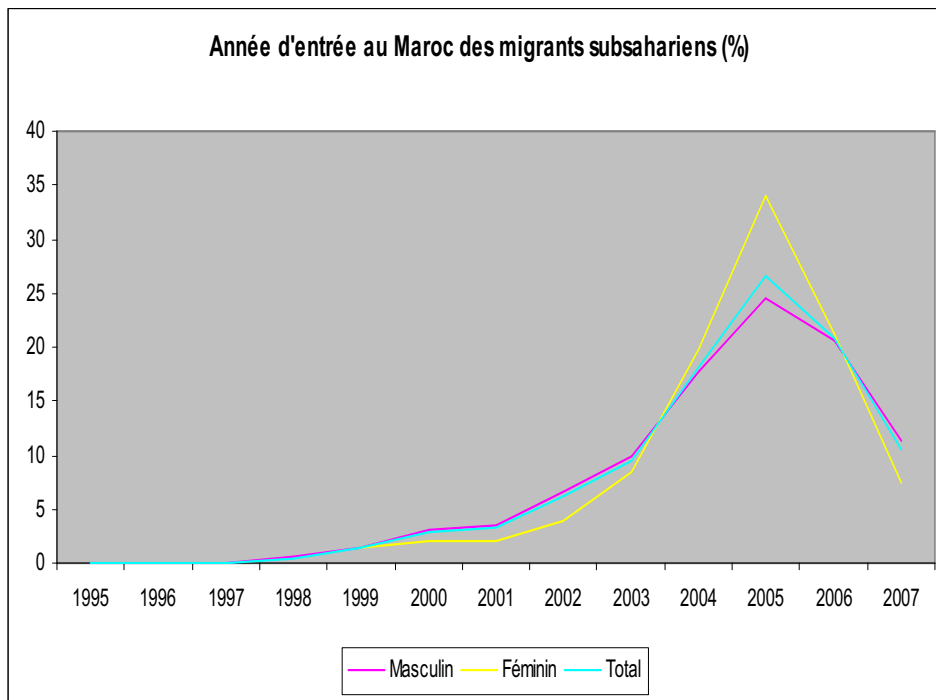


Selon la nationalité d'origine, les Sénégalais et les Maliens se distinguent dans la catégorie ayant séjourné moins d'un an avec respectivement 42,9% et 20% suivis par les Guinéens avec 12,4%.

L'analyse selon l'année d'entrée au Maroc laisse apparaître une tendance soutenue à la hausse des flux migratoires à partir du début de la décennie 2000 avec un pic en 2005 et un déclin en 2006, ce qui confirme les tendances enregistrées par les interceptions et rapportées par les médias marocains et espagnols<sup>24</sup>. Ce constat est aussi bien valable pour les hommes que pour les femmes, même si la féminisation de ces flux a commencé principalement à partir de 1999.

<sup>24</sup> D'après les données rapportées par ces médias, il semble que la tendance à la hausse de ces flux ait repris en 2008.

Figure N° 24



## Chapitre IV

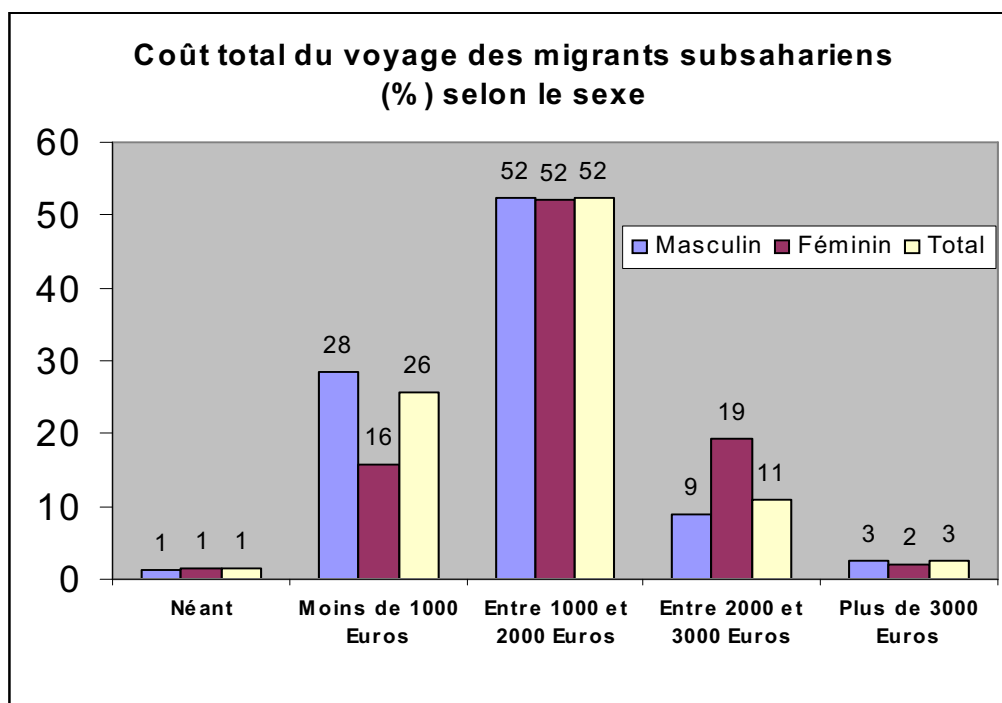
### Conditions du voyage

L'examen des conditions du voyage permet de mettre en évidence à la fois le coût matériel du projet migratoire et les moyens de le financer, mais aussi les souffrances qu'endurent les migrants subsahariens et qui pourraient mettre un terme à leur « rêve européen ».

#### IV.1- Coût du voyage

Le coût total du voyage varie selon les migrants, la ventilation de ce coût par tranches révèle une concentration sur la tranche se situant entre 1000 et 2000 Euros (52%). Seul le quart environ (26%) des migrants ont dépensé moins de 1000 Euros. Par contre, 11% de l'échantillon ont dépensé entre 2000 et 3000 Euros et 2,5% ont dépensé plus de 3000 Euros, ce qui confirme que le projet migratoire devient un véritable projet économique.

Figure N° 25



Par pays, le coût est évidemment plus élevé pour les migrants originaires des pays les plus éloignés du Maroc. Mais l'aptitude du migrant à affronter les aléas du voyage et à faire ou ne pas faire fonctionner le « système D » peut moduler ce coût, ce qui explique les différenciations de coût pour des ressortissants d'un même pays.

Ce coût dépasse les 3000 Euros pour 29% des Togolais, 9% des Camerounais, 6,5% des Ivoiriens, 2,5% des Nigériens et 5% des Congolais (République Démocratique du Congo).

Le coût total du voyage est de 2000 à 3000 Euros pour 22% des Nigériens, 21% des Libériens, 17% des Congolais (Rép. Démoc. du Congo), 13% des Ivoiriens, 10% des Camerounais, 19% des Sierra léonais.

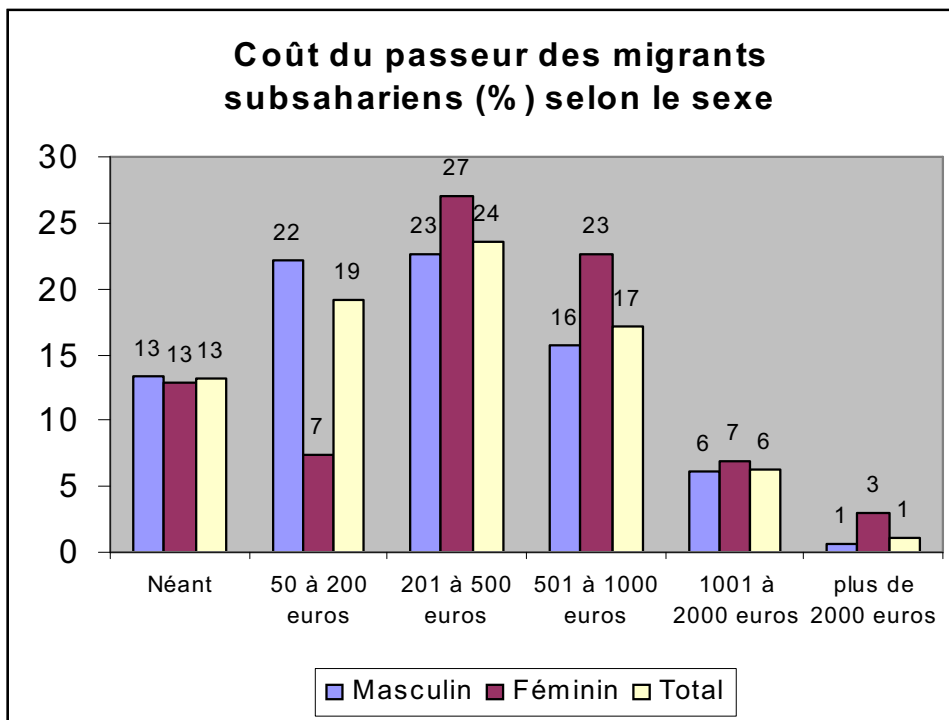
Ce coût se situe entre 1000 et 2000 Euros pour 80% des Guinéens (Guinée- Bissau), 72%% des Ghanéens, 65% des Gambiens, 57% des Nigériens, 50% des Ivoiriens, 49% des Sénégalais, 45% des Guinéens (Conakry), 44% des Nigériens, 42% des Burkinabés, 40,5% des Maliens.

Le voyage a coûté moins de 1000 Euros (nationalités les plus représentées), pour 48% des Maliens, pour 47% des Sénégalais, pour 45% des Guinéens, 24% des Camerounais, 17% des Ivoiriens et 10% des Nigériens.

Les sommes dépensées servent à financer principalement le transport et les services des passeurs, elles constituent un capital relativement important pour des ressortissants de pays dont une bonne partie est classée parmi les pays les moins avancés (PMA). De même, ce coût révèle que ceux qui passent à l'acte sont ceux qui disposent de moyens pour financer « l'aventure ».

En ce qui concerne le coût du passeur, curieusement, 13% des migrants n'ont pas eu besoin des services d'un passeur ou ont fait fonctionner le système des réseaux familiaux ou tribaux. Près du cinquième de l'échantillon ont payé entre 50 et 200 Euros (dont 7% de l'effectif féminin et 23% de l'effectif masculin). 23,5%, soit le pourcentage le plus élevé, ont payé entre 201 et 500 Euros et près d'un cinquième ont payé plus de 500 Euros dont 1,1% plus de 2000 Euros (3% des femmes et 0,6% des hommes).

Figure N° 26



Le coût du transport varie selon les distances et les moyens de transport utilisés: plus du quart de l'échantillon a dépensé entre 201 et 500 Euros et près du tiers (30%) entre 501 et 1000 Euros. 8,6% ont dépensé plus de 1000 Euros, ce qui suppose probablement l'utilisation du transport aérien.

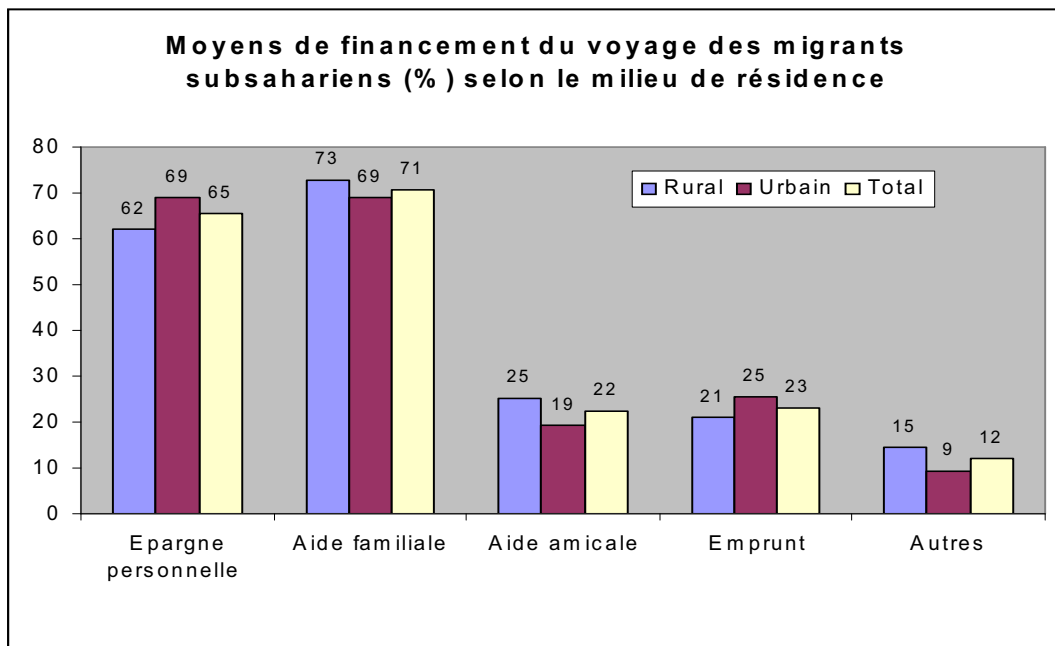
#### IV.2- Le financement du projet migratoire :

- **La disponibilité de la somme requise** : Plus de 47% des migrants ont déclaré disposer de la somme requise pour financer leur projet migratoire, contre près de 53% qui ont été contraints de chercher différents moyens pour financer leur voyage. Dans la première catégorie, on retrouve un pourcentage sensiblement égal entre les hommes et les femmes, soit respectivement 52% et 53%.

- **Les moyens de financement** : Concernant les moyens de financement, les réponses combinent cinq sources de financement : l'épargne personnelle, l'aide familiale, l'aide amicale, l'emprunt et autres sources de financement.



Figure N° 27



Le recours à l'épargne personnelle est fréquent. Près des deux tiers (65%) des migrants ont déclaré que leur projet migratoire a été financé par l'épargne personnelle issue du travail.

71% ont affirmé avoir bénéficié de l'aide familiale (74% d'hommes et 58% de femmes), 22% de l'aide amicale (21% d'hommes et 28% de femmes). 23% ont eu recours à l'emprunt (27% d'hommes et 9% de femmes).

Si on considère la situation professionnelle dans le pays d'origine juste avant le départ, 92% des actifs occupés ont déclaré que l'épargne personnelle leur a permis de financer leur voyage.

Les personnes sans emplois ont bénéficié de la solidarité familiale et/ou amicale. L'aide familiale est importante pour les chômeurs (82% de cette catégorie), pour les étudiants (87,5% de la catégorie) et pour les femmes au foyer (60% de la catégorie).

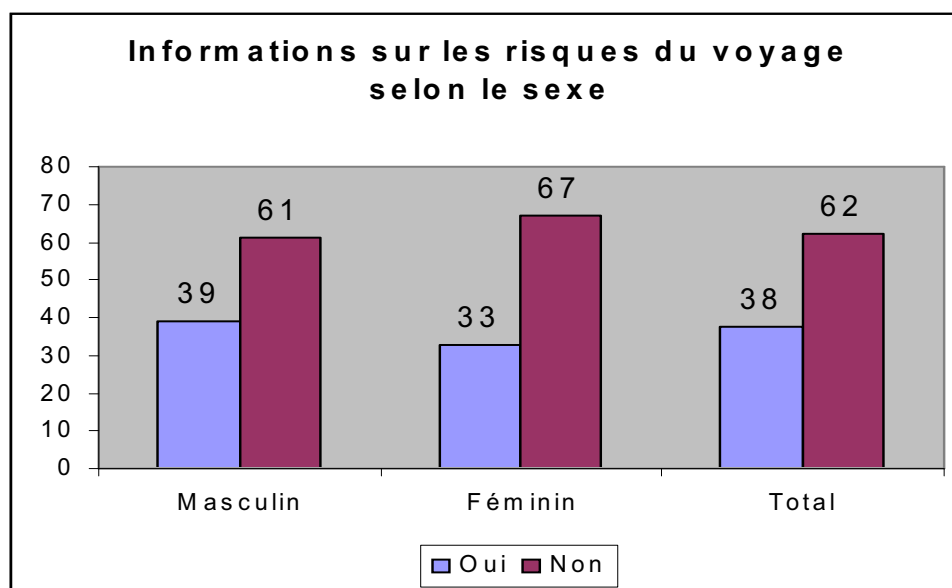
L'aide amicale a été mentionnée par 27% des chômeurs, 25% des étudiants, 31% des femmes au foyer et 50% des « Autres inactifs ».

L'emprunt est davantage mentionné par la catégorie « Autres inactifs » (56%), 35% des chômeurs, 19,5% des étudiants, 19% des femmes au foyer et 14% des actifs occupés.

### IV.3- Informations relatives au voyage

Le projet migratoire est souvent fondé sur le « rêve européen ». Le déficit d'information est important. Près des deux tiers des migrants (62%) ont affirmé qu'ils n'ont pas été informés sur les risques du voyage.

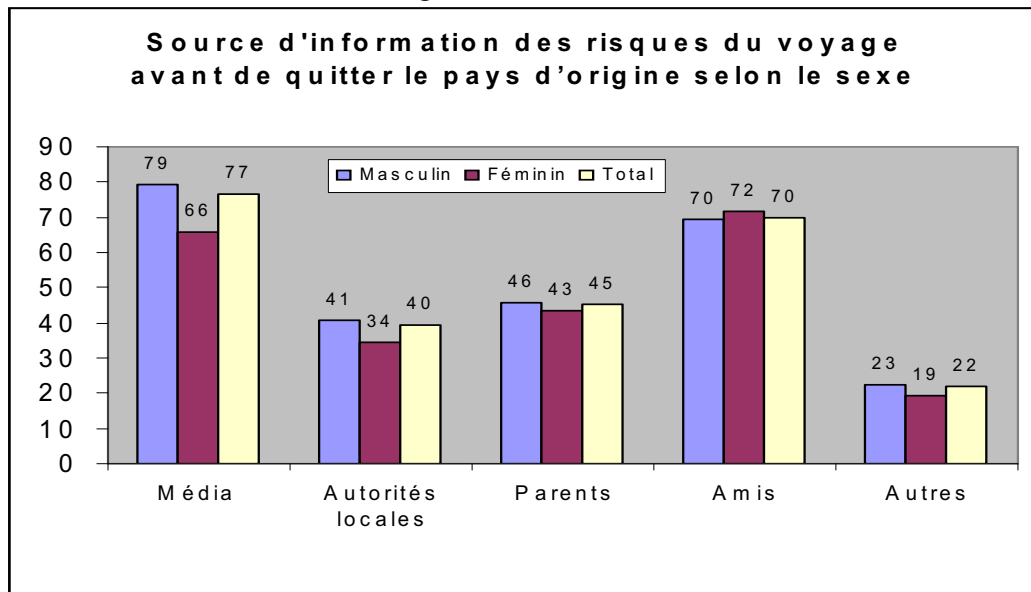
Figure N° 28



Différentes sources d'information ont été citées par ceux qui ont été informés (38%) :

- les médias (radio, télévision, presse) 77%.
- les parents 45%.
- les autorités locales (administration, service d'immigration) 40%
- les amis 70%.

Figure N° 29



A la question de savoir si cette information s'est avérée vraie ou fausse selon leur expérience, la majorité (96%) des migrants informés considère l'information recueillie comme correspondant à la réalité. Toutefois, 63% considèrent qu'elle est incomplète.

Des questions ont été posées à l'ensemble de l'échantillon pour savoir sur quels points ils auraient souhaité avoir plus d'informations.

- 85% des migrants (dont 87% des hommes et 79% des femmes) pensent qu'ils auraient eu besoin de plus d'informations *sur les conditions de vie dans les pays de transit*.

- 86% (dont 87% des hommes et 79% des femmes) déplorent le manque d'informations sur *les conditions de vie dans les pays de destination*.

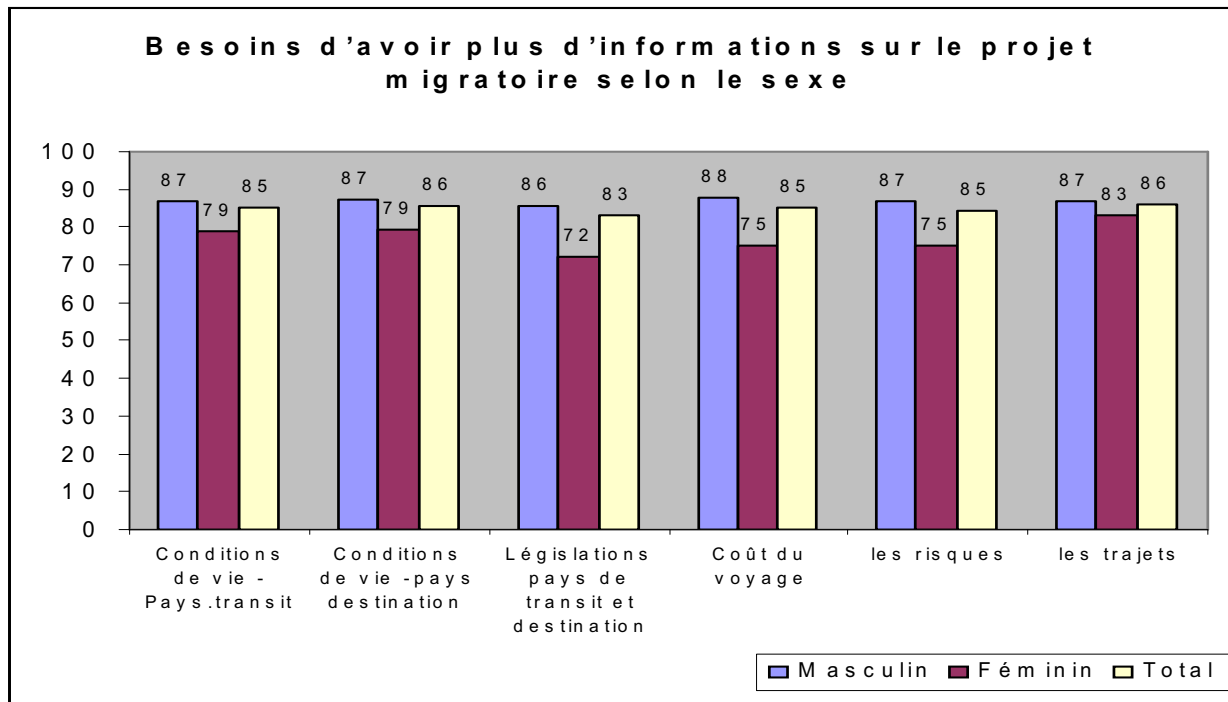
- 83% des migrants (dont 86% des hommes et 72% des femmes) considèrent qu'ils auraient eu besoin de plus d'informations sur les *législations des pays de transit et de destination* (travail, séjour, migration).

- 85% (dont 88% d'hommes et 75% de femmes) reconnaissent ne pas avoir été suffisamment informés sur *le coût du voyage*.

-85% des migrants (dont 87% d'hommes et 75% de femmes) affirment qu'ils auraient eu besoin de plus d'information sur *les risques du voyage*.

- 86% des subsahariens (dont 87% d'hommes et 83% de femmes) estiment qu'ils auraient eu besoin de plus d'informations sur *les trajets à emprunter*.

Figure N° 30



Ce déficit d'information rend nécessaire des campagnes de sensibilisation dans les pays de départ afin de mieux expliquer les risques d'une telle « aventure ».

A cet égard, la création du Centre d'Information et de Gestion des Migrations(CIGEM) en partenariat entre le gouvernement malien, représenté par le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et la Commission Européenne demeure une expérience pilote. Parmi les principales missions du CIGEM, «l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des migrants potentiels... et l'information sur les conditions juridiques de la migration et la sensibilisation de la population aux risques de la migration irrégulière».

Mais à défaut d'une implication des autorités publiques dans ces campagnes de sensibilisation dans d'autres contrées, la société civile entreprend des initiatives dans ce sens, comme celle que

mène l'AFVIC au Maroc. Mais le projet le plus ambitieux de sensibilisation demeure celui entrepris par une ONG espagnole « Inmigracion y desarrollo » dans plusieurs pays africains<sup>25</sup>.

L'objectif de la campagne est d'informer les jeunes du continent africain sur les risques et conséquences de l'immigration irrégulière. Une campagne qui sera menée dans 26 pays et 78 villes d'Afrique, avec l'appui de 180 associations de jeunes et une cinquantaine de volontaires de la croix rouge espagnol<sup>26</sup>. Les pays ciblés par l'ONG sont : l'Angola, l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Ghana, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Kenya, le Liberia, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Nigeria, le Ruanda, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe.

Les risques encourus par les candidats à l'émigration clandestine sont certains comme en témoignent les conclusions de l'enquête.

#### **IV-4 - Les problèmes auxquels les migrants ont été confrontés lors du voyage**

Durant le voyage, les principaux problèmes cités par les migrants subsahariens sont :

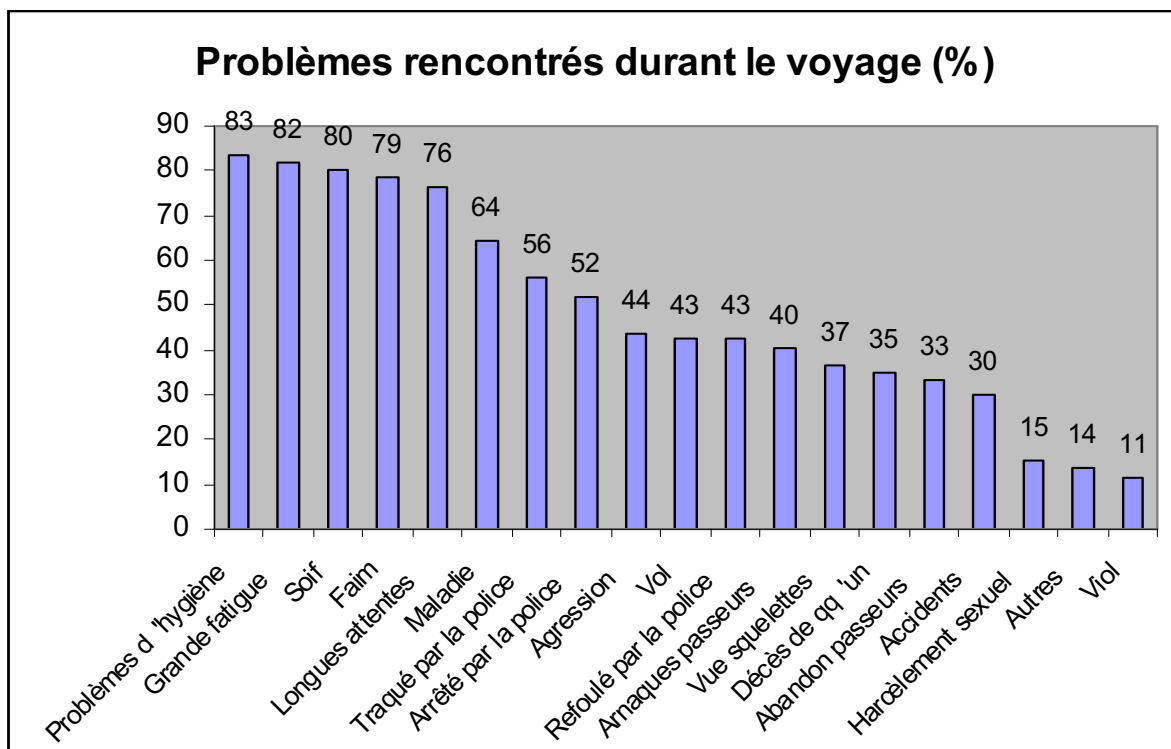
- L'absence d'hygiène : 83% ;
- Une grande fatigue : 82% ;
- La soif : 80% ;
- La faim : 79% ;
- Les longues attentes : 76% ;
- La maladie : près des deux tiers des migrants ont été malades durant le voyage (64%) ;
- Le vol (effets personnels, argent) : 43% en ont été victimes ;
- Les agressions : 44% ;
- Les arnaques des passeurs : 40% ;
- L'abandon par les passeurs en cours de route : 33% ;
- Le harcèlement sexuel : 15,5%. Les plus grandes victimes sont les femmes : 47% et 7% d'hommes ;

<sup>25</sup> [http://www.walf.sn/societe/suite.php?rub=4&id\\_art=35361](http://www.walf.sn/societe/suite.php?rub=4&id_art=35361). Edition du lundi 05 Février 2007

<sup>26</sup> L'ONG mènera cette campagne grâce à l'appui de certaines régions autonomes comme les îles Canaries, Aragon, et des donateurs anonymes, ainsi que des privés.

- Le viol : 11% dont 36% de femmes et 5% d'hommes ;
- Poursuites par la police : 56% dont 60% de femmes et 55% d'hommes ;
- Arrestation par la police : 52% ;
- Refoulement par la police : 43% ;
- Décès de quelqu'un durant le voyage : 35% ;
- Victimes d'accidents : 30% ;
- La vue des squelettes humains dans le désert : 36,5%.

Figure N° 31



Toutes ces violences physiques ou psychiques expliquent le nombre élevé des victimes de cette « aventure »<sup>27</sup>. Ces drames se manifestent durant tout l'itinéraire du voyage, que ce soit lors de la traversée du désert ou au large des côtes séparant l'Afrique du Nord de l'Europe ou des îles Canaries.

<sup>27</sup> Parmi les événements les plus médiatisés de ces violences, celles enregistrées dans les deux villes marocaines encore sous occupation espagnole de Ceuta et Melilla qui ont fait 14 victimes. A l'autre bout du continent, en Afrique du Sud, une explosion de violences sans précédent prenant pour cible des étrangers a débuté le 11 mai 2008 dans le bidonville d'Alexandra, mitoyen du quartier financier de Sandton, avant de s'étendre à d'autres townships. Le bilan officiel de ces violences est de 42 morts, et 25 000 personnes ont été contraintes de fuir. Les violences ont également touché la ville de Durban et la province de Mpumalanga, sans faire de morts. Voir Louisa Aït Hamadouche: De l'Europe à l'Afrique .Quand les étrangers deviennent des boucs émissaires. La Tribune (Algérie) du 27-05-2008 <http://www.latribune-online.com/>

L'enquête a permis de mieux connaître les problèmes auxquels sont confrontés les migrants. Les médias espagnols rivalisent dans la couverture des noyades des pateras, mais rares sont les médias qui s'intéressent aux « naufrages » du désert et aux conditions infra- humaines de ce voyage. Un récit de cette traversée du désert est rapporté par Fabrizio Gatti, journaliste italien à L'Espresso, qui a fait le voyage du Sénégal à l'Italie avec des candidats à l'immigration clandestine. Dans un livre publié sous le titre : Bilal : sur la route des clandestins, il raconte l'enfer vécu le long de « la Piste des esclaves ».

« Avec les moyens du bord : le train du Sénégal jusqu'à Bamako et les vieux camions Mercedes ensuite -- des journées entières debout, collés les uns aux autres, sans manger et à peine boire -- dans l'étendue infinie du Sahara. En passant par Dirkou (Niger), "l'oasis des esclaves, où il n'y a que du sable et Dieu", selon l'expression de Soufiane, un alcoolique d'Agadez. Rencontre surréaliste dans une ville mythique ». .:

« Beaucoup sont largués en plein désert. Sans cesse arrêtées par la police et les militaires, ces épaves humaines sont frappées, torturées et dépossédées de tout. Alors, certains ne peuvent plus avancer, ni revenir en arrière. Et ils finissent par errer dans la ville (d'Agadez), faméliques, prêts à accepter n'importe quel travail en échange d'un bol de nourriture. Et à Dirkou, c'est encore pire, car la frontière libyenne n'est pas loin et beaucoup ne la franchiront jamais<sup>28</sup>.

#### **IV-5 Le drame des disparus**

Force est de constater que le nombre des victimes n'a cessé d'augmenter ces dernières années. La mort anonyme frappe les subsahariens en amont, lors de la traversée du désert, comme en aval, quand le rêve européen se brise assez souvent d'une manière tragique, au fond des eaux hostiles du Détroit ou de l'Océan au large des Îles Canaries.

Cette mort anonyme est par essence invisible, souvent, elle ne laisse pas de traces ; elle échappe, par conséquent aux statistiques. Ce constat explique la divergence des données disponibles. Selon un rapport du BIT, les migrants qui ont péri en mer entre 1989 et 2002 en essayant d'entrer

---

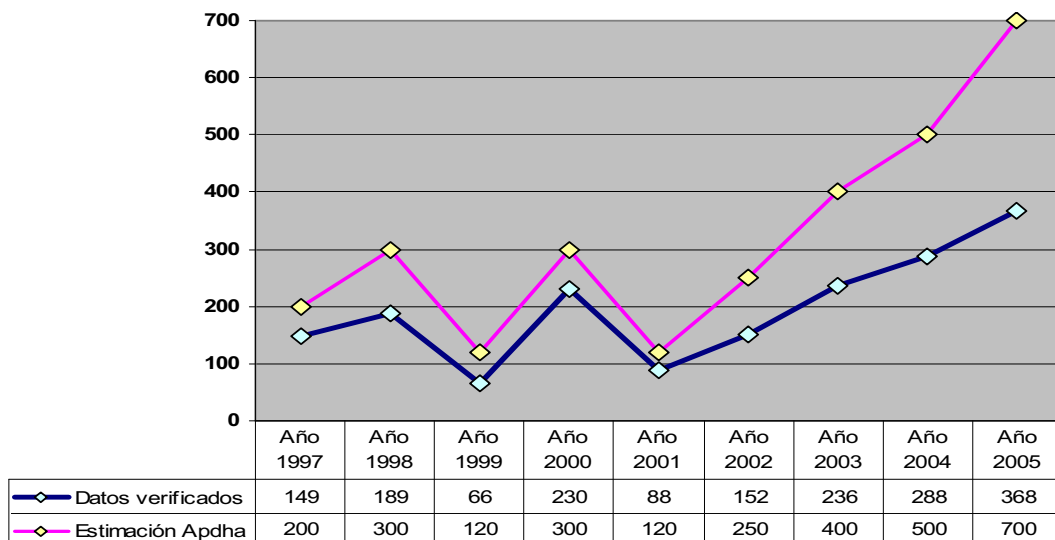
<sup>28</sup> Fabrizio Gatti : Bilal : sur la route des clandestins. Editions Liana Levi. 2008

dans le territoire espagnol depuis le Maroc sont estimés entre 8000 à 10.000,<sup>29</sup> alors que pour un seul pays, le Nigeria, le ministre des affaires étrangères de ce pays estime à 10.000 le nombre des Nigériens qui ont trouvé la mort entre 1999 et 2002 en tentant de rallier l'Europe via l'Afrique du Nord<sup>30</sup>.

L' « Asociacion ProDerechos Humanos de Andalucia » qui a commencé à suivre ces drames à partir de 1997 avance quant à elle les estimations suivantes.

Figure N° 32

Nombre de disparus : données vérifiées et estimations APDHA



Source : :APDHA : Droits de l'Homme à la frontière Sud. Janvier 2006

Selon Fortress Europe, au moins 1.250 personnes sont mortes en 2006 et 876 en 2007 en voulant arriver en Espagne, via les îles Canaries et les côtes de l'Andalousie.<sup>31</sup>

Cette tragédie semble s'inscrire dans la durée comme en témoigne les informations rapportées régulièrement par les médias. Ces drames s'expliquent par l'acharnement<sup>32</sup> qui accompagne

<sup>29</sup> BIT: L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc". Cahiers de Migrations Internationales. 54 F. 2002.

<sup>30</sup> Cf. <http://www.afriquenligne.fr/emigration:-%2210.000-nigerians-morts-en-quatre-ans%22-2008080810392.html>

<sup>31</sup> Fortress Europe. Monday, décembre 2007. La nuit du 10 décembre, un naufrage au large de Dakhla, au Sud marocain, a fait 50 morts. Le même jour, 40 autres personnes ont perdu la vie au large des côtes sénégalaises

<sup>32</sup> « J'ai tenté dix fois de traverser vers l'Europe. J'ai essayé à maintes reprises de m'introduire à Melilla, j'ai même essayé de traverser vers les Îles Canaries...en vain. Mais Allah peut toujours m'aider à y parvenir un jour, il suffit de croire en lui ». A peine terminé ses mots, notre ami libérien se perd dans ses pensées, le regard plongé dans le vide.



souvent le projet migratoire. Leur détermination est parfois extrême. « Même s'ils construisent un mur jusqu'au ciel, je trouverai le moyen de passer » déclare un jeune subsaharien devant la caméra de la 2<sup>ème</sup> chaîne marocaine à Tanger.

Puisque la mort sociale est consommée, la mort physique ne les effraie plus « L'aventure » comme ils l'appellent est un jeu risqué, mais ils l'acceptent parce que leur projet est plus fort que la peur « Nous savons ce qui nous attend en cours de route. Mais, nous, nous sommes déjà morts ici ! Alors mourir physiquement pour une cause ne nous effraie plus... c'est la seule chance que nous avons et il faut la tenter ! »<sup>33</sup>

Les difficultés rencontrées dans le Déroit et les Îles Canaries acculent les réseaux mafieux à modifier les itinéraires empruntés. Ces derniers mois, la Mauritanie est devenue une plaque tournante du transit des migrants subsahariens.

Selon le directeur du croissant rouge mauritanien, il semble que 40% des bateaux qui quittent la Mauritanie pour les Canaries (un périple de 800 à 1.000 kilomètres à travers l'Atlantique) font naufrage en cours de route et que durant la période allant du 10 novembre 2005 au 6 mars 2006, entre 1200 et 1 300 personnes seraient mortes noyées en essayant d'atteindre l'archipel des Canaries.<sup>34</sup>

Selon lui, les Africains qui prennent de tels risques sont prêts à tout pour rejoindre l'Europe attirés par l'espérance d'une vie meilleure : "Pour eux, c'est comme jouer à la roulette russe: je le fais ou je meurs"<sup>35</sup>.

Aujourd'hui les cayucos<sup>36</sup> naviguent jusqu'à 300 milles au large de la côte africaine, afin d'éviter

---

On peut y lire, en fait, tout le désespoir du monde. Voir L'Opinion du samedi 21 juin 2008. <http://www.lopinion.ma/spip.php?article18838>

<sup>33</sup> Cité in Mehdi Alioua : La migration transnationale des africains subsahariens au Maghreb : l'exemple de l'étape marocaine in Maghreb Machrek, op,cit

<sup>34</sup> El Pais du 10 mars 2006

<sup>35</sup> Ibidem

<sup>36</sup> Ces cayucos, utilisées depuis le dernier trimestre 2004 sont des embarcations robustes propulsés par des moteurs de 40 chevaux, transportant parfois plus de 100 personnes et qui peuvent traverser la distance séparant les côtes subsahariennes de l'Archipel des Canaries (800 à 1000 Kms) en 5-7 jours. Face aux boussoles artisanales des pateras, les cayucos utilisent un GPS, un système de localisation par stellite où ils programment la route depuis Nouadhibou ou Saint Louis jusqu' 'au port de los Cristianos (sud de Tenerife). Le Gasoil est emmagasiné dans des bidons de 25 à 50 litres.

les patrouilles de Frontex<sup>37</sup>, et passent une dizaine de jours en mer avant d'atteindre les Canaries, avec des risques énormes. Les experts calculent que sur trois caucus, il y en a un qui fait naufrage sur le parcours qui sépare l'Archipel des côtes subsahariennes<sup>38</sup>.

En fait, personne ne sait combien sont-ils ces « naufrages fantômes » qui se produisent au milieu de l'océan, comme celui d'octobre 2007, dont le seul écho à été les funérailles collectives célébrées dans la ville de Kolda, au Sénégal, par les familles des 150 disparus<sup>39</sup>.

Quoi qu'il en soit, à travers toutes les routes de la Méditerranée et de l'Atlantique, durant toute l'année 2007, pas plus de 50.000 migrants ont atteint l'Europe, c'est à dire moins d'un tiers des 170.000 travailleurs étrangers demandés dans la même période seulement par le gouvernement italien<sup>40</sup>.

---

<sup>37</sup> En 2006, à la suite de patrouilles de Frontex, 32.016 migrants avaient été arrêtés. Frontex est en train de patrouiller toutes les frontières de l'UE : aériennes, navales et terrestres. menant diverses missions : Nautilus dans le détroit de Sicile; Héra, au large des Canaries; Indalo dans le détroit de Gibraltar ; Minerve, dans les ports andalous et Poséidon dans la mer Égée,...

<sup>38</sup> Immigration africaine: l'Europe cherche des solutions. Afkar-Idees N° 10 / été 2006

<sup>39</sup> Forteress Europe. Monday, décembre 2007

<sup>40</sup> Forteress Europe. Monday, décembre 2007

## Chapitre V

### Les facteurs de la migration<sup>41</sup>

Afin de comprendre ce phénomène et encore mieux, si on veut agir sur celui-ci, il faut d'abord connaître ses causes. Certes, une décision aussi lourde de conséquences que celle de quitter « chez soi », son milieu social et de s'installer dans la clandestinité ne se fait pas à la légère. L'enjeu n'a d'égal que l'acharnement qui accompagne assez souvent la décision de partir.

C'est Felipe Gonzalez, alors chef du gouvernement espagnol, qui dans un entretien au PAIS hebdomadaire avait dit : « Si j'étais un nord-africain de vingt ans (et cela est valable aussi pour un subsaharien) ayant sept frères et sœurs, je serai dans une patera comme celle-ci. S'ils me renvoient, si j'ai la chance d'arriver sans me noyer, le mois prochain, je serai là bas de nouveau essayant de franchir la barrière »<sup>42</sup>

En fait, le schéma explicatif du phénomène est assez complexe. La migration irrégulière n'est certes pas un état naturel, elle est le produit d'une conjonction de plusieurs facteurs internes, mais elle n'aurait pas pris cette importance s'ils n'existaient pas d'autres facteurs d'appel dans les pays d'accueil.

Dans son enclenchement, son activation et sa continuation, le processus migratoire est le résultat de l'effet combiné de trois types de facteurs : (i) des facteurs générateurs; (ii) des facteurs incitateurs et (iii) des facteurs propres aux pays d'accueil.

#### **V-1-- Les facteurs générateurs:**

Ces facteurs sont fondamentalement économiques, ils peuvent agir en amont, au niveau d'une mobilité interne du milieu rural vers le milieu urbain, conséquence d'une situation défavorable à la campagne. L'incapacité des économies urbaines à absorber ces masses des sans travail qui

---

<sup>41</sup> Cette section reprend l'analyse faite sur cette question in Mohamed Khachani : La emigracion subsahariana : Marruecos como espacio de transito. Documentos CIDOB N° 10. Barcelona .diciembre 2006, pp 31-41. Voir également, notre contribution au CARIM : L'immigration irrégulière au Maroc. En cours de publication sur le site.

<sup>42</sup> EL PAIS hebdomadaire du 24 juin 1992.

s'entassent en général dans les zones péri-urbaines favorisent l'incubation du projet migratoire à l'international. Ces départs sont stimulés par un certain nombre de facteurs économiques :

### V-1-1 - Les défaillances des économies africaines

(i)- Ces économies manquent de flexibilité et sont souvent tributaires d'un produit de base unique (coton, cacao, certains minerais,...). La persistance du protectionnisme agricole dans les pays industrialisés, réduit l'accès aux marchés comme dans le cas du Mali avec le Coton<sup>43</sup>. Si on ajoute à ces contraintes le poids lourd de la dette, laquelle a été multipliée par 25 fois en 33 ans passant de 10 milliards de \$ en 1970 à 250 milliards de \$ en 2003<sup>44</sup>, cela obère les finances de ces pays, réduit l'investissement et la croissance. Les deux bords de la Méditerranée enregistrent le creuset le plus profond en termes de disparités économique dans le monde.

Tableau N° 4

Revenu/habitant dans certains pays subsahariens comparé à celui des principaux pays d'accueil  
En milliers de \$(2002)

Grand e Bretagne	Pay s Bas	Allema g ne	Belgiq ue	Fran ce	Itali e	Espag ne	Moyen ne mondi ale	Afrique subsaharie nne	Mal i	Sier ra Leo ne	Sénéga l	Guin ée	Rép. Dém Con go
25,25	23,9 6	22,670	23,25	23,51	18,9 6	14,43	5,08	0,450	0,24 0	0,14 0	0,470	0,410	0,09 0

Source : Rapport de la Banque Mondiale, 2004.

L'économie africaine est en crise chronique. Depuis que René Dumont avait écrit au début des années 60 son ouvrage: L'Afrique noire est mal partie<sup>45</sup>, les racines du mal développement n'avaient pas été extirpées. La situation a continué à se dégrader, l'Afrique subsaharienne (sans l'Afrique du Sud) représente à l'échelle mondiale 10% de la population et à peine 1,14% du PIB.

(ii) Cette faiblesse de la croissance est illustrée par une dégradation de la part de l'Afrique dans le commerce international, celui-ci est caractérisé par une forte concentration des flux au niveau des pays développés au détriment des pays en voie de développement. Ainsi, au titre de l'année

<sup>43</sup> Le Coton a représenté certaines années jusqu'à 79% des exportations du Mali 55 à 65% au Tchad et au Niger

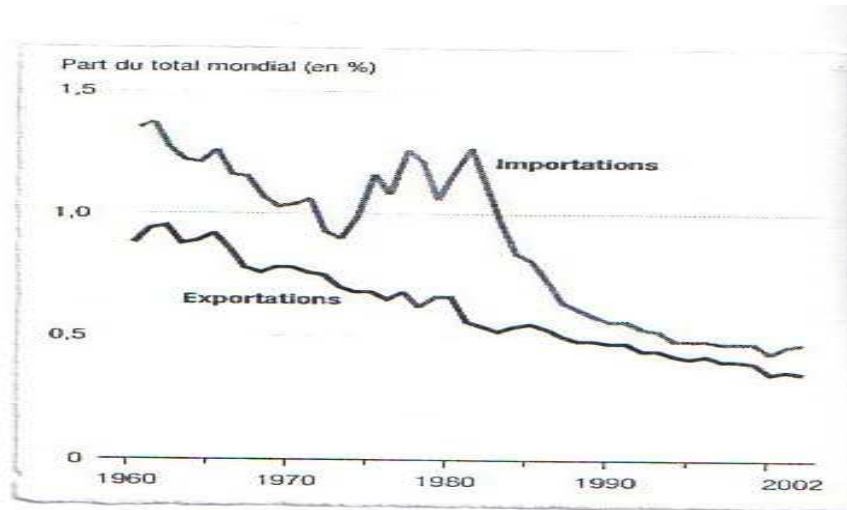
<sup>44</sup> CADEM. Voir <http://www.cadtm.org/spip.php?article1261>

<sup>45</sup> René Dumont: L'Afrique noire est mal partie. Seuil. Paris.1962

2004, dix pays s'accaparent plus de 55 % des exportations mondiales de marchandises<sup>46</sup>. La part de l'Afrique subsaharienne marque une tendance soutenue à la baisse à la fois au niveau des exportations et des importations comme le montre la figure suivante :

Figure N° 33

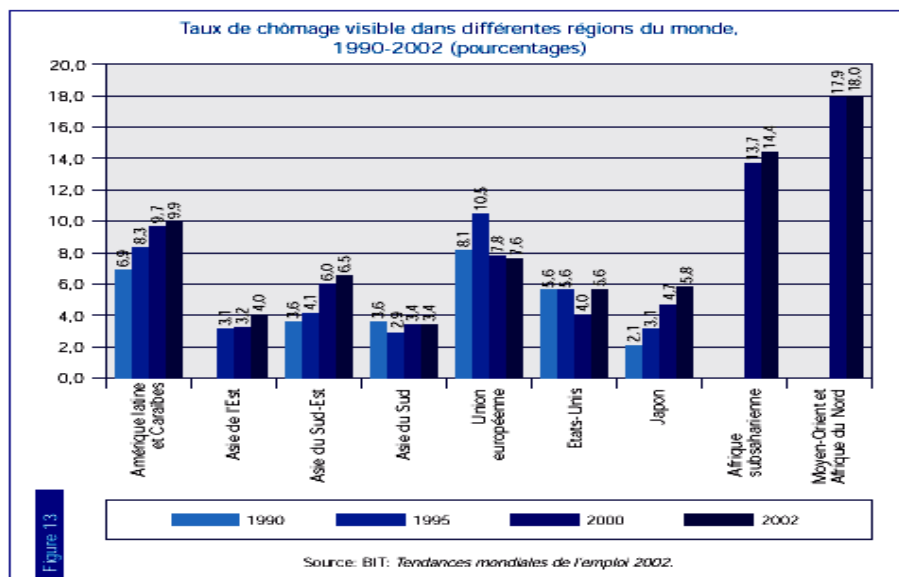
**Baisse de la part de l'Afrique Subsaharienne dans e commerce mondial de 1960 à 2002.**



Source : PNUD Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005 page 125 (figure 4.5)

(iii)- Cette vulnérabilité économique a des implications directes sur l'investissement et par conséquent sur l'emploi

Figure N° 34



<sup>46</sup> Il s'agit de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la Chine, du Japon, de la France, de la Grande Bretagne, des Pays Bas, de l'Italie, du Canada et de la Belgique. In Alternatives (2005) " Les chiffres de l'économie 2006 " hors série numéro. 6- 4ème trimestre page 68.

En Afrique subsaharienne, le chômage dépasse, selon les statistiques officielles, les 14%. Ce fléau, au-delà de son coût économique, ébranle les 3 aspects fondamentaux de la vie humaine: le temps, l'espace et le caractère social de l'individu. Ce scénario, combiné au relâchement des liens tribaux et de solidarité, génère un niveau élevé de la pauvreté qui affecte particulièrement les jeunes<sup>47</sup>.

**(iv)-** l'Afrique connaît une recrudescence de la pauvreté qui est non seulement répandue mais extrême dans certains pays. On compte dans le monde au début du XXI<sup>e</sup> siècle 50 Pays les Moins Avancés (PMA) dont 35 en Afrique, (10 en Asie, 5 dans le Pacifique et 1 dans les Antilles)<sup>48</sup>. C'est l'extension de ces poches de misère et le "mal de vivre" qui en résulte qui pousse la jeunesse africaine à regarder de plus en plus vers le Nord et à considérer l'Afrique du Nord comme une destination transitoire, un passage obligé vers « l'Eldorado européen ».

Ce qui rend cette situation critique, c'est que les mutations et les restructurations des relations internationales ont réduit l'importance stratégique qui était accordée à l'Afrique et ont entraîné un désengagement relatif des grandes puissances à l'égard de ce continent. Les pays de l'Union Européenne dans leur projet d'élargissement vers l'Est s'imposent d'autres solidarités et le bilan de leur politique à l'égard du continent noir demeure médiocre.

En Afrique subsaharienne, le nombre de pauvres a augmenté de 82 millions entre 1990 et 2000 contre 14 millions en Europe orientale et en Asie centrale et 8 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes. 45,7% des personnes gagnent moins de 1 \$ par jour et vivent en dessous du seuil de la pauvreté.<sup>49</sup>

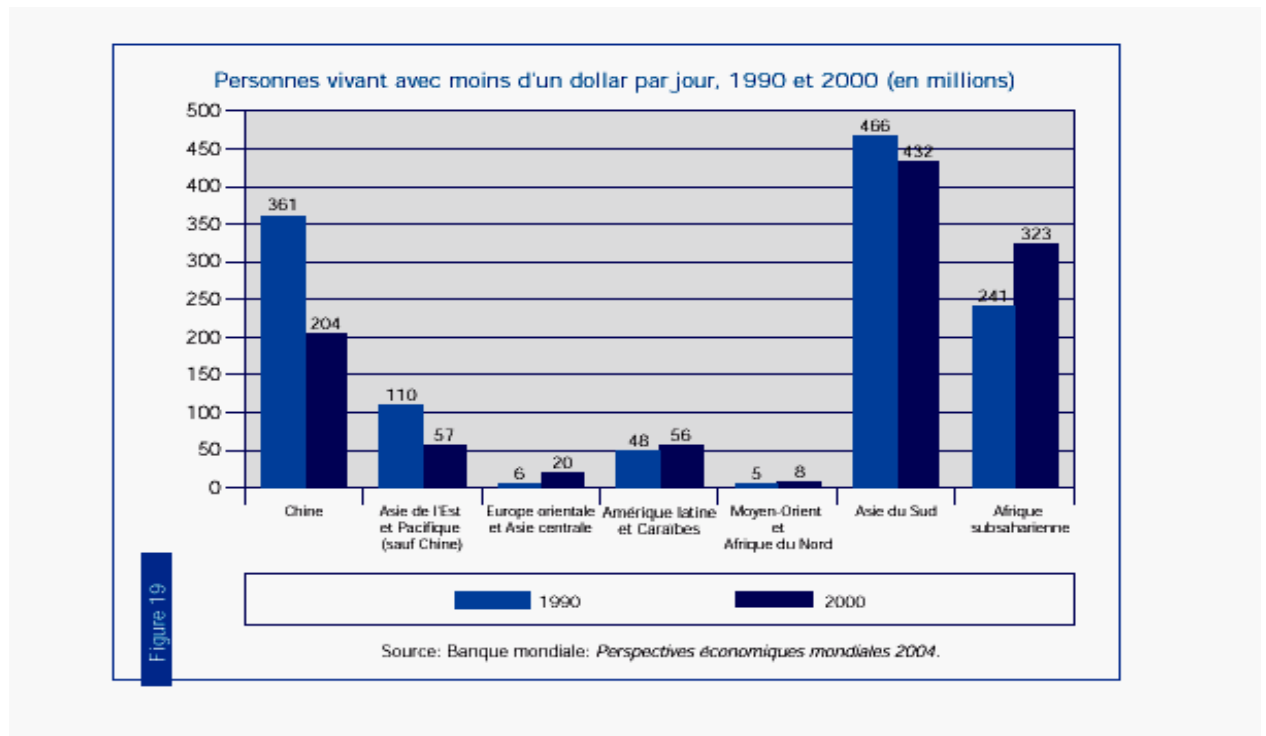
---

<sup>47</sup> En théorie économique, Les analyses keynésienne et marxiste considèrent le chômage comme une variable essentielle et déterminante de la migration internationale.

<sup>48</sup> Voir également, CNUCED: Rapport sur les pays les moins avancés, 2000

<sup>49</sup> Ce nombre de pauvres aurait pu être plus élevé si ce n'est l'apport des remises En dépit de leur faiblesse relative, l'Afrique subsaharienne est la région qui reçoit la plus faible proportion des transferts de fonds de migrants (1,5% du total mondial), ces transferts contribuent à atténuer le taux de pauvreté. Ces remises sont relativement importantes dans certains pays comme le Lesotho où ils représentent 80 % des revenus des ménages ruraux. Voir, Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action. Rapport de la commission mondiale sur les migrations internationales. Octobre 2005.

Figure N°35



La pauvreté est un état de dénuement humain, elle est synonyme de frustration et de souffrance. La structure de la pauvreté par âge met en évidence l'importance de la population jeune affectée. La pauvreté est mal vécue par ces jeunes, elle attise leurs frustrations et peut les amener à prendre des décisions irréfléchies. Cette situation entretient une **forte propension à émigrer**, notamment dans la clandestinité.

(v) **Le différentiel des salaires** : Le différentiel des salaires demeure motivant pour s'expatrier. Le projet d'émigrer intéresse dans une forte proportion des personnes disposant d'un emploi stable mais peu rémunérateur, les « **working poors** ». Nous avons déjà signalé que 45,7% des personnes vivent en Afrique subsaharienne avec moins de \$1 par jour, ce qui suppose des niveaux de salaires très faibles.

Ce facteur est central dans l'explication de la migration par les néoclassiques pour qui la mobilité des travailleurs se fonde, sur l'écart des taux de salaires. Les travailleurs se déplacent des pays à taux de salaires faibles vers ceux où les taux de salaires sont plus élevés.

Cette analyse semble largement admise dans l'explication des causes de la migration internationale. Cependant, elle souffre d'insuffisances patentes, en raison des hypothèses sur

lesquelles elle se fonde. En particulier, les inégalités économiques ou les différences de richesses entre les pays ne suffisent absolument pas à expliquer les migrations. En effet, des facteurs autres que la dégradation des conditions de vie poussent les hommes à migrer.

#### **V-1-2- Autres défaillances des pays africains :**

**(i)- Une forte pression démographique :** la population de l'Afrique subsaharienne a augmenté plus rapidement que celle de n'importe quelle autre région au monde de sorte que les systèmes d'éducation et de santé ou le marché du travail continuent à se détériorer. L'Indice Synthétique de Fécondité est très élevé en Afrique subsaharienne : 5,4 enfants contre 3,8 dans le Monde arabe, 2,5 en Amérique Latine et 1,4 en Europe.

**(ii) - Une situation sanitaire aléatoire:** Les implications de cette pression démographique sont parfois dramatiques ; Tous les ans, en Afrique subsaharienne, meurent 1,2 millions de personnes de malaria, 3,1 millions de sida, et plus de 3 millions de la faim. Presque 8 millions par an pour des causes qui ont une solution et dont le coût n'excède pas 10 milliards de \$, l'équivalent de 0,04% du PIB des pays de l'OCDE. A comparer aux 500 milliards de \$ que les Etats Unies ont affecté à la guerre en Irak en 2004 ou les 55 milliards de \$ affectée la même année à la politique agricole commune.

**(iii) - Des conditions écologiques précaires** aggravées par une récurrence des années de sécheresse. En effet, la désertification et la déforestation avancent continuellement et empirent les conditions de vie qui sont déjà par elles-mêmes énormément précaires et poussent des milliers de personnes à l'exode interne et à la migration internationale.

**(iv) - Les défaillances des régimes politiques en Afrique:** Les pays africains souffrent de déficiences en matière de gouvernance. Ces pays sont gangrenés par la corruption, souffrent de l'exploitation des grands trusts internationaux<sup>50</sup>. Cette situation est aggravée par l'instabilité politique, l'Afrique semble occuper le centre des luttes politiques et ethniques inter et/ ou intra-étatiques ; L'Afrique subsaharienne représente 10% de la population mondiale, mais reste le théâtre de presque la moitié des conflits dans le monde (Sierra Léone, Côte d'Ivoire, République

---

<sup>50</sup> A cet égard, le Président Andalou Manuel Chaves a plaidé pour un établissement d' « un code éthique pour les entreprises multinationales qui exploitent les ressources énergétiques et naturelles de ces pays ». In « La Junta prepara tambien su « Plan Africa ». EL MUNDO 6 août 2006.



Démocratique du Congo, Somalie, Darfour,...)<sup>51</sup>. Ces conflits sont à l'origine des conditions infra- humaines dans lesquelles vivent 9,2 Millions de réfugiés africains.

Parmi les facteurs de cette instabilité, les frontières artificielles héritées de la conférence de Berlin de 1884-85 qui furent créées pour répondre aux intérêts coloniaux des Européens. Ces frontières divisaient des peuples entiers ayant les mêmes racines et la même culture. Cet héritage colonial a produit après les indépendances des conflits latents ou déclarés, les plus connus sont la Casamance au Sénégal, le Biafra au Nigeria, Kolwezi au Congo Démocratique, l'Erythrée devenue indépendante de l'Ethiopie, l'Agéscher entre le Mali et le Burkina Fasso, le Bakassi entre le Nigeria et le Cameroun, la Bande d'Aozou entre le Libye et le Tchad et les provinces sahariennes marocaines revendiquées par le Polisario soutenu par l'Algérie. Ces frontières conflictuelles affectent également des populations nomades ; c'est le cas des Peuls, localisés dans plus de huit pays africains, les dioulas ou malinkés en Afrique Occidentale, les bamoudas vivant entre le Cameroun, le Tchad et le Nigeria, les massaïs entre le Kenya et la Tanzanie et les Touaregs se déplaçant entre l'Algérie, le Mali et le Niger<sup>52</sup>.

Enfin, un autre facteur politique La Libye sous embargo international et en quête de soutien diplomatique avait en 1998 lancé le projet de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens fondée sur le mythe de la fin des frontières. Elle avait conclu dans ce cadre des accords avec le Tchad , le Niger, le Burkina Fasso et le Mali, prévoyant la liberté de circulation, de travail et de résidence des ressortissants de ces pays en Libye et abolissant le visa pour les subsahariens , ce qui a incité les jeunes africains à se lancer dans l'aventure migratoire. Le revirement de la politique libyenne en la matière a « piégé » ces migrants.

## **V-2- Les facteurs incitateurs**

Si **les causes générales** sont autant de facteurs d'émigration, l'idée d'émigrer peut ne pas se manifester chez des candidats potentiels. L'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet d'autres facteurs d'attraction ; ces **facteurs incitateurs** engendrent les mécanismes de l'émigration et provoquent un effet d'entraînement qui assure **le passage du stade latent à celui de la concrétisation de l'acte d'émigrer.**

<sup>51</sup> PNUD Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005 page 166.

<sup>52</sup> Papa Sow: Migrations en Afrique au sud du Sahara. In Immigration africaine: l'Europe cherche des solutions. Afkar-Idées, op.cit

**V-2-1 L'image de la réussite sociale** qu'affiche l'immigré de retour au pays pendant ses vacances annuelles. Ses récits enflammés par une dose de mythomanie confortent l'idée qu'on se fait de cet "Eldorado" largement médiatisé par la télévision.

**V-2-2 L'impact de l'audiovisuel :** Par l'intermédiaire de l'image diffusée par des dizaines, voire des centaines de chaînes captées par la parabole, les couches africaines déshéritées, vivant dans des conditions difficiles, sont transportées chaque soir, dans un monde magique qui cultive chez eux le désir d'émigrer.

**V-2-3 La proximité géographique :** l'Espagne est à 14 kilomètres des côtes marocaines, le littoral espagnol est visible à partir de la côte marocaine qui s'étend de Tanger à Ceuta. Ainsi, et afin d'accéder à ce présumé eldorado, de plus en plus de **jeunes désespérés** tentent la traversée du Déroit dans des embarcations de fortune.

Si ces facteurs générateurs et incitateurs entretiennent une forte propension à émigrer, celle-ci est stimulée également par des facteurs propres aux pays d'accueil.

### **V-3-Les facteurs propres aux pays d'accueil**

#### **V-3-1-Les dérapages d'une politique focalisée sur des mesures restrictives et l'externalisation de la question migratoire**

Ces mesures ont eu des effets pervers, ils ont engendré le développement de l'émigration illégale, comme le confirme les estimations d'Europol qui évalue à 500.000 le nombre de migrants irréguliers accédant chaque année à l'espace européen, estimation que conforte les indicateurs de l'émigration irrégulière en Espagne (4 pateras ont été interceptées en 1991 par les forces de l'ordre espagnoles, 1020 en 2002)<sup>53</sup>.

Force est de constater que les restrictions réglementaires apportées à la circulation des étrangers ont moins empêché les entrées qu'elles n'ont entravé les déplacements de va-et- vient. Elles ont favorisé le développement des séjours en situation irrégulière.

---

<sup>53</sup> Mohamed Khachani : Les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro- marocain. Publications de l'AMERM. Rabat. 2006, p 56.

D'aucuns estiment même que si l'accès aux pays d'accueil était libre, les mouvements migratoires finiraient par s'autoréguler : un équilibre des flux d'entrée et de sortie s'installerait peu à peu, alors qu'aujourd'hui, (i) L'émigration est devenue un projet économique qui a un coût (ii) et plus les frontières sont fermées, plus les gens s'installent dans les pays d'accueil faute de pouvoir repartir et revenir. Les tenants de cette thèse font valoir que depuis trente ans, l'admission restrictive des travailleurs migrants légaux dans les pays les plus industrialisés n'a abouti qu'à laisser se développer une immigration économique de travailleurs sans papiers, souvent exploités par leurs employeurs.

Le travail au noir peut atteindre, selon certaines estimations, près de 16% de l'activité économique dans les différents Etats de l'Union Européenne<sup>54</sup>, ce qui provoque également des distorsions au niveau de la concurrence dans le marché intérieur. Les exploitations agricoles en Espagne et en Italie par exemple dépendent largement de ces ouvriers corvéables à merci qui font les beaux jours du secteur.

Par ailleurs, et alors qu'elle se félicite de la chute du mur de Berlin, l'Europe pousse les pays du Maghreb à inventer le crime d'« émigration illégale ». Pourtant, toutes les études tendent à prouver que la répression est contreproductive. L'externalisation de la question migratoire demeure une illusion, les pays de transit sont incapables de contrôler des frontières s'étendant sur des milliers de kms.

### **V-3-2 - Les facteurs d'appel**

(i) - **Une demande de travail spécifique** existe dans les pays de l'Union Européenne ; cette demande répond, pour **des raisons de coût et de flexibilité**, aux besoins d'un **marché secondaire**, caractérisé par des **emplois précaires et/ou socialement indésirables**.

Cette demande de travail est particulièrement importante en Espagne où selon des statistiques officielles, ce pays est parmi les 15 de l'ancienne UE qui a le plus créé d'emplois durant la dernière décennie avec 6.441.000 emplois, soit le tiers du total de l'Europe des 15 : 18 millions d'emplois<sup>55</sup>. Dans ce pays, les immigrés ont absorbé près d'un tiers de tout l'emploi créé en

<sup>54</sup> Estimation à prendre avec certaines réserves. Voir : Travail au noir Le casse-tête de l'Union européenne. L'Economiste Edition électronique du 24/8/2007. <http://www.leconomiste.com/article.html?a=80441>

<sup>55</sup> IDEAL du 9 août 2006

Espagne entre 1995 et 2005, processus qui s'est accéléré depuis 2002, dès lors, plus de 50% des nouveaux postes de travail ont été occupés par des étrangers<sup>56</sup>. « Cette incorporation massive de la main d'œuvre étrangère à la population active espagnole a compensé le bien moindre nombre de jeunes espagnols qui incorporaient le marché du travail depuis 1975... »

Cette demande de travail émane principalement de **l'économie souterraine**. Ce secteur, en particulier, tire de grands avantages financiers et sociaux de cette main d'œuvre irrégulière, réputée être docile et peu coûteuse. Ici, les employeurs multiplient les embauches illégales profitant de «**la fragilité juridique**» des migrants irréguliers. **La sanction** encourue par l'employeur qui recourt à la main d'œuvre irrégulière, selon les législations en vigueur, ne semble pas suffisamment lourde pour constituer un facteur de dissuasion.

L'existence de ce marché parallèle, combiné à une construction juridique contraignante, qui multiplie les interdictions bien au delà de certaines limites, a engendré nécessairement l'illégalité et le développement de l'émigration irrégulière.

Comme le signale l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), il existe de nombreuses preuves qui indiquent que la migration irrégulière se voit stimulée par l'excès de demande en Europe de main d'œuvre non qualifiée et par le manque de canaux légaux pour couvrir ladite demande<sup>57</sup>. Un vaste marché du travail à l'intérieur de l'économie submergée constitue ainsi un important effet d'appel.

Cette dialectique du rejet juridique et de l'appel économique a favorisé le développement de ce qu'on pourrait appeler le «commerce des illusions».

(ii) Le «**commerce des illusions**» est une activité qui prend des dimensions inquiétantes. Des réseaux structurés se sont formés dans les pays de départ, de transit et de destination pour faire

---

<sup>56</sup> Selon l'indice sur le travail de la multinationale du travail temporaire Manpower. Le nombre de migrants âgés entre 16 et 64 ans, inférieur au demi-million en 1992 a dépassé le million en 2000, 2 millions en 2003 et presque 3,5 millions en 2005. En termes relatifs, la population immigrée de 16 à 64 ans qui représentait en 1992 à peine 1,9% de la population espagnole est passée à 4,2% en 2000, 6,9% en 2002 pour atteindre 11,9 % en 2005. Cité in La Vanguardia du 11 mai 2006

Le même rapport souligne le caractère « explosif » de la migration

<sup>57</sup> International Organisation for Migration : World Migration 2005. [www.iom.int](http://www.iom.int)

passer des clandestins. Ce trafic est devenu plus rentable et moins risqué que celui de la drogue. Les profits des trafiquants sont estimés à l'échelle mondiale à 10 milliards de \$ par an<sup>58</sup>.

Dans le Détroit, ces réseaux assurent leurs services à des prix exorbitants, les candidats paient des sommes qui peuvent aller de 600\$ environ à 5000\$ et plus si le service inclut la promesse de papiers en règle, promesse souvent sans fondement. Dans ces réseaux opèrent des agents des deux bords<sup>59</sup>. D'après des témoignages de clandestins marocains en Espagne, des réseaux espagnols participent au trafic dans le Détroit, ils opèrent à partir de l'enclave occupée de Ceuta.

Ces réseaux sont devenus plus prospères au large des Îles Canaries où ils assurent leurs services à des tarifs élevés (1500 à 3000 Euros par migrant). Ils sont devenus surtout mieux organisés.

#### **V-4- Les conclusions de l'enquête**

Les conclusions de l'enquête réalisée par l'AMERM vont conforter cette analyse des facteurs de la migration des subsahariens.

Il est révélateur que le chômage n'ait été cité comme principale motivation pour s'expatrier que par un peu plus de la moitié des migrants, 54% dont 49% en milieu rural et 60% en milieu urbain. Donc, globalement presque la moitié de l'échantillon a émigré pour d'autres considérations que la recherche d'un emploi, ce qui confirme l'existence des « working poors » dont on a parlé précédemment.

85% des migrants ont déclaré comme motivation de leur émigration, un revenu insuffisant pour subvenir à leurs besoins personnels et 81% pour subvenir aux besoins de leurs familles.

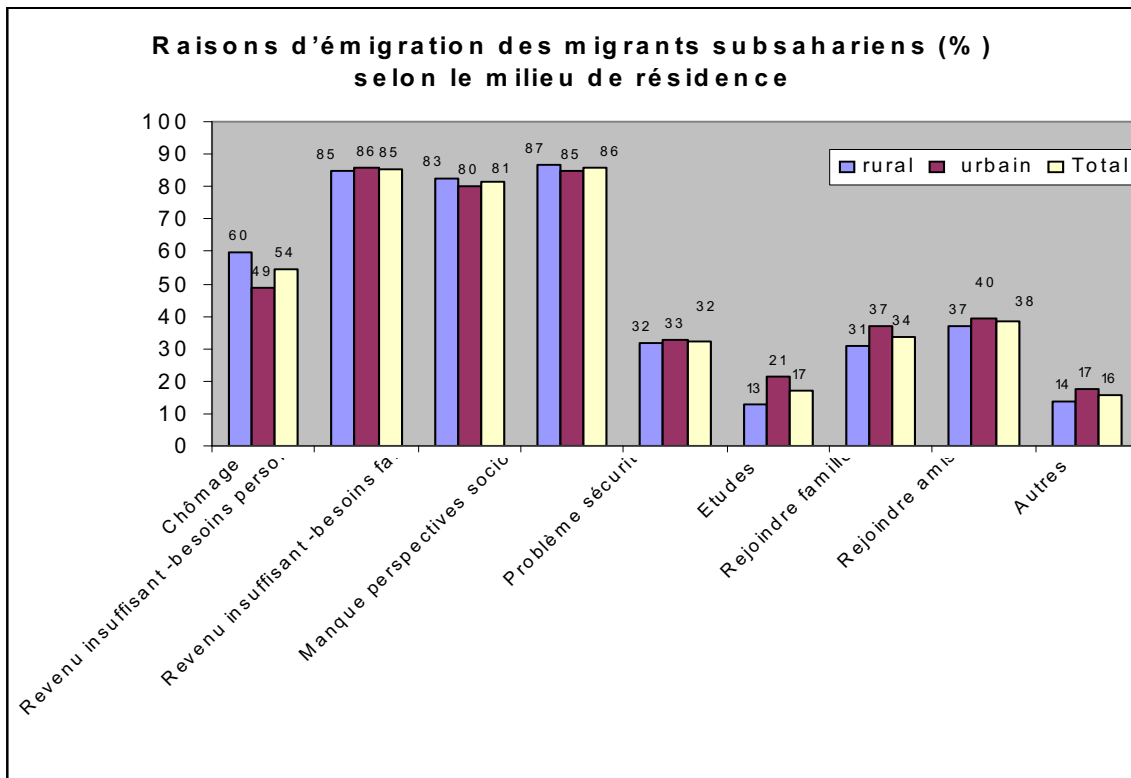
Croisés avec les niveaux d'instruction (sans niveau, primaire, secondaire et supérieur), les pourcentages enregistrés sont sensiblement égaux sauf pour le supérieur où 76% ont avancé comme motivation des revenus insuffisants pour subvenir aux besoins personnels et 69% pour les besoins familiaux.

---

<sup>58</sup> Global Commission On International Migration: [www.gcim.org](http://www.gcim.org)

<sup>59</sup> Cf. Attar, B & Khachani, M : Emigracion clandestina : una responsabilidad compartida. CAMBIO 16 N° 1565 du 3 décembre 2001.

Figure N° 36



Tout ceci révèle un manque de perspectives socio-économiques déclaré comme l'une des motivations de la migration par 86% des migrants.

Ce qui conforte cette absence de perspectives socio-économiques c'est le sentiment d'insécurité qu'éprouve près du tiers des migrants (32%). Ce sentiment d'insécurité est mal vécu, en particulier, par les diplômés du supérieur qui enregistrent le plus fort taux (39%). Ce qui est révélateur d'un grand malaise de la jeunesse subsaharienne.

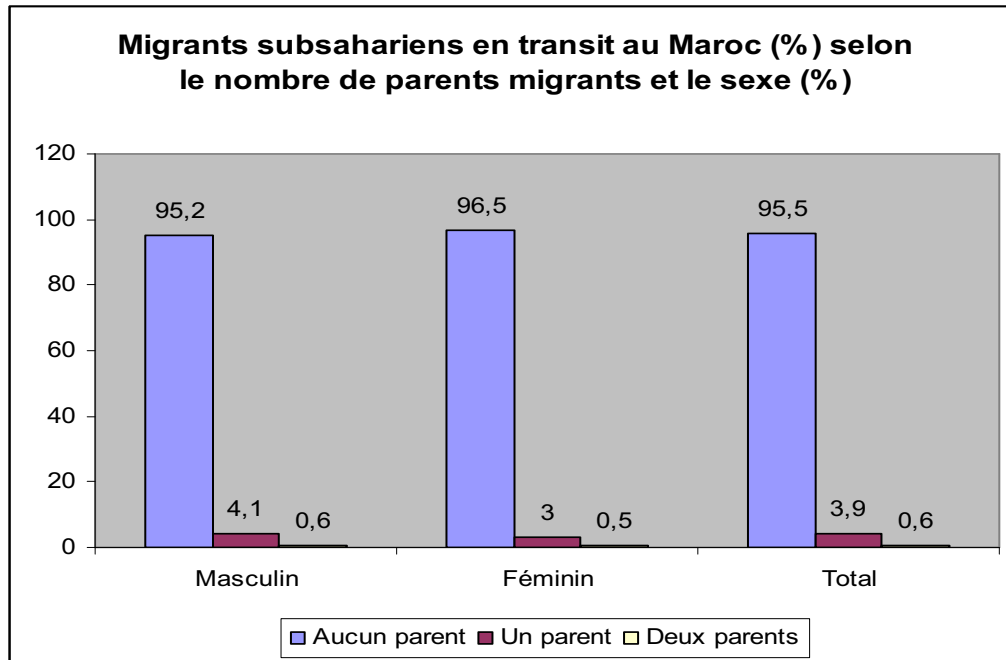
17% de l'échantillon ont avancé comme raison de leur émigration les études, cette motivation intéresse surtout les migrants du niveau du secondaire (30%) et du supérieur (37%).

C'est un tiers de l'échantillon qui a émigré dans le but de rejoindre un ou des membres de la famille, et 38% pour rejoindre des amis. Seulement, les mesures restrictives du dispositif de Schengen ne permettent pas aux réseaux familiaux de jouer leur rôle.

La répartition des migrants selon la présence de parents (père et/ou mère) à l'étranger permet de constater que la majorité a émigré sans avoir de parent à l'étranger, soit 95,5%, seuls 4,5%

avaient un parent ou deux déjà installés à l'étranger. Aucune différence significative n'a été observée entre les hommes et les femmes. Les restrictions apportées au regroupement familial dans les pays de l'Union Européenne expliquent probablement le recours à la migration irrégulière de ces jeunes.

Figure n° 37



Par ailleurs, une proportion importante d'environ 43,1% de migrants subsahariens a déclaré avoir des frères et sœurs installés à l'étranger. Parmi ces derniers, 19,4% ont un frère ou une sœur à l'étranger, 14,2% deux frères et/ou sœurs et 9,4% en ont trois et plus. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir des frères et sœurs à l'étranger. L'enquête montre que les subsahariens originaires des villes ont plus de frères et de sœurs à l'étranger que ceux d'origine rurale. On peut supposer que ces migrants étaient susceptibles de bénéficier d'un soutien financier et d'obtenir des informations sur le pays de destination en comparaison avec les autres migrants.

## Chapitre VI

### Conditions de vie, perceptions et aspirations

Il s'agit dans ce chapitre d'appréhender les conditions de vie, les perceptions et les aspirations des migrants et migrantes subsahariens-nes sur le territoire marocain dans l'attente de pouvoir franchir ce qu'ils considèrent comme la dernière étape de leur parcours. Les situations sont très diverses : les subsahariens sont normalement dans une situation de transit plus ou moins long selon la date d'arrivée, mais leur séjour peut devenir permanent.

Comme dans beaucoup de pays confrontés à la même problématique, ce statut est très précaire et reste caractérisé par des conditions de vie difficiles. Bien que le Maroc soit signataire de toutes les conventions internationales relatives aux droits humains, le constat montre que les subsahariens sont victimes de nombreuses violations et subissent des discriminations multiples.

En outre, la nouvelle situation vécue par le Maroc en tant que pays de transit, et de plus en plus d'établissement conçu comme provisoire, mais qui parfois peut prendre les caractéristiques du séjour permanent, ne le prédisposent pas à garantir un accueil satisfaisant qui respecte l'ensemble des droits liés à la personne humaine. Ni les autorités publiques, ni l'opinion publique ne semblent en effet prêtes à prendre en charge cette nouvelle réalité, ce qui a un impact sur les conditions de vie des subsahariens.

Dans ce contexte, l'analyse des perceptions que les subsahariens entretiennent sur leurs rapports avec les Marocains s'est imposée pour comprendre leur vécu et pour cerner non seulement les difficultés relationnelles qu'ils vivent, mais aussi l'ensemble des obstacles qu'ils rencontrent.

Il s'est également avéré important de déterminer si ces conditions de vie influencent le cours du projet migratoire : maintenir la décision d'atteindre l'Europe, retourner dans leur pays d'origine ou rester au Maroc sont les orientations qui ont été examinées



## VI-1- Les conditions de vie au Maroc

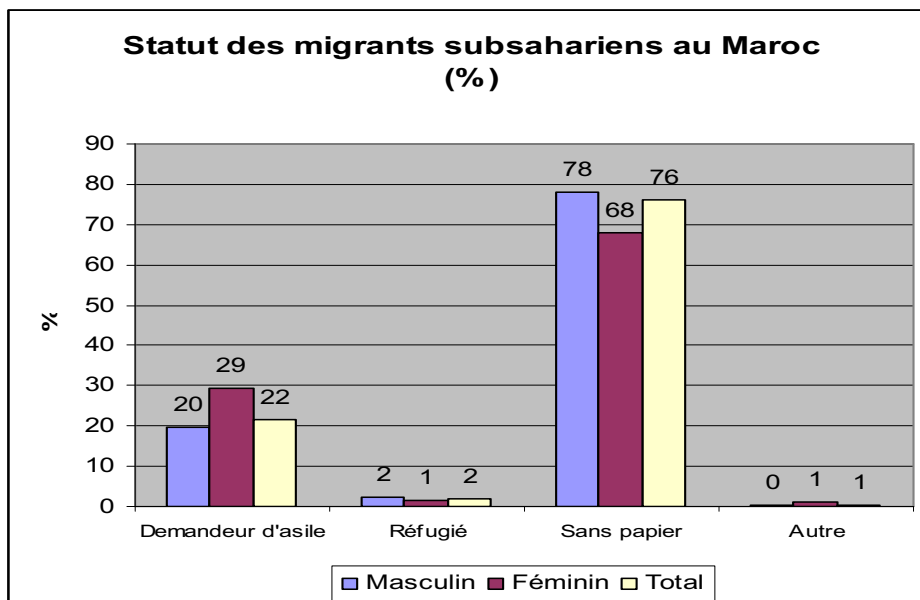
Quel est le statut dominant des subsahariens ? Quels sont leurs moyens de subsistance ? Exercent-ils une activité professionnelle ? Où résident-ils ? Ce sont les principales données analysées dans cette section.

### VI-1-1 Le statut des subsahariens au Maroc

76% du total des subsahariens interrogés vivent au Maroc « sans-papier ». 21,5% sont demandeurs d'asile et seul un faible pourcentage de 2% affirme avoir obtenu le statut de réfugié. Ces chiffres ne sont pas étonnants, compte tenu du fait que l'enquête a porté sur les subsahariens qui séjournent de manière irrégulière au Maroc dans l'attente de pouvoir réaliser leur projet migratoire.

La répartition de l'échantillon par sexe montre que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à demander l'asile (29,35% alors que les hommes représentent (19,52%).

Figure N° 38



Corrélées aux tranches d'âge, 83,5% des subsahariens âgés de 18 à 25 ans et 73,2% de ceux âgés de 26 à 35 ans sont « sans papier » (voir Tableau 5).

Selon la durée du séjour, la part des répondants « sans papier », ayant séjourné plus de 2 ans au Maroc est la plus importante (77,3%).

Tableau N°5

Statut des migrants subsahariens en transit au Maroc selon le groupe d'âges

Statut au Maroc	Groupe d'âges				
	15-17 ans	18-25 ans	26-35 ans	36 ans et +	Total
Demandeurs d'asile		16,1	23,3	32,6	21,5
Réfugiés		0,4	2,7	2,2	2,0
Sans papiers	100,0	83,5	73,2	65,2	76,0
Autres			0,8		0,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Par rapport à l'état matrimonial, les célibataires qui sont les plus nombreux dans l'échantillon total, sont aussi ceux qui sont les plus représentés dans la catégorie des « sans papiers ». (76,7%). 20,6% d'entre eux sont demandeurs d'asile. On peut remarquer que seuls 2,3% jouissent du statut de réfugié.

En Fait, le Maroc abrite quelques 830 réfugiés reconnus. Ces personnes placées sous la protection du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) à Rabat, sont originaires essentiellement de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo (RDC) et d'Irak. Quant aux demandeurs d'asile, leur nombre se situe autour de 500 personnes<sup>60</sup>.

A cet égard, il convient de rappeler que le Maroc a ratifié la Convention internationale de 1951 relative au statut des réfugiés (7 novembre 1956), le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés (20 avril 1971) et la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (14 novembre 1974). Le Maroc a également adopté, le 29 Août 1957, un Décret Royal fixant les modalités d'application de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Ce Décret Royal a institué le Bureau des Réfugiés et Apatrides (BRA) au sein du Ministre

<sup>60</sup> C'est ce qui a été indiqué lors d'une rencontre tenue vendredi 20 juin 2008 à Rabat à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale des réfugiés. Le thème retenu cette année est «Protéger les réfugiés : rebâtir des vies dans la sécurité et la dignité». L'occasion d'attirer l'attention sur la situation difficile des réfugiés dans le monde.

des Affaires Etrangères et de la Coopération, ainsi qu'une Commission de recours comprenant le Ministre de la Justice ou son représentant, le Ministre des Affaires Etrangères ou son représentant et le Représentant de l'UNHCR auprès du Gouvernement du Maroc. Cependant, l'adoption de ce Décret n'a pas abouti à la mise en place d'une procédure nationale d'asile.

Mais suite à la signature de l'Accord de Siège entre le gouvernement du Maroc et l'UNHCR le 20 juillet 2007, le gouvernement du Maroc a exprimé son intention de renforcer la mise en œuvre de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 en étroite collaboration avec l'UNHCR. A cette fin, les autorités marocaines ont notamment identifié trois domaines d'action et de réflexion prioritaires :

- La mise en place d'un cadre législatif national relatif aux réfugiés ;<sup>61</sup>
- La mise en place d'un cadre institutionnel national relatif aux réfugiés;
- La promotion du droit des réfugiés auprès des acteurs concernés (formation continue et renforcement des capacités).

#### **VI-1-2- Les sources de revenu**

Contraints de vivre au Maroc pour des périodes plus ou moins longues, comment les subsahariens arrivent-ils matériellement à faire face aux dépenses de leur vie quotidienne ? Se nourrir, se loger deviennent un véritable tracas lorsque les moyens font défaut. En effet, le plus souvent, leurs ressources ont été épuisées après le long parcours migratoire décrit plus haut soit sous forme de dépenses ou tout simplement, ils peuvent être dépossédés de leur argent(ou d'une partie) lors des différentes interceptions dont ils ont fait l'objet<sup>62</sup>. On peut également supposer que plus le séjour se prolonge, plus le besoin de trouver d'autres sources de revenu devient une nécessité.

---

<sup>61</sup> Le terme législation nationale relative aux réfugiés peut faire référence à toute loi, règlement, décret, qui concerne les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile ou les obligations des Etats parties à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967.

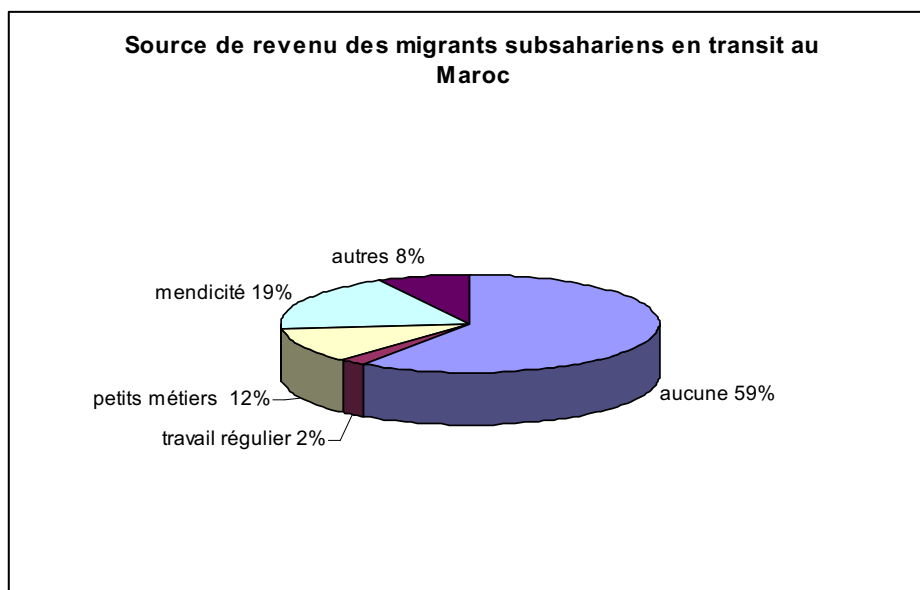
L'adoption par le Parlement d'une loi en matière d'asile pourrait être envisagée. Auquel cas la loi n° 02-03, relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière de 2003 pourrait être révisée de façon à prendre en considération les liens entre la migration et l'asile.

<sup>62</sup> Fabrizio Gatti raconte dans son livre « Bilal » comment les subsahariens interceptés par les gendarmes ou les gardes frontières tout au long de leur voyage sont systématiquement dépouillés de tout leur argent

La situation propre à chaque migrant, la nature et le type de parcours, la durée du séjour, mais aussi la détermination personnelle sont des variables importantes susceptibles d'expliquer les moyens mobilisés pour subvenir aux besoins.

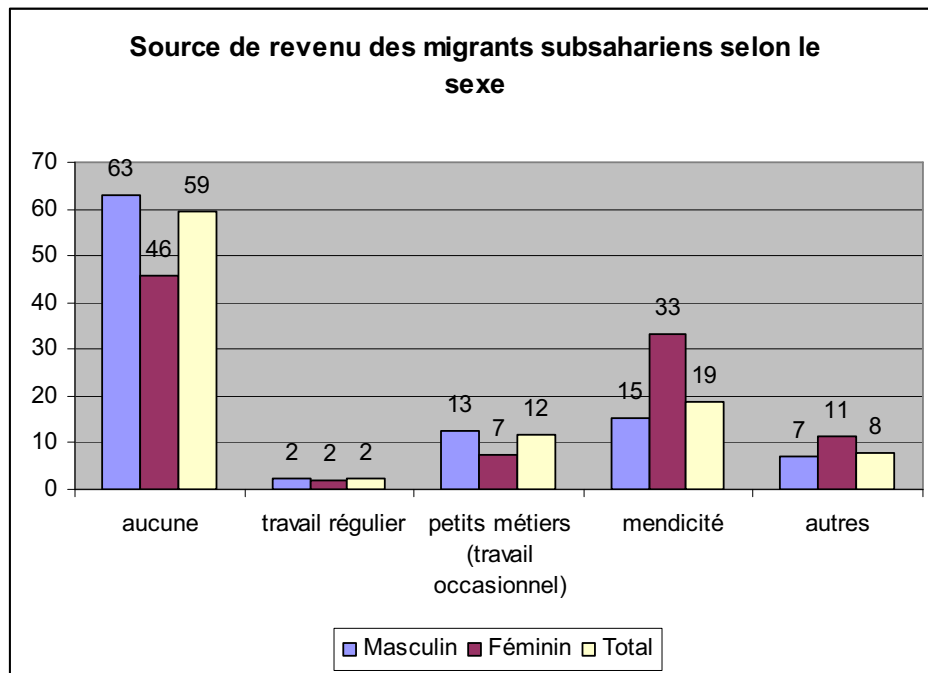
Interrogés sur leurs sources de revenu, plus de la moitié de l'échantillon déclare n'avoir *aucune source de revenu* (59,4%), 18,8% affirment vivre de la mendicité, 11,5% exercer des petits métiers. 7,9% ont répondu qu'ils reçoivent diverses aides fournies par des associations caritatives ou d'autres structures. Parmi ceux qui reçoivent ce type d'aide, 44,4% bénéficient de la solidarité familiale.

Figure N° 39



Le pourcentage des hommes qui ont déclaré n'avoir *aucune source de revenu* est proportionnellement plus élevé que celui des femmes dans la même situation, c'est le cas de 500 d'entre eux sur 796, soit 62,8% et 92 femmes sur 201, soit 45,8%.

Figure N° 40



La part des célibataires tous sexes confondus est de 61,4%. Par rapport à la tranche d'âge, ce sont les personnes âgées de 26-35 ans qui dominent (62,16%).

Parmi les subsahariens ayant déclaré n'avoir aucune source de revenu, la part de ceux ayant un niveau d'instruction secondaire domine (34,12%).

La durée de séjour ne semble exercer aucun impact pertinent, puisque quel que soit le nombre d'années passées au Maroc, le pourcentage des subsahariens qui déclarent n'avoir aucune source de revenu est relativement identique, avec un taux plus élevé dans la première année de présence au Maroc. Cette dernière constatation interpelle. Elle pose de multiples questions. Les subsahariens qui déclarent dans la première année ne disposer d'aucune source de revenu sont-ils véritablement démunis ? Ce qui suppose qu'ils ont épuisé toutes leurs ressources durant le voyage. On peut également supposer qu'il s'agit d'une attitude de prudence et qu'ils réservent une part de leurs moyens financiers au paiement d'autres dépenses, comme par exemple le paiement des passeurs. Les subsahariens ayant séjourné au Maroc plus d'une année sont moins nombreux proportionnellement à déclarer n'avoir aucune source de revenu. En effet, ils semblent avoir développé certaines formes d'adaptation au long séjour en ayant particulièrement recours d'abord à la mendicité mais aussi au travail occasionnel.

### ***Un moyen d'avoir de l'argent : la mendicité***

La mendicité est apparue comme une source de revenu pour 18,8% de l'échantillon. Au niveau de la répartition par sexe, les femmes sont plus nombreuses (33,33%) que les hommes à mendier (15,07%). Elles le font le plus souvent avec des enfants. Ce qui suscite plus facilement la générosité.

18,87% de ceux qui ont recours à l'aumône sont célibataires. En fonction de l'âge, ce sont les personnes âgées de 26 à 35 ans qui sont les plus nombreuses à pratiquer la mendicité. Les sans niveau sont également les plus nombreux à dépendre de la mendicité.

Les journaux signalent les lieux de concentration de la mendicité, près des gares ferroviaires et routières des grandes villes, partout dans les rues et dans les cimetières. Ils rappellent que le marocain est habitué au phénomène de la mendicité, « *tradition musulmane oblige*, » mais ils soulignent qu'« *il n'est pas forcément réceptif à la mendicité émanant des migrants subsahariens* » sauf pour ceux qui les considèrent comme des « personnes de passage » (Âbir essabile) que le Coran désigne parmi les destinataires privilégiés de l'aumône. La presse insiste beaucoup sur l'effet négatif de cet aspect de la migration subsaharienne dans le paysage social marocain. Elle rappelle que le Maroc est confronté à ce « fléau » qu'il cherche à résorber. La référence est ainsi faite au plan d'action de lutte contre la mendicité annoncé par le Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité.

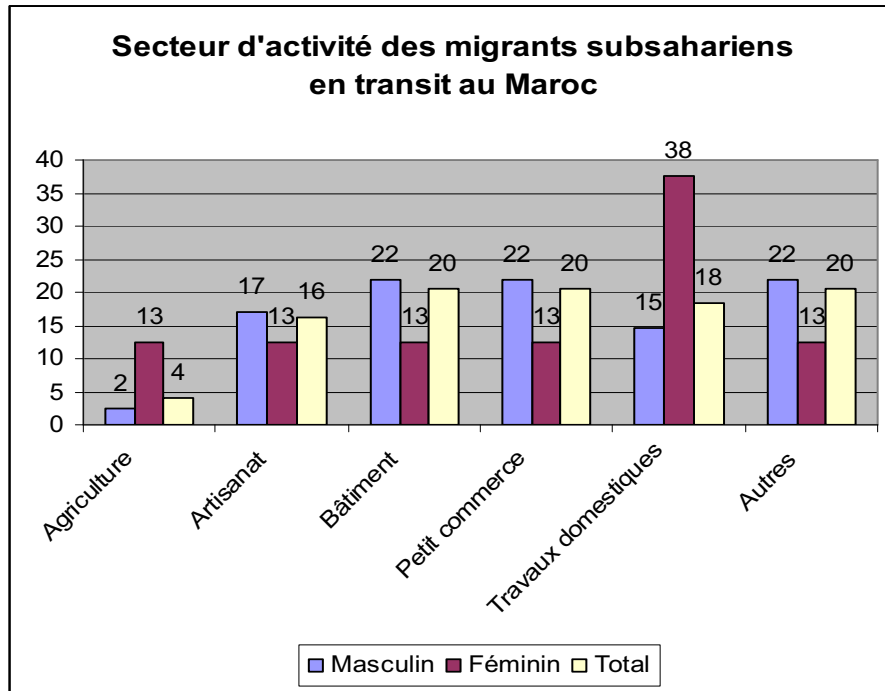
### ***Un faible taux d'activité professionnelle***

Compte tenu de la législation du travail et de la loi 02-03 relative à la migration au Maroc qui interdisent aux personnes entrées ou établies irrégulièrement au Maroc d'accéder au marché de l'emploi, ces activités ne peuvent relever que du secteur informel ou de secteurs qui recrutent du personnel non déclaré.

Parmi les migrants subsahariens, seuls 2,3% déclarent avoir un *travail régulier*. Le secteur le plus fréquemment cité est celui du bâtiment (20,8%), suivi par le petit commerce (18,8%) et les travaux domestiques (18,8%) où les femmes sont beaucoup plus représentées que les hommes (respectivement 37,5% et 14,6%). 16,7% des subsahariens affirment travailler dans le secteur de

l'artisanat. Seuls 4,2% ont exercé des activités dans le secteur de l'agriculture, ce qui s'explique probablement par le fait que les subsahariens enquêtés vivent essentiellement en ville ou aux abords immédiats des centres urbains.

Figure N°41



Afin de compléter l'information sur cette question, rappelons trois choses :

1- Même si ce phénomène reste peu développé, information à prendre avec réserve , **certains** africains sont utilisés comme des pions par de grands barons de la drogue, et sont chargés de la distribution dans les quartiers périphériques, trompant ainsi la vigilance des autorités qui de manière générale n'ont jamais soupçonné ces migrants de trafic de drogue, activité qui nous a été confirmé notamment par des Moqadems de quartiers à forte concentration de migrants subsahariens à Oujda.

2- En plus, de cela **certains femmes Africaines** s'adonnent à la prostitution populaire, à des prix modiques<sup>63</sup>.

<sup>63</sup> Al Nahar Al Maghribia, N° 835 du Mardi 06 Février 2007.

3- Enfin, il convient de signaler qu'une convention de partenariat avait été signée en février 2008 à Rabat entre le HCR et l'Association marocaine d'appui à la promotion de la petite entreprise (AMAPPE) pour garantir l'insertion socio-économique des réfugiés au Maroc. Dans une note explicative datant de décembre 2007, le HCR au Maroc avait précisé qu'il envisageait de mettre sur pied des micro-projets permettant aux réfugiés de créer eux-mêmes leurs sources de revenus. Il semble que Caritas fasse de même avec les migrants subsahariens. Ces initiatives demeurent toutefois limitées dans leur impact.

### *La précarité*

L'évaluation du revenu mensuel de cette population a permis de constater la précarité des situations. Qu'ils travaillent ou qu'ils vivent d'expédients, les subsahariens disposent de très faibles ressources et dépensent peu. La fourchette des revenus déclarés varie entre moins de 500 dh et 3600 dh.

La majorité, soit 41,9%, dispose d'un revenu qui varie entre 500 et 1000dh, 27,9% entre 1000 et 2000dh, 23,3% ont un revenu inférieur à 500dh et seule une minorité a un revenu entre 2000 et 3600 dh.

Si l'on prend en considération le niveau de vie au Maroc qui est de plus en plus difficile et exige des moyens plus élevés, on peut noter combien les conditions de vie des subsahariens peuvent être précaires. En effet, le loyer moyen d'une chambre dans les quartiers périphériques des centres urbains marocains est de 500dh et la cherté des produits alimentaires de première nécessité limitent considérablement les possibilités de satisfaire leurs besoins. Cette conclusion a été confirmée par la majorité de l'échantillon (76,1%) qui affirme que leur revenu ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins.

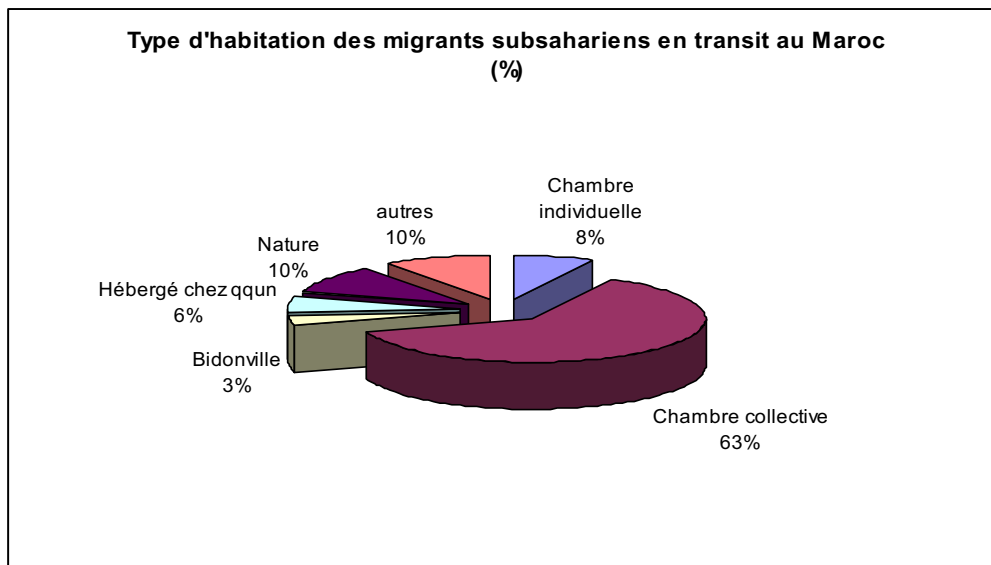
### **VI-I-3- Les différents types d'habitation**

Ces faibles moyens matériels dont dispose la majorité des subsahariens laissent supposer qu'ils ne peuvent résider que dans des quartiers populaires où l'offre de location de chambre individuelle ou collective à des tarifs abordables est possible. Les résultats de l'enquête confirment cette hypothèse. En effet, la majorité de l'échantillon (62,7%) vit dans des chambres



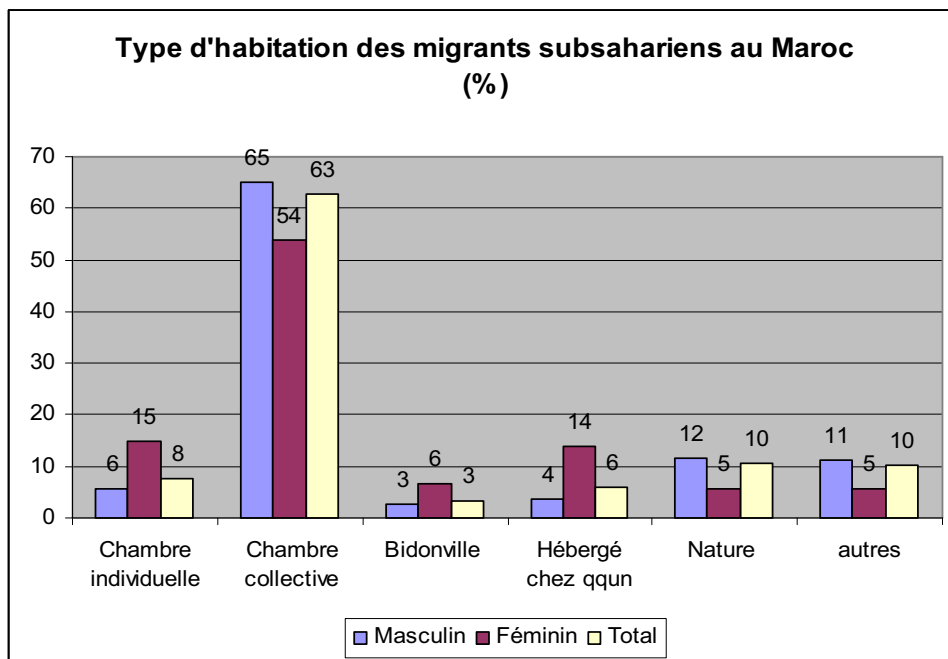
collectives. 10,4%, sans domicile, vivent dans des conditions particulièrement déplorable, soit dans la rue, dans des cimetières, ou même dans les forêts. 7,5% disposent d'une chambre individuelle, 5,8% sont hébergés chez l'habitant (connaissance, ami, employeur, etc.), 3,4% habitent sur leur lieu de travail (baraquement, épicerie, garage, chantier, etc.).

Figure N°42



Ventilés selon le sexe, les types d'habitation se répartissent ainsi :

Figure N°43



Interrogés sur les commodités de base dont ils disposent, 91,3% des subsahariens qui ont un domicile déclarent disposer de l'eau courante, 87,7% des sanitaires, 87,3% de l'électricité.

## **VI-2 - Les perceptions**

Dans le champ d'étude de la problématique migratoire, l'analyse des perceptions ne semble pas avoir suscité un intérêt suffisant des chercheurs. Quelques enquêtes ont donné le point de vue des populations des pays d'accueil pour mesurer le degré d'acceptation ou de rejet de l'Autre.

En France, dans les années 70, l'INED avait réalisé une grande enquête de ce type sur l'attitude des Français à l'égard des migrants régulièrement installés, mais elle n'a pas cherché à donner la parole aux migrants<sup>64</sup>... Dans les faits, peu d'études se sont penchées sur les représentations que les populations se font des migrants irréguliers. Le plus souvent, c'est la presse, qui en relatant des faits et en les interprétant, contribue à forger des opinions souvent négatives, non fondées sur des recherches de terrain approfondies. C'est dire combien les perceptions des migrants en situation irrégulière ont été peu sondées. Les lacunes sur cette question sont donc importantes. L'un des avantages de la présente étude est précisément de donner la parole aux subsahariens qui sont dans l'illégalité au Maroc.

La durée du séjour, les conditions de vie au Maroc interpellent les relations que les subsahariens tissent avec la population d'accueil. L'analyse des perceptions permet de comprendre comment les subsahariens apprécient leur environnement quotidien, quel type de représentations ils se font des Marocains et comment ils construisent leur vision. Il s'agit d'analyser le poids des perceptions dans et à travers le vécu quotidien. Dans quelle mesure cette vision peut influencer les décisions qu'ils sont amenés à prendre pour leur avenir par rapport à leur projet initial ?

A cet égard, deux hypothèses peuvent être émises : tout d'abord, s'ils pensent que les populations du « pays d'accueil », sont accueillantes, agréables et solidaires, ils pourraient être encouragés à prolonger leur séjour, dans l'attente de leur départ ou même s'adapter et s'installer dans le pays de transit.

D'autre part, la perspective du retour peut s'inscrire dans le sentiment d'échec du projet, lequel pourrait être influencé par les attitudes négatives de la population d'accueil.

---

<sup>64</sup> Gérard, Gharbit et Lamy, Attitudes des Français à l'égard des étrangers, revue *Population*, n° 6, 1974, p. 1015 à 1069

Ces relations renvoient à une double perception : comment les subsahariens pensent que les Marocains les perçoivent et comment eux-mêmes perçoivent les Marocains. Malgré le risque de croisement entre ces deux niveaux, les réponses obtenues se sont révélées intéressantes. Elles ont pu notamment permettre aux subsahariens de mettre l'accent sur leurs propres façons de comprendre l'accueil qui leur est fait.

### **VI-2-1- Comment les subsahariens pensent que les Marocains les perçoivent ?**

Dans la mesure où la question « comment pensez-vous que les Marocains vous perçoivent ? » était une question ouverte, elle a donné naissance à de très nombreuses interprétations. La diversité et la complexité des réponses nous ont obligés à les classer en six catégories dont trois couvrent les aspects négatifs et trois les perceptions positives.

Il faut toutefois signaler qu'un certain nombre de réponses, qui ne représentent que 2,2% de l'échantillon, ne rentrent dans aucune classification soit parce que les répondants ont refusé de se prononcer, soit parce qu'ils ont émis des réponses doubles qui associent un avis et son contraire, soit encore parce qu'ils ont exprimé des points de vue incertains, voire indifférents.

Concernant *le statut*, 3,1% des subsahariens pensent que les Marocains les perçoivent davantage à travers leur statut de clandestin, en transit, de passage, etc. Cette vision peut être interprétée comme une position de neutralité. Elle renvoie au statut de l'étranger de passage, qui n'est appelé ni à « gêner » les autochtones, ni à les concurrencer dans leur vie quotidienne, sur le marché du travail ou pour la jouissance des services sociaux.

#### **-1 Perceptions négatives**

L'image que les subsahariens pensent que la société marocaine leur renvoie d'eux-mêmes est largement marquée par des perceptions qui font d'eux des personnes inférieures, méprisées et considérées comme susceptibles de porter atteinte à la sécurité des Marocains.

- **La prédominance de relations inégalitaires**

L'analyse du discours des subsahariens montre que ces derniers se sentent globalement rejetés par la société marocaine. 27,3% d'entre eux estiment que les Marocains les perçoivent de

manière négative et les considèrent comme inférieurs. Cette hiérarchisation revêt des aspects multiples.

*D'un point de vue économique*, les subsahariens sont perçus comme pauvres, misérables, nécessiteux qui vivent de la mendicité. Ce sentiment des Marocains vient probablement de la visibilité du phénomène de la mendicité dans les lieux publics comme dans les grandes artères des principales villes du Maroc.

*L'infériorisation ressentie par les subsahariens est également sociale* : ils estiment que les Marocains les perçoivent comme des « gens sans avenir », « sans importance ». Cette appréciation peut revêtir un aspect psychologique : « sans personnalité », « sans capacité » et pouvant « être exploités facilement » sont les expressions qui reviennent le plus fréquemment dans les propos des subsahariens.

*Cette infériorité est également d'ordre racial*, elle renvoie au racisme et aux rapports d'esclavage qui restent inscrits dans les mémoires collectives. Pour les subsahariens interrogés, les différences liées à la couleur de la peau et à l'africanité sont importantes.

Cette infériorité est souvent traduite par l'utilisation du mot 'azzi, qui, dans le langage courant marocain, signifie « noir », avec une connotation généralement péjorative qui évoque la couleur de la peau de l'esclave.

Comme le souligne Claire Escoffier<sup>65</sup>, le vocable « azzi » est ressenti comme une insulte difficile à supporter par les subsahariens qui se sentent dévalorisés.

A cet ensemble de différenciations, s'ajoute le sentiment par certains subsahariens non musulmans de *discriminations d'ordre religieux*. Ces derniers pensent dans ce cas être considérés comme des « mécréants », des « maudits » ou même des « diables » selon les expressions qu'ils utilisent.

- **Le sentiment d'être méprisés :**

Le sentiment d'être méprisés par les Marocains domine dans les appréciations : 22,6% des répondants estiment que les Marocains éprouvent ce sentiment à leur égard. Ils étayent leurs

---

<sup>65</sup>Claire Escoffier, *Communautés d'itinérance et savoir-circuler des transmigrant-e-s au Maghreb*, Thèse de doctorat en sociologie, sous la co-direction de Angela Paeralva et Alain Tarrius, Université Toulouse 2, Juin 2006

points de vue en mettant l'accent sur la dévalorisation culturelle dominante, à leurs yeux, chez les Marocains qui ne leur manifestent aucune considération, ne leur accordent aucune valeur et ne leur reconnaissent aucune culture, aucune civilisation. Les adjectifs qui reviennent le plus souvent sont les suivants « imbéciles », « stupides », « inhumains ». Ils se sentent assimilés à des « déchets », à des « animaux », à des « peuples qui n'inspirent aucune confiance ».

- **Ils pensent être perçus comme un danger**

Le pourcentage le plus élevé, soit 28,9% pense que les Marocains ont peur d'eux et les perçoivent comme représentatifs de menaces à leur sécurité. Ces risques relèveraient de non seulement de la délinquance, du banditisme et du trafic, mais également de la sorcellerie. Les subsahariens pensent également être perçus comme des porteurs de maladies contagieuses, comme le VIH Sida.

Cette perception est confirmée par les médias. Le quotidien Al Ittihade Al Ichtiraki estime que « des observateurs parlent de trois dangers que le Maroc commence à connaître avec les migrants clandestins »:

1- « Danger sanitaire »: Ils affirment que « les migrants subsahariens, proviennent de pays qui connaissent des pandémies de SIDA, avec tous les risques de transmission de cette maladie, mais aussi de transmission d'autres maladies, telle que la tuberculose, surtout que certaines migrantes, s'adonnent à la prostitution à cause du manque de moyens"

2- « Danger sécuritaire » en n'hésitant pas à évoquer l'éventualité d'embrigader les migrants en situation irrégulière et de les transformer en "bombes humaines" par les terroristes".

3- « Danger social »: en soulignant que des "escadrons" de subsahariens se sont transformés en mendiants dans la plupart des grandes villes marocaines, plus encore, certains préfèrent s'adonner aux crimes, comme le vol et l'escroquerie<sup>66</sup> et la falsification de la monnaie<sup>67</sup>.

L'article revient vers la fin, sur la réaction des défenseurs des droits humains, qui dénoncent le fait de mettre tous les migrants dans le même panier.

---

<sup>66</sup> Le journal Le Reporter titre :Casablanca : une escroquerie subsaharienne et commente ainsi l'information : « Quand certains Subsahariens clandestins versent dans l'escroquerie pour se procurer de l'argent par tous les moyens... En voici un cas véridique. ... ». Voir [http://www.Lereporter.ma/article.php3?id\\_article=2884](http://www.Lereporter.ma/article.php3?id_article=2884).

<sup>67</sup> Al Ittihad Al Ichtiraki N° 8451 du 10 janvier 2007

Quelle que soit la variable (sexe, état matrimonial, niveau d'instruction, occupation...), les perceptions négatives sont partagées par la majorité des répondants.

## **2- Perceptions positives**

A l'inverse de ceux qui se pensent « dévalorisés » à tout point de vue, un certain nombre de subsahariens évoque des attitudes positives à leur égard. Leur pourcentage est certes moins élevé mais ils expriment des opinions qui témoignent de la diversité de l'accueil qui leur est réservé. Selon ces perceptions, les subsahariens sont « des amis et des frères », « des personnes respectables » et des personnes « victimes » de la pauvreté.

Ces attitudes renvoient culturellement à un sentiment de compréhension de celui qui est loin de son pays natal, de sa famille et qui vit dans des conditions difficiles qui méritent au moins un regard bienveillant. Elles correspondent dans la tradition musulmane à la recommandation de faire l'aumône aux « Âbir essabil », étrangers de passage, de ne pas les laisser dans le besoin, de leur porter secours et de leur fournir toute l'aide nécessaire<sup>68</sup>.

Dans cette perspective, les subsahariens font référence à la communauté de destin et de situations sociopolitiques défailtantes de leurs pays qui invitent au respect de la dignité humaine.

- **Une communauté de destin**

« Nous sommes tous de la même famille », « nous sommes frères et sœurs », cette affirmation est apparue comme importante dans les réponses obtenues. Il s'agit en quelque sorte d'un rappel adressé aux Marocains qui ont un rapport ambivalent à leur africanité.

D'autres critères ont été évoqués pour expliquer cette communauté de destin comme la pauvreté et l'appartenance religieuse commune (11,6% de répondants).

Ces perceptions correspondent aux témoignages des subsahariens, rapportés par la presse, lesquels dénoncent la distanciation du Maroc par rapport à une partie de sa géographie, de son identité et de son histoire.

---

<sup>68</sup> Cf. Sourate Attaouba, n°59

- **Des personnes victimes des déficits politiques**

Seuls 1,4% estiment que les Marocains les perçoivent comme des personnes victimes des inégalités au niveau national et international. Ils accusent leurs dirigeants de ne pas être capables de leur offrir des opportunités de travail. Ils dénoncent également la responsabilité de « l'Occident » et de l'Union européenne qui sont accusés d'être insensibles à leur pauvreté et à leurs conditions de vie.

- **Des personnes qui inspirent le respect**

3% de subsahariens pensent que les Marocains leur témoignent du respect. Ils les considèrent comme des personnes courageuses et combattives, admirables par leur détermination à réaliser leur projet migratoire et leurs capacités à résister aux conditions difficiles de leur vie.

En conclusion, les Marocains qui vivent dans les quartiers populaires dans lesquels s'installent les trans-migrants sont perçus comme à la fois impressionnés par le parcours de ces nouveaux venus et gênés par leur présence, voire hostiles.

Ils sont impressionnés par la ténacité, le courage dont ont fait preuve les subsahariens en parcourant de si longues distances pour réaliser leur rêve, par leurs capacités de résistance pour faire face aux difficultés de vie quotidienne, par leur dynamisme ainsi que par leur facilité à identifier des frontières de l'environnement social dans lequel ils vivent « et à ne jamais les franchir autrement que subtilement, en évitant le contrôle social »<sup>69</sup>.

Le sentiment de partager avec ces populations un même destin lié au sous-développement, aux déficits politiques des gouvernements de leurs pays et aux rapports internationaux inégaux explique en partie la compassion et les actes de solidarité. Il y a en quelque sorte une identification à l'autre qui limite les appréhensions et les craintes.

Les réactions négatives procéderaient des peurs suscitées par le rejet des différences, et également par les relations ancestrales liées à des rapports historiques marqués par l'esclavage et le racisme qui en découle.

---

<sup>69</sup> Mehdi Alioua, *La migration transnationale des africains subsahariens*, mémoire de DESA, en sociologie, sous la co-direction de Angela Paeralva et Alain Tarrus, Université Toulouse 2, Septembre 2004

## VI-2- 2- Comment les subsahariens perçoivent les Marocains ?

Les questions posées ont été classées en fonction des catégories retenues pour l'analyse : accueillants, agréables, solidaires, désagréables, méprisants, racistes... Cette sélection se justifie par le fait qu'elles constituent les attitudes les plus courantes et les plus analysées dans la littérature sur la question qui reste cependant examinée du point de vue des sociétés d'accueil. On interroge peu, voire pas, les immigrants illégaux sur leur façon de voir les populations des pays où ils vivent de manière transitoire ou permanente.

Trois catégories relèvent de comportements jugés négatifs, trois autres sont positives, chacune des catégories pouvant cumuler plusieurs réponses.

Les subsahariens sont 24,1% à penser que les Marocains sont solidaires (Figure 44). 43,1% pensent que les Marocains sont accueillants et agréables (la figure 45 donne une vision générale. La figure 46 fait la différence entre les perceptions selon le sexe).

Figure N°44

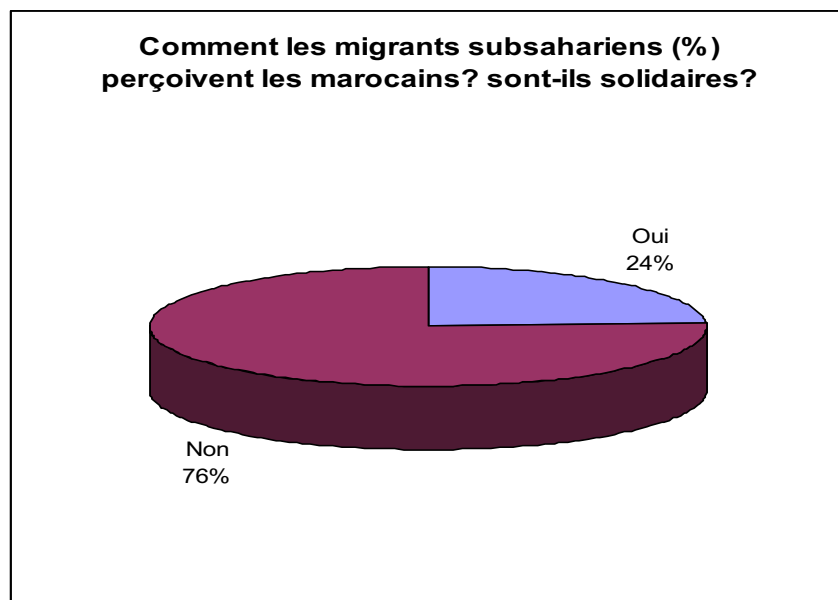




Figure N°45

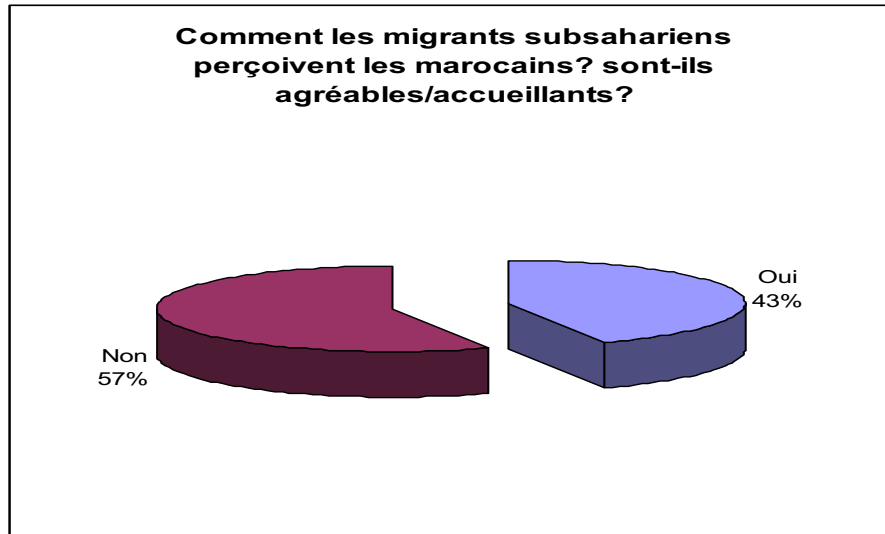
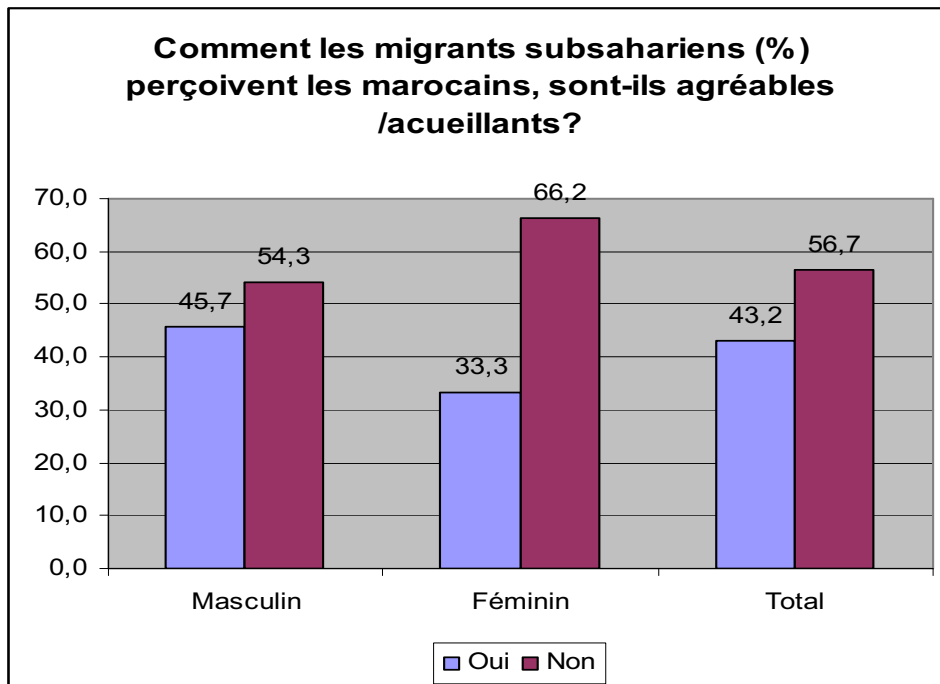


Figure N° 46



Cette option positive peut s'expliquer par un sentiment partagé d'appartenir au même monde, celui des pays pauvres qui « exportent » une partie de leur main d'œuvre. Dans le même sens, la référence à un espace géographique commun et à un même continent est utilisée pour expliquer les solidarités. A titre d'exemple, A Ain Chouater, sur la frontière algérienne, quand les forces de l'ordre avait expulsé des subsahariens, la population de ce village a fait preuve d'une

hospitalité exemplaire à l'égard de ces migrants. Lors des événements de Ceuta et Melilla, la presse s'est fait l'écho des actions de solidarité des populations villageoises qui ont recueilli chez eux les subsahariens poursuivis par la police. De même, dans les quartiers populaires où résident la majorité des subsahariens, le sentiment de vivre la même galère semble en effet partagé.

Ces faits n'excluent pourtant pas les attitudes négatives mises en exergue par les migrants subsahariens qui déplorent le fait que les Marocains soient désagréables avec eux (52,7%) (Voir figure 47) méprisants à leur égard (60,7) (figure 48), voire même racistes (73,6%). On peut constater qu'au Maroc comme ailleurs, le phénomène de rejet des migrants irréguliers est une réalité. De nombreux faits de ce genre sont décrits par les migrants pris en charge par les associations d'aide et de soutien aux migrants. Ils constituent de véritables atteintes au respect de la dignité humaine.

Figure N°47

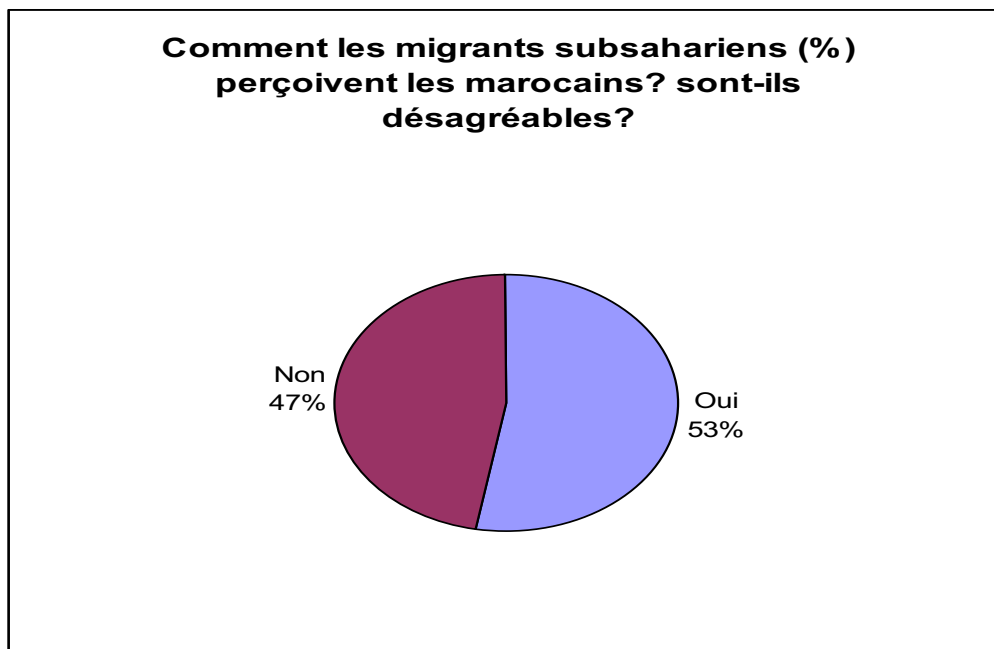


Figure N°48

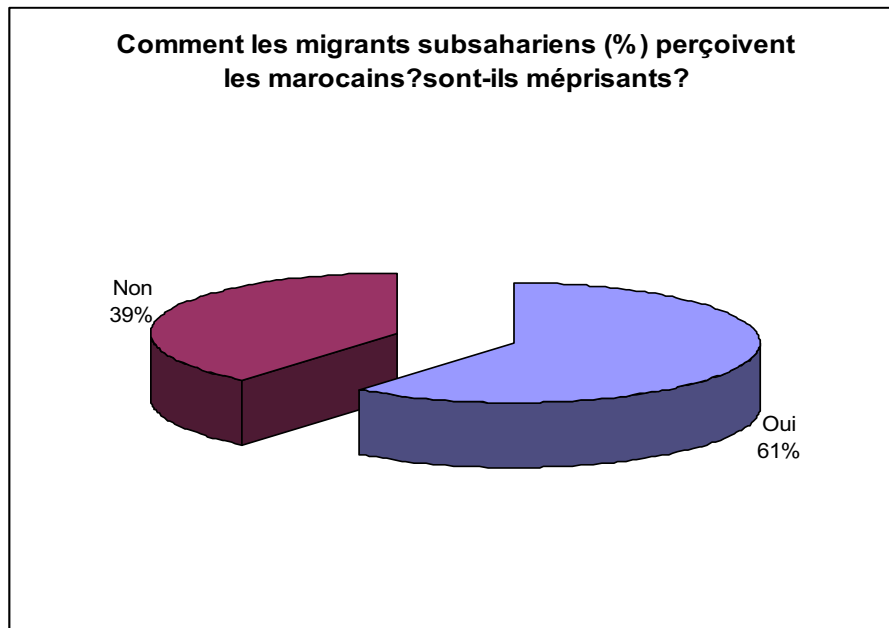
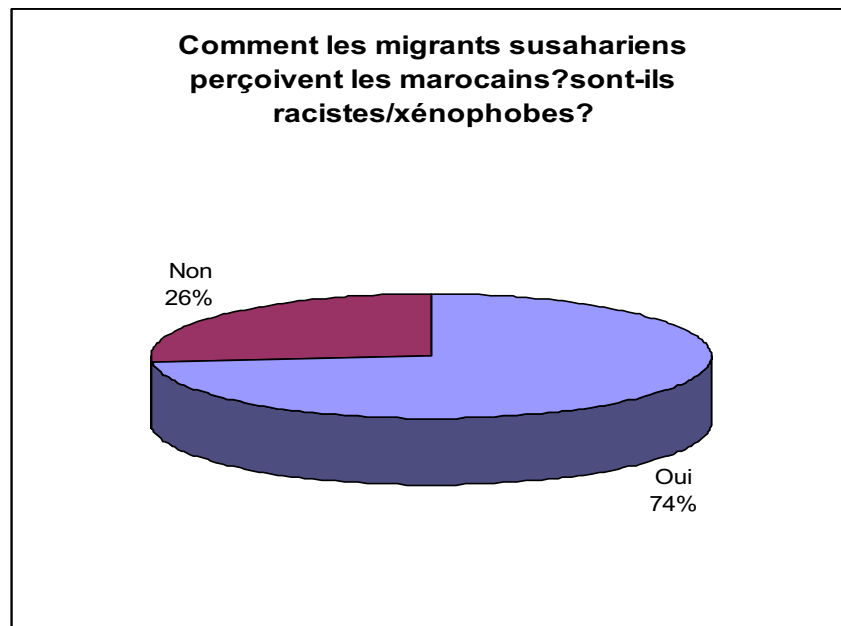


Figure N° 49



Les perceptions sont structurées en fonction de schémas binaires où se retrouvent en même temps solidarité et hostilité, rejet et hospitalité, compassion et méfiance, fraternité et peur, le sentiment d'être perçu comme victime et celui d'être indésirable. On note par exemple que les solidarités sont loin d'être absentes dans les quartiers populaires au nom d'un même destin de vie lié à la marginalisation sociale. Il reste que l'accent est davantage mis sur les différences, sur les comportements hostiles de la part des Marocains, sur le fait que la présence des subsahariens est

vécue comme problématique, à cause des « problèmes » qu'ils sont censés provoquer dans la société d'accueil et des problèmes auxquels ils ont eux-mêmes à faire face. L'impression dominante est celle du rejet. La violence des mots utilisés par les subsahariens pour exprimer ce que les Marocains pensent d'eux et ce que eux-mêmes pensent des Marocains en témoigne largement.

### **VI-3 - Les aspirations**

Quelle que soit la situation où se trouve le migrant subsaharien au Maroc, il envisage son avenir en fonction de son vécu et de ses aspirations.

L'investigation montre la force de la conviction, malgré tous les handicaps et tous les obstacles : c'est ainsi que 72,6% entendent réaliser leur projet migratoire. Rien ne semble les avoir dissuadés de mener à bien leur projet. Cette forte détermination conforte l'hypothèse que le projet migratoire se substitue à un projet de vie pour la majorité.<sup>70</sup>

On peut considérer que les 10,6% qui veulent retourner dans leur pays ont également opéré un choix dicté certes par les circonstances mais clair car résultat de la prise de conscience des difficultés à surmonter en situation de migration.

A cet égard, il convient de signaler que le ministère de l'Intérieur supervise un programme de retour et des accords ont été signés avec certains pays comme le Nigéria, le Mali et le Sénégal pour assurer ce retour par des charters. De même, depuis l'ouverture de la Mission de l'OIM à Rabat en janvier 2007, les demandes de retours volontaires de migrants en situation irrégulière n'ont cessé d'augmenter. Fin décembre 2007, un total de 1197 migrants ont été assistés par l'OIM, parmi lesquels 193 ont bénéficié d'une assistance à la réinsertion dans leur pays d'origine<sup>71</sup>.

Il reste un pourcentage non négligeable de 14,3% qui sont indécis et n'envisagent aucune solution pour leur avenir.

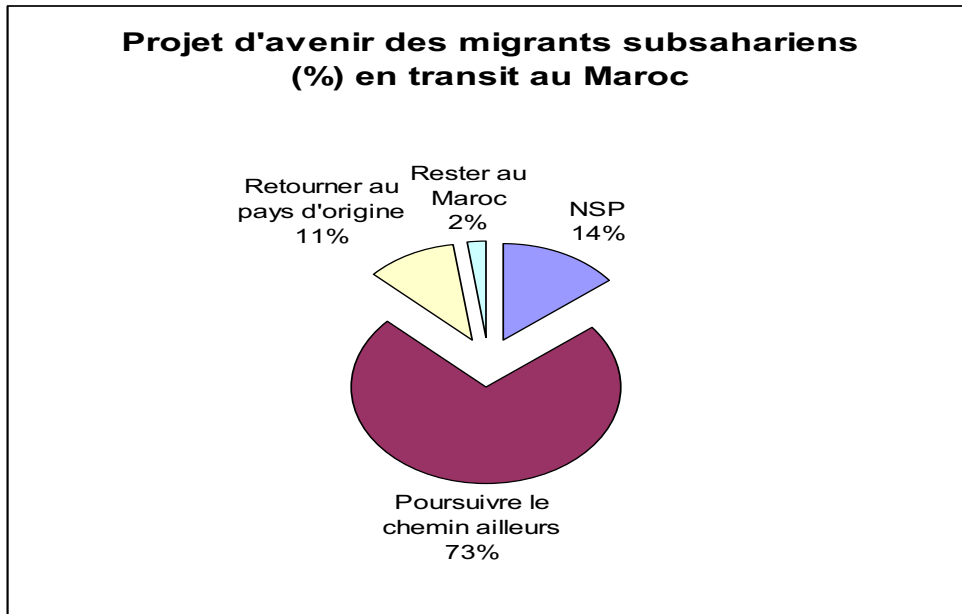
---

<sup>70</sup> Mehdi Alioua, op.cit

<sup>71</sup> Lettre d'information – N°4 Novembre à décembre 2007

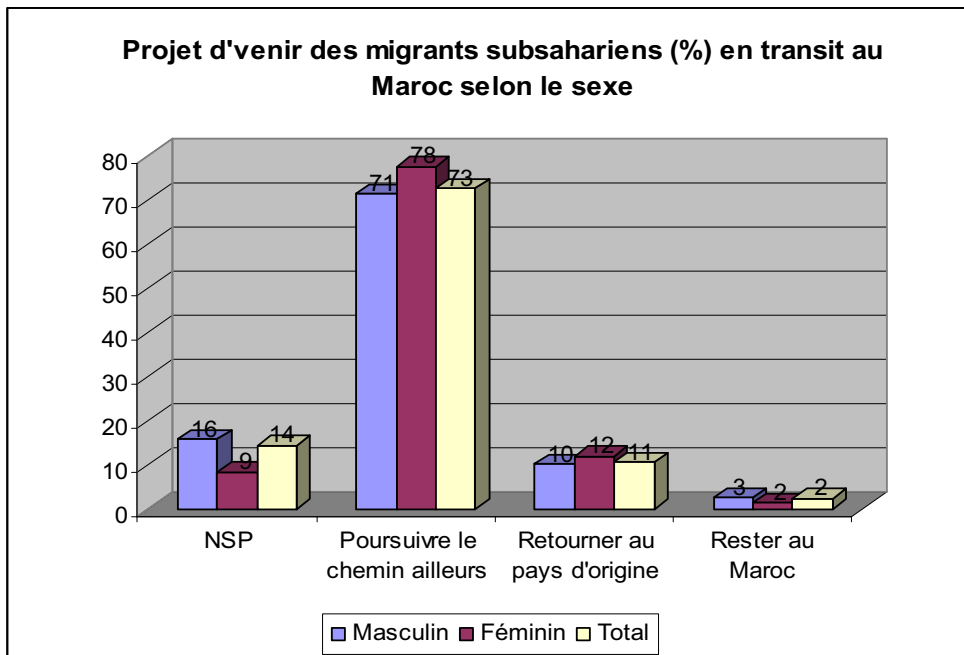
- Enfin, une infime minorité des subsahariens déclare vouloir rester au Maroc (2,3%).

Figure N°50



La ventilation de ces projets par sexe donne les réponses suivantes :

Figure N° 51



Les raisons qui expliquent le choix entre le retour (Figure 52) et le fait de rester au Maroc (Figure 53) sont multiples, elles peuvent être ramenées à plusieurs aspects qui peuvent se cumuler. Dans le premier cas, il s'agit de l'échec du projet migratoire (85,7 %), de la nostalgie de la famille (83,5 %), de la précarité des conditions de vie (72,9 %), de l'inhospitalité des Marocains (67%) et enfin pour réaliser un projet (65,9%).

Figure N° 52

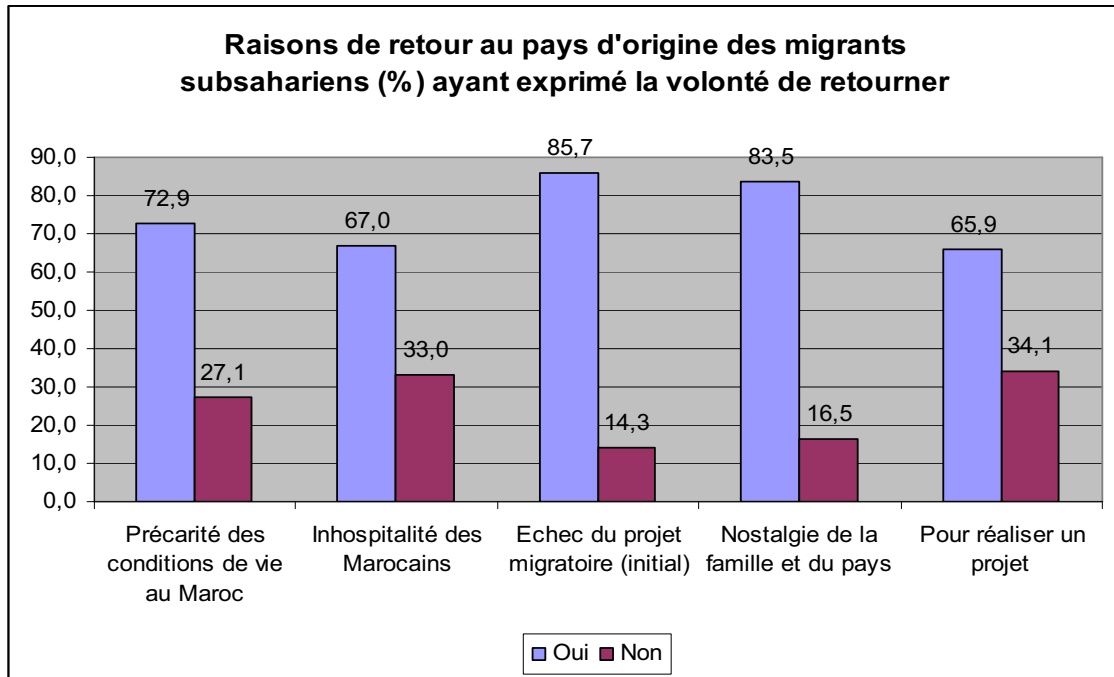
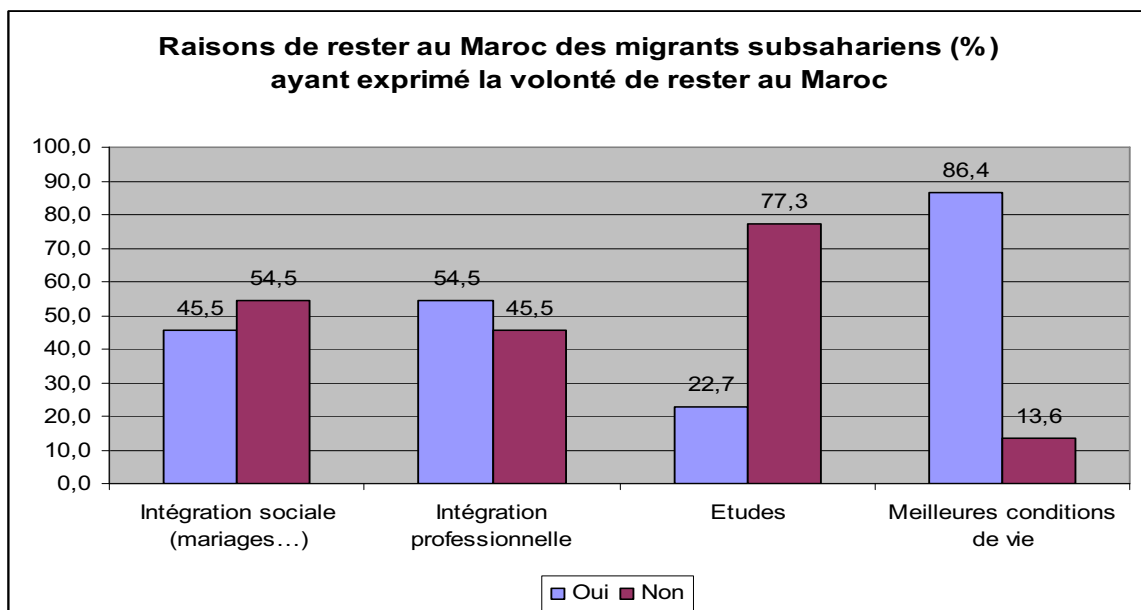


Figure N° 53



*Pour ceux qui veulent rester au Maroc*, les raisons sont également nombreuses et peuvent se cumuler : 86,4 % de ceux qui ont fait ce choix pensent qu'ils ont de meilleures conditions de vie au Maroc. 54,5% pensent que leur intégration professionnelle leur offre l'opportunité de s'installer au Maroc, 45,5 % estiment qu'ils sont intégrés socialement, 40,9 % donnent d'autres raisons, alors que 22,7 % affirment que leur choix se justifie par le désir de continuer leurs études au Maroc.

*De ces aspirations, découlent des revendications* multiples qui sont adressées à divers interlocuteurs : la société marocaine, les associations, le HCR, l'Etat marocain et l'Union Européenne.

En fonction des acteurs interpellés, la nature des revendications diffère.

**1-** Les subsahariens commencent tout d'abord par faire *appel à la solidarité et à la fraternité des populations du pays où ils résident*. Dans l'analyse des perceptions, cette idée était déjà soulignée. Elle est reprise en termes d'aspirations pour rappeler que les Marocains et les subsahariens appartiennent au même monde, celui des pays pauvres qui subissent les mêmes contraintes et connaissent, par voie de conséquences, les mêmes souffrances.

L'africanité sert de référent commun qui interpelle les conceptions que se font les Marocains de la négritude sur un continent partagé.

C'est toute la problématique de la perception de l'altérité et du traitement de l'Autre, du semblable (en tant qu'être humain originaire du Sud et en tant que migrant), et du différent (perçu comme de race différente mais surtout comme plus pauvre que soi) qui est ainsi reposée<sup>72</sup>.

**2-** Lorsqu'ils s'adressent à *la société civile*, l'aide souhaitée prend principalement la forme d'un appel à la protection de leurs droits et d'une aide matérielle pour subvenir à leurs besoins.

La revendication de l'aide au retour est également exprimée. Elle reflète un besoin matériel indispensable non seulement parce que les subsahariens ont souvent déjà épuisé leurs maigres

---

<sup>72</sup> Houria Alami Mchichi, *L'information écrite sur les subsahariens au Maroc entre défi démocratique et altérité* Colloque international organisé par l'Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM) sous la responsabilité de Ali Bensaâd,

revenus et que leurs moyens ne leur permettent donc pas de faire face aux frais de voyage, mais aussi parce qu'ils ont de grandes difficultés psychologiques à accepter l'échec du projet. Si l'on se réfère aux études antérieures effectuées sur les difficultés du retour, les principales raisons évoquées sont relatives au fait que la communauté a, souvent, placé de grands espoirs dans le projet qu'elle a contribué souvent à financer. La décision du retour est difficile à assumer dans ces conditions.

3- Lorsqu'ils décident de rester au Maroc, les subsahariens demandent à obtenir ***le droit au séjour régulier et à être respectés***, « à rentrer dans la norme, à être régularisés, à avoir des papiers, à pouvoir travailler de manière officielle, à pouvoir circuler à leur guise et rentrer au pays quand ils le souhaitent »<sup>73</sup>.

Cette perspective de respect de la personne revient fréquemment dans les aspirations telles qu'elles ont été exprimées. Elles peuvent être corrélées avec les perceptions négatives analysées plus haut.

4- ***Le HCR*** est également interpellé en tant qu'instance dont la mission est de protéger et d'aider les réfugiés. Mais les subsahariens ont assez souvent dénoncé l'incapacité de cet organisme à faire respecter le statut de réfugié par les autorités marocaines. La signature de l'accord de siège devrait placer le Maroc, qui a ratifié la Convention de Genève, en conformité avec ses engagements internationaux. Cet accord devrait permettre au HCR d'assurer pleinement son mandat. Il implique également que le Maroc reconnaisse aux réfugiés sur son sol le droit au séjour et tous les droits y afférant.

5- En dernier ressort, les subsahariens revendiquent ***l'aide au développement***, ils adressent cette ***revendication à l'UE*** responsable, à leurs yeux, de la situation socio- économique désastreuse de l'Afrique.

Dans cette perspective, la liberté de circulation, en tant que droit fondamental, est revendiquée et responsabilise tant l'Etat marocain que l'UE. Les subsahariens interrogés s'indignent de la position du Maroc, ils l'expriment parfois d'une manière agressive à travers les associations et les réseaux créés au Maroc<sup>74</sup>, ce qui dénote, il faut le souligner, une certaine liberté dont jouissent les migrants subsahariens au Maroc comparativement aux autres pays de transit. Ils

<sup>73</sup> Claire Escoffier, op.cit

<sup>74</sup> Voir différents communiqués publiés dans Le Manifeste-euroafricain.



dénoncent aussi la politique européenne en la matière en condamnant toutes les initiatives répressives qui entravent la liberté de circulation.

En résumé, pour exprimer leurs aspirations, les subsahariens mobilisent plusieurs types d'arguments :

- **Les arguments relatifs au respect des droits de la personne**
- Les arguments qui s'attachent à **la solidarité**. Le fondement de **cet argument** n'est pas clair. Il renvoie à l'identité africaine, à l'appartenance religieuse, à la communauté de destin, qui est perçu comme plus ou moins commun, celui des opprimés par rapport à un Nord riche, dominateur et peu enclin au social.
- **Les arguments politiques** sont déclinés en arguments relatifs à la responsabilité du Maroc d'une part appelé à respecter les droits de la personne et à la responsabilité du Nord<sup>75</sup> et des pays du sud dans la condition du migrant d'autre part.
- **Les arguments socio-économiques** qui renvoient à la pauvreté et aux difficultés du pays et aux conséquences négatives qu'une telle situation entraîne sur les populations et sur la tendance à l'émigration.

---

<sup>75</sup> Cette responsabilité du Nord est décriée dans sa manière de lutter contre les migrants irréguliers :L'article 19 de la « Charte des droits fondamentaux de l'UE » interdit les expulsions collectives, et la ré-admission d'un ressortissant étranger dans un pays tiers où il risque la torture, La Cour européenne des droits de l'homme, soutenue par le parlement européen, condamna le 10 mai 2005 l'Italie et ordonna la suspension des expulsions collectives depuis Lampedusa, après que plus de 1.500 migrants débarqués sur l'île aient été ramenés en Libye.

Force est de constater cependant que quelque 18.000 Sénégalais ont été renvoyés d'Europe, où elles avaient émigré clandestinement, vers le Sénégal entre septembre 2006 et septembre 2007, ont annoncé les autorités sénégalaises à l'occasion d'une mission européenne pour la "gestion concertée des flux migratoires" Dépêche AFP-27 septembre 2007 in [http://www.jeuneafrique.com/jeune\\_afrique/article\\_depeche.asp?art\\_cle=AFP94327quelqsiuped0](http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=AFP94327quelqsiuped0)

## CONCLUSION

Malgré ses faiblesses et ses lacunes, l'enquête réalisée sur les subsahariens au Maroc a permis en premier lieu d'offrir une connaissance de leurs conditions de vie. Elle révèle des conditions de vie extrêmement difficiles, caractérisées par une grande précarité. L'environnement est perçu comme hostile, il est concrétisé par des attitudes de mépris et de rejet à l'égard des subsahariens. Selon les subsahariens interrogés, seule une minorité de Marocains leur témoigne du respect et leur reconnaît un certain courage pour supporter les difficultés quotidiennes inhérentes à leur statut de migrant irrégulier.

En second lieu, l'enquête souligne différentes revendications : l'UE est fortement interpellée en tant que responsable de leur condition de vie et du sous développement de leur continent. La complicité des gouvernements des pays d'origine est dénoncée. Le HCR, pour les subsahariens, n'est pas suffisamment engagé et la société civile marocaine est interpellée pour faire respecter leurs droits fondamentaux.

Cependant, malgré ces obstacles et les difficultés de vie au Maroc, en tant que pays de transit mais aussi d'établissement pour de nombreux subsahariens, la majorité des subsahariens interrogés sont déterminés à continuer leur projet migratoire. L'appel à une meilleure vie est insistant. L'immobilité forcée est refusée au nom de la liberté de circulation. Le droit au travail, le droit à une vie décente, le droit au respect en tant que personne humaine constituent les principales aspirations des subsahariens interrogés.

Dans le cadre d'une solidarité qui dépasse les frontières, la forteresse européenne est plus que jamais pressée d'ouvrir ses portes et de répondre à l'appel des subsahariens, désirant construire leur avenir en Europe. Ni les aides reçues, ni la politique de co-développement, annoncée à maintes reprises par le Nord au profit du Sud, ne sont jugées suffisamment efficaces pour stopper le désir de rejoindre l'Europe nantie. Dans ces conditions, partir paraît la seule alternative possible pour améliorer son sort, quel que soit le prix à payer et quelles que soient les brimades, les souffrances et les humiliations.

L'ambition de cet aspect de l'enquête était de rendre compte des perceptions du vécu au Maroc. Elle a mis à nu de grandes souffrances. Elle a permis aussi de prendre la mesure de la

détermination de personnes qui considèrent qu'ils n'ont rien à perdre et tout à gagner à maintenir leur projet migratoire, quoiqu'il adienne.

La dimension régionale de l'enquête, grâce aux comparaisons qu'elle facilite peut aussi permettre de réfléchir sur des spécificités locales, sur des évolutions, à travers des regards croisés. Enfin, cette connaissance peut, par ailleurs, aider les politiques dans leur réflexion et dans l'ajustement de leurs actions pour mieux gérer la question migratoire, en dehors de l'exigence sécuritaire.

## Chapitre VII

### GENRE ET MIGRATION SUBSAHARIENNE EN TRANSIT AU MAROC

#### Quels changements dans les rapports sociaux ?

#### Introduction

Jamais dans l'histoire de l'humanité, il n'y a eu autant de femmes en mouvement dans le monde qu'aujourd'hui. Plus de 90 millions de femmes résident actuellement en dehors de leur pays d'origine. Elles représentent presque la moitié des migrants du monde (FNUAP, 2006).

C'est l'importance de ce phénomène qui a permis de parler de féminisation des migrations. Alors que beaucoup de femmes accompagnaient ou rejoignaient des membres de leur famille, de nos jours, un nombre croissant de femmes migrent seules et **deviennent** les sources de revenu pour elles mêmes et pour leurs familles.

Certaines sont des migrantes forcées, qui fuient les conflits, les persécutions, les catastrophes naturelles et la pauvreté, qui affectent leur sécurité et leur condition de vie. Mais le plus grand nombre d'entre elles partent de leur propre gré à la recherche de meilleures conditions de vie.

Au niveau de l'analyse, la recherche sur le phénomène migratoire s'est considérablement renouvelée ces vingt dernières années : les travaux soulignent non seulement la dimension sexuée des flux migratoires, mais également la variété des expériences migratoires au niveau des groupes de sexe, des groupes nationaux ou ethniques, des groupes d'âge, ou encore des formes que prend la circulation des personnes.

L'examen de la littérature relative à cette question permet de relever trois phases dans la manière d'aborder la situation des femmes migrantes : de l'invisibilité des femmes on est passé à une vision familiale, à la faveur du regroupement familial, puis à la conception des migrantes comme actrices économiques et sociales à part entière, que ces dernières migrent légalement ou de manière clandestine.

L'approche classique du phénomène migratoire partait de l'idée qu'une migration est déclenchée essentiellement pour des raisons économiques. Comme on imputait l'activité économique aux hommes, les migrations de travail étaient principalement masculines. Les femmes, dans cette hypothèse, n'étaient pas prises en considération et les travailleuses immigrées (bien moins nombreuses) étaient vouées à l'invisibilité dans l'espace domestique.

Comme le démontre la bibliographie internationale, les processus migratoires ont été traditionnellement expliqués sous un angle strictement économique, en termes de travailleurs

masculins. Ce n'est que plus récemment, à la lumière de preuves statistiques, en raison du développement des travaux de recherche selon le sexe dans différentes disciplines, que l'immigration féminine a commencé à peser de manière significative au niveau scientifique et social.

Dans ce domaine d'études, comme dans d'autres analyses des phénomènes sociaux, l'attention portée au rôle des femmes et aux inégalités entre les sexes est restée en marge de la majorité de la production théorique développée jusqu'à présent.. Dans l'histoire de la recherche sur les migrations, la dimension des inégalités entre les sexes a été, dans la plupart des cas, éludée. Dans d'autres cas, elle n'a été entendue que sous l'angle central et exclusif des femmes, celles-ci devenant des objets d'étude des processus migratoires en marge du contexte plus large où se font et se défont les relations sociales entre les hommes et les femmes.

En effet, il faut attendre les années 80 pour que la notion de « féminisation » des migrations surgisse dans le champ de la recherche à la faveur de l'implication des femmes dans le marché du travail.

Le constat des femmes qui cherchent à émigrer pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille transforme la configuration de la réalité migratoire et impose progressivement la nécessité de rendre compte non seulement des expériences des hommes, mais aussi de celles des femmes acteurs/actrices du processus migratoire, d'examiner l'impact du phénomène sur les rapports sociaux de sexe et de renouveler les travaux sur la question.

La recherche cherche de plus en plus à interpréter et à comprendre les phénomènes migratoires à la lumière de l'approche genre, en tant qu'outil d'analyse.

En effet, le rôle du genre dans la configuration des processus migratoires est resté pendant longtemps le parent pauvre de la production scientifique. À l'exception de quelques études pionnières qui évoquent la situation spécifique des migrantes, il faut attendre la dernière décennie du XXe siècle pour que les recherches portent explicitement sur les femmes dans les migrations. Ces études permettent certes de mieux connaître les conditions de migration que les femmes vivent et affrontent, mais il reste beaucoup à faire pour comprendre et montrer comment les migrations contribuent à la production de la division et de la hiérarchie des sexes, et inversement comment le genre influence les processus migratoires.

En termes d'analyse, l'approche genre dément le caractère asexué et la neutralité des nombreux travaux sur les migrations de ces trente dernières années.

Le genre définit en partie qui migre, comment, pourquoi et pour quelle destination finale. Prenant en compte la division sexuelle du travail, les chercheurs-es révèlent les effets différenciés du genre sur la migration des individus-es. Les migrations influencent les rapports sociaux de sexe, que ce soit dans le sens d'un renforcement des inégalités entre les sexes ou de leur remise en question et de leur transformation. Il s'agit là d'une question largement discutée. Certains travaux insistent sur l'effet du renforcement des pouvoirs, dans la mesure où ceux-ci se traduisent par une modification des rapports sociaux de sexe au sein de la famille ou du couple. La migration est alors synonyme d'émancipation par rapport à la famille d'origine, dans le sens où elle permet aux femmes d'acquérir une certaine autonomie grâce notamment au travail qui leur permet d'accéder à la sphère publique. D'autres recherches signalent en revanche l'accentuation de la subordination féminine induite par la migration.

L'importance de l'approche genre permet d'affirmer que les études sur les migrations qui ne prennent pas en considération les femmes, ne tiennent pas compte de leur expérience et de leur contribution au phénomène. La plupart des études faites paraissent neutres du point de vue du sexe alors qu'elles utilisent tout en utilisant des modèles de migration fondés sur les expériences des hommes. Les femmes, lorsque leur présence est reconnue, sont souvent traitées comme des personnes dépendantes, migrant dans le cadre du regroupement familial et leur contribution à l'économie, à l'amélioration des conditions de vie de leur famille, à la transformation des rapports sociaux sont ignorées.

L'exigence de tenir compte de l'expérience des femmes dans le phénomène migratoire s'explique par le fait que le sexe constitue l'un des principes organisateurs importants des relations sociales, notamment des relations hiérarchiques, dans toutes les sociétés. Il considère la migration des femmes et des hommes comme influencée par les croyances et les attentes au sujet du comportement approprié des femmes et des hommes et entre les femmes et les hommes, qui sont renforcées dans les institutions économiques, politiques et sociales. La perspective genre tend à faire reconnaître l'influence des inégalités entre les hommes et les femmes qui existent aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination et illustre comment ces inégalités donnent aux femmes le pouvoir de changer, de transformer les rapports de sexe, mais constitue également un handicap dans le processus de migration.

Ainsi le fait de partir du sexe dans l'analyse des migrations élargit la compréhension actuelle du phénomène. Il permet l'examen des causes sexuelles de la migration, de la vulnérabilité, du potentiel de capacité des femmes migrantes, ainsi que les conséquences sur leur vie et sur leurs relations avec la famille, avec le partenaire, avec la société d'origine et le pays d'accueil.

Dans les pays où les effets de la mondialisation ont fait augmenter la pauvreté, la migration est vécue par beaucoup de femmes comme le seul moyen d'améliorer la situation économique et sociale de leur famille. La décision de partir pour venir en aide à la famille constitue en elle-même une transformation dans les rôles sociaux.

En Afrique subsaharienne, la crise économique et sociale contemporaine a entraîné une accélération de l'émigration, laquelle est essentiellement clandestine dans la mesure où l'Union Européenne qui est la principale destination, a interdit l'immigration légale. Les subsahariennes participent largement à ce mouvement de migration clandestine..

Leur présence au Maroc, pays de transit, est attestée à partir de 1998 alors que celle des hommes l'est depuis 1983 ([enquête cisp-amerm](#)).

Les différentes approches de la mobilité considèrent la migration comme une décision d'investissement impliquant l'évaluation des coûts, risques et avantages attendus. Comment les femmes subsahariennes ont-elles évalué ces facteurs ?

Elles sont femmes, étrangères- immigrées, pauvres, et visibles parce que noires. Elles cumulent par conséquent tous les handicaps inhérents au sexe, à la classe et à la race.

C'est pourquoi l'analyse de la migration clandestine des femmes subsahariennes au Maroc exige une analyse qui articule les multiples dimensions de l'oppression des femmes : la migration, le genre, la race et la classe.

Ces dimensions entraînent des transformations de l'ensemble des relations hommes - femmes, aussi bien dans le groupe ethnique d'appartenance qu'au niveau des relations avec la société d'accueil. C'est précisément ces aspects de l'expérience migratoire des femmes, en comparaison avec celle des hommes, que la présente étude se propose d'explorer.

S'engager dans une aventure périlleuse, traverser des frontières, faire face à des problèmes nouveaux, prendre le risque de vivre dans une société de destination où les horizons sont fermés, sont autant d'éléments à analyser pour comprendre les impacts de la migration sur les rapports sociaux de sexe.

Les caractéristiques propres à cette question - clandestinité, transit- en font un sujet délicat qui reste peu abordé par la recherche scientifique. Seuls les médias et les interventions de certaines ONG comme l'AFVIC ou Médecins sans frontières en assurent la visibilité.

Même dans des pays européens, où la durée de séjour des migrants clandestins est parfois longue et visible, comme en France, en Italie et en Espagne, la question des mutations des rapports sociaux des migrants en situation de clandestinité reste encore largement méconnue.

Au Maroc, la situation est compliquée par la situation de transit, c'est-à-dire par une situation de personnes qui n'ont pas choisi ce pays comme pays de destination et donc de résidence, mais qui s'y trouvent « bloquées », terme lui-même qui signifie qu'ils continuent à entretenir l'idée du séjour provisoire. Ceci d'autant plus qu'un autre facteur différencie la migration clandestine en Europe de la migration clandestine de transit au Maroc : c'est l'opportunité de travail qui est le but visé par les migrants-es clandestins-es dans les différents pays européens alors qu'au Maroc cette perspective est faible.

A cet égard, l'enquête quantitative sur « Les subsahariens en transit au Maroc » (2007) a eu le mérite d'inclure les différences hommes - femmes. En posant des questions sur le parcours, sur le vécu au Maroc et sur les perceptions, elle offre un tableau intéressant à explorer pour comparer les représentations et comportements des rapports sociaux de sexe des migrants-tes subsahariennes.

Les résultats de cette étude ont servi de base à l'analyse menée dans le cadre de ce travail. Les questions de genre qui n'ont pas été abordées ont fait l'objet d'une enquête qualitative complémentaire, réalisée à partir d'un guide d'entretien.

L'objectif de cette étude est d'apporter un éclairage sur la situation et le vécu des femmes subsahariennes en tant que femmes, en tant que femmes noires, et en tant que migrantes clandestines, dans le contexte particulier d'une situation prévue comme étant de transit caractérisée par la précarité et les incertitudes au Maroc.

## **1- L'enquête qualitative : le cadre méthodologique**

Les femmes subsahariennes qui partent clandestinement de leur pays ont à affronter des situations difficiles partagées avec les hommes mais aussi spécifiques en tant que femmes.

Lorsqu'elles arrivent au Maroc, elles ont le plus souvent vécu une expérience douloureuse et subi différentes atteintes au corps qui en font des victimes de leur sexe.

Mais, contraintes de se battre au quotidien pour réaliser leur projet, elles sont conduites à adopter des attitudes qui entraînent des changements en termes d'autonomisation et de valorisation de soi et bouleversent les relations entre sexes.

Comment les migrations perpétuent, diminuent ou changent la nature des inégalités entre les sexes ? Telle est la question centrale de cette étude.

### **1-1- Les objectifs de l'étude**

L'hypothèse de l'étude peut être formulée de la manière suivante : la migration peut renforcer les inégalités de sexes, ou/et être une expérience qui renforce l'autonomie des femmes et leur donne du pouvoir et affecte de ce fait, les rôles des femmes et des hommes.

Les objectifs spécifiques de l'étude ont cherché à cerner les similitudes et les différences dans les réponses en les interprétant en fonction des rapports sociaux de sexe pour en tirer des conclusions sur le processus de transformation dans les relations hommes-femmes.

Ils ont visé à explorer les modalités du vécu des femmes, les stratégies mises en œuvre et leurs conséquences sur les rapports sociaux et à interroger les effets de la situation des « femmes, migrantes, clandestines et noires », sur le vécu et sur les relations qu'elles nouent au sein du groupe ethnique et avec la population d'accueil.

Au-delà des similitudes qui sont apparues dans l'enquête entre les motivations du départ des hommes et des femmes, il s'agissait d'explorer les raisons spécifiques qui ont poussé les femmes à émigrer en essayant de cerner le processus à partir de la prise de décision (individuelle ou résultat de la pression familiale, volontaire ou contrainte, économique ou/et comportant d'autres motifs d'ordre objectif et subjectif...).

Ces raisons ont été examinées en fonction du profil sociodémographique (âge, statut matrimonial, niveau d'instruction...). Quelle que soit la situation, la part de la volonté des femmes de se lancer dans l'aventure a été prise en compte, ainsi que le mode de financement pour savoir comment celui-ci est ressenti...

### **1-2- La démarche et la méthodologie**

Un guide d'entretien a été élaboré dont les principales questions portent sur les stratégies mises en œuvre à partir de la décision du départ jusqu'à l'arrivée et durant le séjour.

Ce guide d'entretien a été complété par des récits concernant l'expérience migratoire des femmes celle qui réfère à une tranche de vie liée à la séquence d'événements précis concernant le vécu personnel de la migration.

Compte tenu de la dispersion spatiale et du caractère clandestin du phénomène qui rendaient difficile, voire impossible, la construction d'un échantillon obéissant aux normes techniques et scientifiques, nous avons opté pour un échantillon aléatoire.

L'enquête qualitative a été réalisée auprès de 30 femmes et 10 hommes à Casablanca et à Rabat. A Casablanca, l'enquête s'est déroulée au siège de l'AFVIC avec le soutien d'une traductrice pour les femmes anglophones.

A Rabat, les personnes enquêtées ont été abordées dans deux espaces : celui de la rue et celui des associations de femmes subsahariennes, l'Association des Femmes Subsahariennes Immigrantes et le Comité des Femmes et Enfants Subsahariens Victimes de l'Immigration.

A l'exception d'une seule femme, toutes les subsahariennes rencontrées étaient mères d'un ou plusieurs enfants dont certains sont restés au pays et d'autres sont nés au cours du voyage ou au Maroc.

Trois d'entre elles ont fui le pays pour raisons de guerre (RDC et Côte d'Ivoire).



Dans l'ensemble, les entretiens se sont déroulés dans de bonnes conditions. Il faut toutefois mentionner que les hommes interrogés à Douar El Hajja (Rabat), quartier où se concentre une forte population de migrants subsahariens clandestins, ont imposé qu'ils soient interrogés avant les femmes subsahariennes, **comportement qui nous a interpellé dans la mesure où les femmes ont fait preuve de passivité et se sont soumises à la décision masculine.**

Malgré de nombreuses difficultés inhérentes à la problématique de la clandestinité (méfiance, attentes ...), l'obstacle principal était de maintenir les réponses obtenues dans la perspective genre. Dans les réponses, la tendance générale en effet, était de « ramener » toutes les explications aux femmes comme si elles constituaient un groupe à part, et comme si rien n'avait changé dans leurs relations avec les hommes. Les questions approfondies ont permis de rendre visibles les mutations à l'œuvre peu perçues par les actrices et les acteurs.

## **2 - Ces femmes qui partent : un profil de battantes**

Partout en Afrique, les relations sociales sont fortement marquées par la prédominance des hommes pourvoyeurs du revenu de la famille. Mais de plus en plus, les femmes émergent comme piliers qui assurent la survie des foyers. Quel que soit le statut social – mariées ou célibataires, divorcées ou veuves – celles-ci s'impliquent de plus en plus dans le marché du travail et cherchent à améliorer leur condition de vie.

Guerre, conflits, pauvreté mais aussi difficultés de vie les entraînent comme les hommes à quitter leur pays de manière clandestine.

Alors que la migration légale est rassurante parce que fondée sur des règles maîtrisables et connues, la migration clandestine procède au contraire de l'inconnu, du secret et du risque. De ce fait, elle mobilise des personnes dont on peut penser qu'elles sont plus battantes et plus déterminées. La démarche d'émigration exige une décision réfléchie tenant compte des aléas du projet. Dans un premier temps ce sont les hommes qui sont partis de cette façon. Ce qui correspondait aux représentations que les sociétés se font des rôles des hommes considérés comme ayant l'obligation d'aptitude à affronter n'importe quelle situation pour faire face à leurs responsabilités.

Aujourd'hui, les femmes partent aussi et font face aux risques de l'extérieur qui sont à la fois communs avec les hommes mais qui revêtent aussi un caractère spécifique. Les femmes émigrent pour les mêmes raisons que les hommes et comme ces derniers, elles sont influencées par la valorisation sociale positive qui est accordée aux migrants.

### **2-1 Qui sont ces femmes ?**

Les femmes subsahariennes sont jeunes, âgées comme les hommes de 18 à 35 ans, le plus souvent célibataires (68 % contre 85,5 %), elles ont un niveau éducatif globalement moyen (Cf. Tableaux n°1 et n°2)

**Tableau n° 1**  
**Age des migrants subsahariens (%) en transit au Maroc selon le sexe et le niveau d'instruction**

Sexe/ Groupe d'âges		Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Masculin	15-17 ans	57,1	28,6		14,3	100,0
		1,5	1,4		0,8	0,9
	18-25 ans	37,6	22,1	33,6	6,6	100,0
		32,4	35,0	29,1	11,5	28,4
	26-35 ans	29,9	16,5	33,0	20,5	100,0
		59,5	60,1	65,9	81,7	65,4
	36 ans et +	39,5	11,6	30,2	18,6	100,0
		6,5	3,5	5,0	6,1	5,4
	Total	32,9	17,9	32,7	16,4	100,0
		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin	18-25 ans	35,0	33,3	25,0	6,7	100,0
		38,2	36,4	23,8	13,3	29,6
	26-35 ans	24,3	25,0	33,6	17,1	100,0
		61,8	63,6	74,6	80,0	69,0
	36 ans et +			33,3	66,7	100,0
				1,6	6,7	1,5
	Total	27,1	27,1	31,0	14,8	100,0
		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau n° 2**

**Etat matrimonial des migrants-es subsahariens-nes en transit au Maroc selon le sexe et le niveau d'instruction (%)**

Sexe/Etat matrimonial		Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Masculin	Célibataire	32,9	16,7	33,8	16,7	100,0
		85,9	79,7	88,5	87,0	85,8
	Marié	37,9	22,1	24,2	15,8	100,0
		13,7	14,7	8,8	11,5	11,9
	Divorcé ou veuf	5,6	44,4	38,9	11,1	100,0
		0,4	5,6	2,7	1,5	2,3
	Total	32,9	17,9	32,7	16,4	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Féminin	Célibataire	25,4	31,2	27,5	15,9	100,0
		63,6	78,2	60,3	73,3	68,0
	Marié	30,2	15,1	45,3	9,4	100,0
		29,1	14,5	38,1	16,7	26,1
	Divorcé ou veuf	33,3	33,3	8,3	25,0	100,0
		7,3	7,3	1,6	10,0	5,9
	Total	27,1	27,1	31,0	14,8	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Selon l'enquête quantitative, à l'exception des femmes nigérianes dont 49 % sont analphabètes alors que les hommes ne représentent que 7% «sans niveau », le pourcentage des femmes analphabètes est élevé, puisqu'il atteint 27,1 %. Mais il reste inférieur à celui des hommes qui avoisine les 33 %. De même, elles ont un niveau primaire largement supérieur à celui des hommes (27,1 % - 17,9 %). Ces décalages ne sont pas compensés par des écarts en faveur des hommes au niveau du secondaire et du supérieur qui sont à peu près identiques.

Les entretiens réalisés montrent une corrélation entre le niveau éducatif élevé de certaines femmes, la guerre et la décision d'émigrer.

Les femmes subsahariennes partent à la recherche de meilleures conditions de vie quels que soient l'âge, le niveau scolaire, le statut matrimonial ou le milieu d'origine.

Les femmes rurales constituent 56,7 % du nombre des femmes qui émigrent, ce qui correspond au poids de la population rurale dans les pays africains. Or l'origine rurale peut être considérée comme un handicap pour réussir l'émigration dans la mesure où l'éducation dans ce milieu est faible par rapport au milieu urbain et où la familiarisation avec les valeurs modernes est moins importante.

31% des femmes de l'échantillon ont déclaré qu'elles étaient actives avant le départ et 50,9% des hommes. 28,6% d'entre elles et 31,4% d'hommes se sont déclarés-ées au chômage.

60% environ des femmes se considèrent engagées dans le marché du travail, ce qui est considérable et pourrait être interprété comme un indicateur du caractère battant de celles qui partent. Les femmes d'ailleurs n'hésitent pas à partir accompagnées d'enfants et même lorsqu'elles sont enceintes. La mobilité effectuée dans la clandestinité et les risques qu'elle comporte ne constitue pas un obstacle à leurs yeux pour partir. Elles font même des enfants tout le long du voyage et se veulent bonnes mères.

Selon l'enquête, les subsahariennes les plus nombreuses au Maroc sont les Nigérianes (36,9%), les Maliennes (8,9%), les Congolaises RDC (7,9%). Suivent les femmes du Cameroun (6,9%), Congo Kinshasa (6,4%) et Sierra Léone (6,4%)

Malgré l'éloignement géographique et les risques d'une telle aventure, les femmes subsahariennes n'hésitent pas à prendre la route.

## **2-2 Comprendre le poids numérique des femmes de certaines nationalités? Etude de cas.**

L'enquête a montré que dans certains cas, les femmes qui partent sont beaucoup plus nombreuses que les hommes du même pays. C'est le cas des Nigérianes (10,3% et 36,9%), des Congolaises de la RDC (5,5% et 7,9%), des Congolaises du Congo Kinshasa (4,1% et 6,4%) et les Sierra Léonaises (2,3% et 6,4%).

Selon les résultats de l'enquête quantitative, les femmes subsahariennes traversent plus de pays que les hommes, phénomène qui s'explique sans doute partiellement par le poids numérique des femmes nigérianes et congolaises (RDC- Kinshasa) (Cf. rapport général).

Comment expliquer ce poids numérique ? Compte tenu des différences qui caractérisent les deux pays, par leur histoire et par leur culture, et du nombre de femmes qui ont pu être interrogées dans le cadre de l'enquête qualitative, l'analyse a privilégié le Nigeria et le Congo. Certes, dans

les deux pays, les violences qui frappent les femmes sévissent au quotidien. Mais les facteurs de vulnérabilité des femmes sont loin d'être similaires.

Le contexte politique du Nigeria, la récession économique, la pauvreté extrême dans laquelle vivent de larges franges de la population sont des facteurs qui peuvent permettre de comprendre l'accélération de la migration en général (AFARD 2007, p. 276- 398). Mais ils n'expliquent pas le taux de femmes dans la migration. Dans ce pays, la situation particulièrement désastreuse des Nigériennes, attestée par de nombreuses études, semble aujourd'hui aggravée par l'intégrisme musulman. Malgré certains progrès de la politique officielle, les femmes fréquentent peu l'école (AFARD 2007), leur taux d'activité professionnelle demeure faible. Ce qui est confirmé par l'échantillon de l'enquête quantitative qui révèle un taux d'analphabétisme particulièrement élevé (49 % pour les femmes et 7% pour les hommes nigériens).

Ces conclusions indiquent que les femmes nigériennes qui partent appartiennent à la catégorie sociale la plus défavorisée.

En RDC, le profil est différent. Outre le fait que le culte dominant est le christianisme, c'est plutôt la guerre qui fragilise les femmes. La guerre qui sévit dans ce pays depuis 1996 a intensifié la migration. Elle touche hommes et femmes mais elle frappe plus durement les femmes, les rend plus vulnérables compte tenu des violences physiques et sexuelles subies. Bien que les femmes congolaises soient moins nombreuses que les Nigériennes et que les Maliennes dans l'échantillon, elles représentent un pourcentage qui, sans être important, est non négligeable. Dans ce cas, la propension à émigrer des femmes pourrait être expliquée par l'ensemble des violences qu'elles subissent en tant que femmes, alors que les hommes resteraient au nom du rôle guerrier qui leur est socialement attribué. « *Les hommes font la guerre. Ils doivent se battre...* ».

Par ailleurs, de nombreuses études soulignent le caractère battant des femmes congolaises, notamment sur le plan économique (Mama Benz), elles prennent l'initiative de se prendre en charge et de subvenir aux besoins de leur famille (AFARD 2007, pp. 143-178.).

Selon les résultats de l'enquête, les femmes congolaises ont un niveau d'instruction plus élevé que les femmes des autres communautés à l'exception des Maliennes (20 % pour le Congo Kinshasa et 10 % pour la RDC).

Cette qualité de battantes, liée à la situation de guerre, pourrait être comprise comme un élément explicatif qui renforcerait la plus grande propension des femmes à prendre la décision de partir. Leur souci, tel qu'il nous a été rapporté, de protéger la famille contre la pénurie et la guerre, les oblige à adopter un comportement qui révèle à la fois leur rôle classique de mère et la volonté de se battre pour s'extraire et extraire des enfants aux violences de la guerre. A cet égard, les entretiens réalisés montrent que l'attitude la plus fréquente est de tenter de sauver les filles.

Dans les deux cas (Nigeria et Congo), ces éléments peuvent expliquer le taux des femmes dans l'échantillon de l'enquête quantitative. Ces données ont été largement confirmées par les entretiens réalisés à Casablanca.

Ces caractéristiques de femmes battantes semblent confirmées par la capacité de résistance plus grande que celle des hommes à la faim et à la soif comme l'attestent les résultats de l'enquête quantitative. Certains hommes nous ont confirmé ce point de vue : « *Les femmes ont supporté plus que nous certaines difficultés* ».

Ces caractéristiques sont clairement exprimées par le discours de Yolande de la RDC :

*« Fuir les violences, la guerre, la misère devenue insupportable, sauver à tout prix la famille de la pauvreté et de la l'insécurité. Aller de l'avant, coûte que coûte, sans faillir, sans céder à l'autre violence, celle des compatriotes, des excès de la masculinité malmenée, celle aussi des passeurs avides et celle des gens de ces ailleurs de passage ou d'installation provisoire-permanente.*

*Supporter la faim, la soif, les agressions qui ne sont pas seulement verbales, le harcèlement... Supporter le regard plein de préjugés à cause de la peau noire et à cause de l'image de la pauvreté...*

*Résister au désir de s'insurger et de regarder en arrière. Non ! Plus jamais de vie comme avant. Garder au contraire la tête tournée toujours et toujours vers l'avenir et relever tous ces défis, pour vivre. Souffrances endurées qui renforcent, qui transforment...*

*Je veux continuer, je dois continuer car pour moi, émigrer c'est partir chercher la vie .... »*

### **2-3 Le sens du départ**

Beaucoup de migrantes rencontrées parlent de leur départ en termes d'impératifs et non de choix : *« il fallait que je parte »*. Cette phrase scandée par de nombreuses femmes traduit l'importance accordée à l'acte d'émigrer. La force de cette nécessité est présentée comme la conséquence d'une impossibilité d'agir autrement. Les facteurs de répulsion (la pauvreté et l'insécurité) semblent donc jouer un rôle plus important que les facteurs d'attraction que représente l'UE. L'Europe attire certes, mais les femmes partent davantage *« parce qu'elles n'en peuvent plus ici (chez elles) »* que parce que là-bas (l'Europe) est désirée.

Le départ constitue donc une stratégie de fuite pour échapper non seulement aux situations de conflits, mais aussi aux conditions matérielles difficiles : *« Si on avait de quoi vivre, on serait mieux chez nous »* nous ont dit de nombreuses femmes. Dans ce cas, le *« là-bas »* contient l'espoir, et parfois la conviction, de jours meilleurs. D'autres ont davantage mis l'accent sur la recherche de la paix : *« Comment vivre dans un univers où l'insécurité est la règle. Je cherche un espace où je peux vivre en paix avec mes enfants. Je n'ai pas visé le Maroc, mais j'y suis... »* (Solange de la RDC)

**Les raisons économiques** sont cependant particulièrement mises en exergue comme le confirme l'enquête CISP-AMERM qui a permis de constater la nette prédominance des raisons économiques comme motif d'émigration qu'elle soit masculine ou féminine. Les entretiens qualitatifs ont largement confirmé que les femmes cherchent à travers l'émigration à subvenir aux besoins familiaux. Ces familles sont souvent nombreuses, comme le confirment les résultats de l'enquête quantitative qui ont montré que les femmes appartiennent à des familles de taille légèrement plus élevée que les hommes : 86,4% des femmes et 84,6% d'hommes vivaient au sein de familles de 7 personnes et plus.

Les familles nombreuses semblent la règle pour les hommes et pour les femmes. Mais pour les femmes, la *« famille »* est marquée être par bien des injustices et par de lourdes charges de travail surtout lorsqu'elles ont une activité en dehors du foyer...

**Elles partent aussi parce qu'elles sont mères** et qu'elles ont des enfants à nourrir. Paradoxalement, les femmes subsahariennes mariées dans le pays d'origine, émigrent plus que les hommes ayant le même statut (26,1 % et 11,9%), ce qui est peut être un indicateur des changements qui s'opèrent dans la distribution classique des rôles accordés aux femmes et aux hommes dans la famille.

*Elles partent aussi parce qu'elles sont femmes.* Même si elles expliquent leur départ par la pauvreté et la volonté d'aider la famille, les entretiens ont révélé des raisons qui dépassent la pauvreté (échapper à la misère) et qui concernent les situations propres aux femmes, le poids de la subordination, du harcèlement sexuel, du viol dans certains cas... A l'exception d'une nigériane de l'échantillon qui a avoué que les agressions sexuelles que lui faisaient subir le mari de sa tante chez lesquels elle vivait étaient l'unique raison de son départ, ces motivations sont plutôt sous-jacentes et rarement d'emblée verbalisées

Les femmes cherchent à échapper à certaines contraintes qui peuvent découler de situations familiales difficiles. Echapper à la misère acquiert un sens différent que celui vécu par les hommes.

### **3- Les ambiguïtés de la mobilité clandestine des femmes subsahariennes**

Les migrations influencent les rapports sociaux de sexe, que ce soit dans le sens d'un renforcement des inégalités entre les sexes ou de leur transformation. La migration des femmes est de fait chargée de contradictions. D'un côté, elle entraîne une double transgression : elle bouscule les traditions et remet en cause la répartition classique des rôles dans le cadre d'unions de plus en plus exogamiques qui transforment la notion de la famille. D'un autre côté, la migration féminine reproduit les représentations et les comportements liés aux rôles traditionnels féminins- masculins.

#### **3-1 Changements de comportements et traditions**

Habituellement ce sont les hommes qui partent clandestinement. Les difficultés et les risques encourus tout le long du processus migratoire sont sociologiquement considérés comme des obstacles à la migration féminine. En outre, si l'homme peut décider de partir sans avoir à en aviser le groupe, et s'il bénéficie largement de l'aide familiale pour cela, les femmes ne sont pas considérées comme libres de faire de même compte tenu du statut de dominé qui est le leur... Or les entretiens avec les femmes ont permis de souligner le caractère relativement autonome de la décision d'émigration. Ils ont également confirmé les changements des attitudes sociales et familiales à l'égard de l'émigration féminine qui sont attestés par le volume de l'aide accordée aux femmes qui certes, est moins importante que celle accordée aux hommes, mais qui n'est pas pour autant négligeable, bien au contraire (58,4 % et 74,0 %).

Les femmes subsahariennes sont moins nombreuses à avoir pu mobiliser une épargne personnelle pour financer le voyage (49% et 69,5%).

En revanche, elles bénéficient plus que les hommes de l'aide amicale (28,2% - 20,8 %). Bien que la détermination exacte du sens accordé à ce soutien ne soit pas claire, elle traduit une attitude nouvelle de recherche de ressources en dehors du groupe, attitude en contradiction avec l'enfermement des femmes dans la famille.

Malgré ces différences, le volume de l'aide est loin d'être négligeable. Ceci dénote une attitude nouvelle de la famille à l'égard des femmes auxquelles les communautés accordent de plus en plus de nouveaux rôles et attribuent comme aux hommes la prise en charge matérielle de la famille.

La migration clandestine des femmes subsahariennes semble déstabiliser les hommes. Interrogés, ils commencent par affirmer que les femmes comme les hommes n'ont d'autres choix que de

partir. Mais cette approbation se révèle très fragile dès lors qu'on cherche à approfondir les questions.

Mamadou du Sénégal affirme « *Non, les femmes ne devraient pas partir. Ce n'est pas dans la culture. Les femmes doivent être protégées par les hommes* ».

« *Si ma soeur avait voulu émigrer, je ne l'aurais pas laissée. C'est trop risqué...Oui, les femmes qui émigrent sont courageuses, mais à quel prix ? Qu'est-ce qu'elles gagnent ? Elles vivent mal comme nous* » ajoute Omarou du Mali.

### **3-2- Nouveaux types d'unions : monogamie, relations exogamiques et transformations des rapports de genre**

La nature des relations qui se tissent au hasard des rencontres a des conséquences importantes sur les rapports sociaux de genre. En effet, non seulement les unions ne s'inscrivent plus dans le cadre classique du mariage qu'il soit juridique ou coutumier mais en plus la migration marque la fin des familles polygamiques très fréquentes dans certains pays africains musulmans non seulement chez les musulmans mais aussi paradoxalement chez les chrétiens. La migration consacre les unions monogamiques qui deviennent la règle selon nos enquêtes. La mutation de la conception de l'union et du couple crée une nouvelle réalité et transforme de manière radicale les relations africaines classiques hommes-femmes.

En outre, la tendance constatée lors de nos entretiens au sujet du choix d'un compagnon en dehors du groupe national d'origine donne une dimension nouvelle aux relations matrimoniales qui se construisent. Certes, au stade actuel de l'enquête, il est difficile d'évoquer une volonté consciente de choix des femmes. Il reste néanmoins que, face aux réactions souvent négatives des hommes du groupe à l'égard de ces unions, ces pratiques féminines peuvent être comprises comme constitutives du processus d'autonomisation à l'œuvre, les femmes échappant ainsi, au moins partiellement, aux formes les plus contraignantes du contrôle social du groupe communautaire.

Caroline du Congo affirme « *qu'une fille du Congo qui fréquente un gabonais, n'est pas acceptée, les congolais sont très machistes et autoritaires ...* »

### **3-3- Les résistances de genre**

Les hommes révèlent ainsi une résistance à la perte du pouvoir qu'ils détiennent dans les relations avec les femmes.

Dans les discours des hommes subsahariens, les femmes sont perçues comme des personnes qui ont réussi « à faire comme les hommes » ; elles suscitent de ce fait une certaine forme d'admiration. « *Elles sont capables. Elles veulent aller de l'avant comme nous pour aider leur famille....* » a dit Khadim du Burkina Fasso. Mais dans la mesure où ces nouveaux comportements des femmes les perturbent, il y a dans les propos une attitude circonspecte sur ces femmes qui ont réussi à faire aussi bien qu'eux.

Les hommes déplorent le fait que les femmes migrantes ne correspondent plus aux femmes du pays. Dans les entretiens, les hommes ont souvent fini par affirmer que ces femmes ne sont pas à leur place. Ils jugent la démarche migratoire des femmes inadaptée parce que trop difficile pour les femmes à leurs yeux. Ils affirment que les femmes ne peuvent pas se défendre comme les hommes et qu'elles ont besoin de la protection des hommes parce qu'elles sont non seulement plus souvent victimes de vol (on s'attaque plus facilement à une femme qu'à un homme), mais surtout d'agressions sexuelles (harcèlement, viol...).

Ils soulignent la faiblesse des femmes et insistent sur leurs besoins de protection par les hommes. « *C'est plus difficile pour les femmes...elles s'exposent à trop de risques en tant que*

*femmes...* » affirme Abou Bakr du Mali. Ils continuent ainsi à percevoir les femmes comme des êtres particulièrement vulnérables.

C'est ainsi qu'en dépit de la combativité des femmes et de leurs capacités de résistance, tous les clichés relatifs à la faiblesse des femmes et à la force des hommes qui justifie leur supériorité sont « récupérés » dans les discours des hommes. Et, même lorsque ce sont les femmes qui fournissent les subsides au couple, elles restent, en tant que compagnes, prisonnières des représentations des rôles sociaux.

Les hommes évoquent les risques spécifiques auxquels sont exposées les femmes et condamnent particulièrement la prostitution :

Abou Bakr explique « *je désapprouve ce que font les femmes subsahariennes, la prostitution ... C'est toute leur dignité qui est atteinte.... Je n'aime pas ça...* »

Cette attitude ambivalente admiratrice et protectrice traduit les mutations des relations qui s'opèrent dans les relations avec les femmes de leur communauté.

Malgré leur caractère battant, les femmes elles-mêmes semblent accepter l'idée de faiblesse qui est associée à leur sexe lorsqu'elles reconnaissent qu'avoir un compagnon est nécessaire pour être protégées.

Les femmes reproduisent aussi ces représentations et parlent dans les mêmes termes des difficultés qu'elles rencontrent tout au long du processus migratoire en tant que femmes.

Yolande de la RDC affirme : « *les femmes sont le sexe faible, elles ne peuvent être comme les hommes...* ». Ce sont les risques de vols, de viols et de prostitution qui sont désignés comme facteurs caractéristiques de cette faiblesse.

Elles continuent à leur reconnaître un rôle dominant : « *Les hommes peuvent tout faire, nous non* ». Elles lui accordent un rôle protecteur, alors même que ce sont elles qui fournissent souvent l'argent nécessaire à la survie du groupe.

Dans cette conception, les relations sexuées semblent inchangées.

Les subsahariennes pensent que les hommes de leur communauté reconnaissent leur courage, mais que cette reconnaissance ne se traduit pas forcément par une transformation des représentations sur les femmes. Au contraire, elles constatent que leur attitude est souvent désapprouvée. Lorsque les femmes sont mariées, la désapprobation est plus grande car dans ce cas, la transgression des rôles bouleverse davantage les conventions sociales. .

Aminata du Sénégal, affirme « *En tant que femme mariée qui a émigré seule et bravé tous les dangers, mes compatriotes me trouvent très courageuse mais en même temps, je suis mal vue ,et beaucoup me répètent : c'est ton mari qui devrait être là et toi près de tes enfants, dès fois, je me dis ils ont raison, la vie est très dure ici ....* »

Pour certaines, les plus autonomes, les membres de la communauté sont plutôt « *des profiteurs, qui veulent soumettre les femmes à leur pouvoir...* ».

#### **4- Les stratégies mises en œuvre par les femmes**

En franchissant les frontières terrestres, elles dépassent des frontières sociales et culturelles et bousculent des schémas traditionnels qui existaient avant leur migration, comportement nouveau qu'il est indispensable de comprendre pour situer le vécu des subsahariennes à travers ses différentes phases.



Loin de la victimisation des femmes en migration, les figures des migrantes témoignent de leur hardiesse, de leur résistance, de leurs ressources, de leur capacité à trouver des solutions plus ou moins temporaires face aux contraintes structurelles qui affectent leur vie.

Pour supporter les difficultés tout au long du parcours et pour résister durant leur séjour au Maroc, les subsahariennes mettent en oeuvre plusieurs types de stratégies individuelles ou collectives

#### **4-1- Le processus d'individualisation**

A l'évidence, la migration est vécue par la majorité d'entre elles, de manière consciente ou inconsciente, comme une certaine forme de libération vis-à-vis des contraintes de la famille et de l'autorité conjugale, ce qui interroge le processus d'individualisation, entendu au sens dynamique et par lequel l'individu détient une capacité de décision sur sa vie.

Alors que dans leur pays, elles pouvaient «compter sur» la famille ou sur l'époux, chargé de subvenir à leurs besoins, les femmes subsahariennes, dès qu'elles prennent la route, sont contraintes de compter sur elles-mêmes pour faire face à leurs besoins quotidiens.

Tout le long du voyage, elles dépensent leurs ressources personnelles, et, en cas de besoin, recourent à d'autres moyens de survie (petits travaux, mendicité, prostitution, etc.) Certaines ont été contraintes de séjourner une période plus ou moins longue dans un ou plusieurs pays (plusieurs mois, voire plusieurs années) pour économiser et se constituer des ressources pour continuer.

Arrivées au Maroc, elles sont souvent démunies, ayant dépensé une grande partie voire la totalité de leurs ressources. De quoi vivent-elles ? Quels sont leurs moyens de subsistance ? Cette question est d'autant plus importante que la plupart d'entre elles ont des enfants à charge, qui les ont accompagnés, ou qu'elles ont eus durant le voyage ou au Maroc.

Compte tenu de l'interdiction de travailler expressément prévue par la loi (loi 02-03), les femmes ne peuvent exercer une activité salariée légale. Certaines d'entre elles ont recours au travail informel très répandu au Maroc pour les Marocains eux-mêmes. Parmi les nombreux expédients utilisés, il y a la vente de produits de l'artisanat africain, peu prisé par les marocains d'après les dires de celles qui s'adonnent à ce petit métier, et l'activité d'aide ponctuelle des marchands de fruits et légumes, de poissons sur les marchés. Prêtes à s'engager dans toute activité qui leur rapporte de quoi vivre, elles font parfois, occasionnellement, le ménage.

La mendicité, comme l'a démontré l'enquête quantitative, constitue également un moyen de subsistance en particulier pour les femmes ayant des enfants.

Malgré une certaine réprobation exprimée plus nettement par les hommes que par les femmes, la prostitution semble fréquente. Certes, peu de femmes ont avoué clairement y avoir recours elles-mêmes. Elles affirment cependant que c'est une pratique courante ...chez les autres. Les femmes utilisent donc leur corps comme ressource pour avoir de l'argent, ressources sexuelles mobilisées pour tenter de survivre, de consolider le séjour ou pour se constituer un pécule pour continuer leur chemin.

Toutes ces activités leur permettent d'acquérir ainsi une certaine autonomie personnelle et une indépendance matérielle dans le cadre de la relation de couple lorsqu'elle existe.

#### **4-2- La création d'associations de femmes**

Ne pouvant vivre isolés-es, les femmes subsahariennes comme les hommes partagent souvent une même chambre ou un même appartement, tissent des liens et s'impliquent dans les groupes communautaire fondés sur la nationalité.

Des associations qui rassemblent les femmes, indépendamment de l'origine nationale, ont également été créées. L'objectif de ces associations est de développer des réseaux de solidarité entre femmes pour les aider à faire face aux problèmes qu'elles rencontrent dans leur vie quotidienne. Il s'agit par exemple de les accompagner dans leurs démarches auprès des services de santé. Bien que la présence des femmes subsahariennes au Maroc soit plus récente que celle des hommes, deux associations ont déjà vu le jour ces dernières années (AFSIM/COFESVIM).

Elles sollicitent l'aide des structures de solidarité existantes, des associations marocaines comme l'AFVIC, des associations étrangères comme Caritas et l'Eglise évangélique qui sont souvent citées.

L'AFVIC est particulièrement appréciée pour son aide juridique et sociale. Elle oriente les femmes vers les autres associations en cas de besoin, leur assure une aide pour la prise en charge médicale des enfants et en cas de grossesse, les assiste dans les formalités administratives pour l'accouchement... De même, elle les aide à trouver un logement en cas d'urgence, et les fait bénéficier de programmes de sensibilisation relatifs au planning familial et aux maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida ....

Caritas a mis en place des classes pour la scolarisation des enfants. Elle offre aux femmes des formations d'aides soignantes et leur alloue des petites subventions pour des projets générateurs de revenu. Selon les dires d'une membre du COFESVIM, quelques subsahariennes ont ainsi pu s'adonner à la conservation et à la vente du poisson salé, apprécié par les subsahariens qui en sont les principaux consommateurs.

#### **4-3-Les stratégies matrimoniales**

La clandestinité a des conséquences importantes sur les relations de couples qui se nouent tout le long du processus migratoire, unions jugées indispensables pour supporter ensemble les duretés de la situation, mais néanmoins fragiles du fait de l'instabilité du vécu caractéristique de la migration clandestine et de la précarité des moyens.

Les femmes s'investissent dans des unions « souples », non liées au mariage. Elles ne parlent pas le plus souvent de mari mais de compagnon.

Le font-elles parce qu'il est impossible d'établir des liens juridiques ? Ou plus simplement parce que leur nouveau mode de vie ne les autorise pas à des relations stables et réglementées ? Quels changements découlent de ces nouveaux comportements ? L'idée de protection assurée par l'homme est-elle toujours active ? Ce qui pourrait signifier que les rapports de genre ont peu changé comme cela a été souligné plus haut au sujet des représentations. La fragilisation des relations est-elle un facteur qui transforme les conceptions matrimoniales et les rapports au sein du couple ?

De nombreuses femmes nous ont déclaré qu'elles ont changé de partenaires au gré des déplacements. Se mettre en couple leur semble nécessaire, pour échapper à la solitude mais aussi pour avoir un protecteur en cours de route et au Maroc.

Les raisons de ces comportements sont liées aux incertitudes de la situation.

Ce qui est intéressant à saisir, c'est que, au-delà des difficultés issues du changement de partenaires, ces unions, par leur caractère provisoire, permettent une autonomie relative des

femmes. Ces dernières choisissent elles-mêmes leurs partenaires, alors que, dans leurs traditions, le conjoint est souvent imposé par la famille. Cette capacité de décision semble également clairement exprimée lorsqu'elles n'hésitent pas à refuser de suivre le partenaire quand la décision ne semble pas conforme à leur propre projet migratoire. « *Je n'ai pas voulu rester en Algérie avec mon compagnon parce que moi, je voulais aller au Maroc et lui préférait rester sur place. J'ai décidé de partir sans lui et de continuer seule mon chemin alors que je portais son enfant* » nous a affirmé une ivoirienne. Une nigériane a eu la même attitude vis-à-vis de son partenaire congolais avec lequel elle entretenait une relation depuis deux ans et qui avait décidé de retourner dans son pays « *J'ai refusé. Je n'ai pas voulu renoncer à mon projet. C'est très dur pour moi de vivre sans soutien ici au Maroc, mais après tout ce que j'ai enduré, je ne pouvais pas accepter de renoncer et de repartir chez moi comme ça* ». Elles décident également de leur maternité : « *mon compagnon ne voulait pas que je garde l'enfant que je portais, il me demandait d'avorter. Moi, je voulais garder mon enfant. J'assume cette grossesse, lui pas du tout* » a déclaré l'ivoirienne citée plus haut.

La situation de clandestinité semble donc rendre possible dans un contexte instable une certaine capacité de négociation des femmes.

Bien que le processus d'autonomisation semble engagé, il reste que pour les plus vulnérables, les plus démunies et désarmées par l'importance des problèmes à affronter les difficultés de subsistance, ces logiques matrimoniales se traduisent parfois par l'insécurité et une dépendance plus forte à l'égard des hommes.

#### **4-4-La tutelle masculine**

Les limites du processus d'autonomisation des femmes sont inscrites dans la relation qu'elles établissent avec leur compagnon. D'un côté, elles fournissent l'argent nécessaire à la survie du couple et marquent ainsi une certaine autonomie, d'un autre côté, elles continuent à accorder aux hommes un rôle dominant : « *les hommes peuvent tout faire, nous non* » affirme une subsaharienne de la RDC.

En effet, dans bien des cas, malgré quelques changements, l'union vécue enferme les hommes parce qu'ils dépendent souvent du revenu des femmes grâce aux aides ou activités diverses qu'elles peuvent avoir. Cette situation est confirmée par la plupart des femmes qui expliquent que leur compagnon n'a pas de revenu. L'enquête quantitative avait déjà établi ce constat puisque 63% des hommes et 46% des femmes affirment n'avoir aucun revenu au Maroc. Les différences sont grandes entre les réponses des uns et des autres, ce qui laisse supposer que les femmes « se débrouillent » mieux pour avoir des revenus.

Cependant, en invoquant et en reconnaissant le rôle traditionnel protecteur des hommes, les femmes contribuent à la reproduction de la suprématie masculine : « *Je suis une femme...si j'ai un compagnon, je dois faire un certain nombre de choses pour lui. Si je n'ai pas de compagnon, je fais quoi ?* » a dit une femme de la RDC pourtant très déterminée à réaliser son projet migratoire mais jugeant nécessaire en même temps d'« être protégée » par un homme.

Le milieu des subsahariens-es reste hiérarchisé. Dans un contexte de clandestinité, les violences masculines enferment les femmes dans des relations de domination qui les fragilisent d'autant plus que le recours à la justice leur est fermé du fait de leur statut. Les seules médiations possibles sont alors celles du groupe ou celles des associations subsahariennes de femmes.

#### **4-5- Etre mères : entre conception maternelle et stratégie migratoire féminine**

La migration peut être une stratégie pour garantir l'avenir des enfants. Et le fait d'avoir un enfant peut aussi être une stratégie individuelle féminine pour donner un caractère irrémédiable à la migration.

**Avoir un enfant peut être le résultat d'une fatalité, conséquence d'un viol et de l'impossibilité de se faire avorter.** Mais avoir un enfant peut être également un choix difficile à comprendre dans un premier temps. Sans doute, est-il envisageable de le situer dans le cadre de la migration clandestine qui est particulièrement déstabilisante et qui nécessite des stratégies susceptibles de permettre de supporter toutes les souffrances.

#### **- Donner un sens à l'existence et masquer les frontières de la clandestinité**

L'existence d'un enfant peut alors permettre de faire comme si de rien n'était et d'assurer une espèce de continuité de vie face aux nombreux bouleversements de vie en migration. Cela permet de sauvegarder un certain équilibre et d'assurer un certain confort psychique personnel. Ces conclusions ne sont certes pas apparues clairement dans les entretiens. Elles peuvent néanmoins être déduites des propos tenus par les femmes qui insistent sur le bonheur d'avoir à s'occuper de leurs enfants et de les voir grandir, sur leur responsabilité en tant que mères affectueuses qui assument leur rôle sans tenir compte des contraintes de l'environnement et qui conditionnent toute leur vie par l'existence des enfants. Avoir des enfants permet ainsi indirectement de masquer les frontières de la clandestinité.

#### **- garantir contre certaines incertitudes du statut clandestin**

Il est aussi probable que l'existence d'enfants « facilite » la poursuite du séjour au Maroc et serve de rempart contre les expulsions : « *on expulse plus difficilement une femme avec des enfants* », « *on a pitié plus aisément d'une femme avec enfants* » ont affirmé plusieurs femmes mères.

Ceci est effectivement conforme aux pratiques internationales qui sont d'ailleurs confirmées par les dispositions de l'article 29 aliéna 2 de la loi 02-03 qui énonce que : « *Aucune femme étrangère enceinte et aucun mineur étranger ne peuvent être éloignés* ».

« *Dans notre association, on a demandé qu'on n'expulse pas les femmes avec enfants ...quand même* » affirme la congolaise, responsable du COFESVIM à Rabat Hay Nahda.

### ***Comment le droit au Maroc considère les femmes migrantes clandestines***

Au niveau législatif, la loi 02-03 se proposait de répondre à une nouvelle situation, celle où le Maroc devient la destination de migrants en provenance des pays subsahariens. Ce passage vers l'Europe se transforme en séjour prolongé et rend la situation des immigrés-es, hommes, femmes et enfants extrêmement vulnérable.

Cette loi, comme le précise sa note de présentation, a pour principal objectif la lutte contre la migration clandestine. L'option sécuritaire de ce texte est claire, et est confirmée par de nombreux articles.

Cependant, la situation des femmes enceintes et des enfants mineurs est prise en considération dans l'article 29 qui énonce expressément dans l'alinéa 2 « *Aucune femme*

étrangère enceinte et aucun mineur étranger ne peuvent être éloignés...» .

En dehors de ce cas, la situation particulière des migrantes clandestines n'est pas prise en considération. Ce qui permet de constater que la loi 02-03 est en contradiction avec d'une part, les programmes d'action des conférences du Caire (1994) et de Pékin (1995) qui invitent les gouvernements, dans les politiques d'admission, à accorder une attention particulière à la protection des femmes migrantes, contre les abus et l'exploitation sexuelle, et d'autre part, avec les dispositions de la Convention internationale sur le protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990, ratifiée par le Maroc en Juin 1993, qui garantit à tous les migrants, avec ou sans papier, des droits destinés à les protéger contre toutes les formes de discrimination et d'abus.

Sans doute faut-il voir dans le fait d'avoir des enfants au Maroc un moyen qui favorise une certaine forme de stabilité dans le pays. Certes, certaines subsahariennes sont parties en laissant des enfants derrière elles dans leur pays d'origine, mais le processus migratoire a transformé la donne. Parties avec l'espoir de pouvoir envoyer de l'argent à leur famille, elles se sont trouvées bloquées. Avoir d'autres enfants ici, seules, sans nécessairement la présence d'un père, revêt un sens différent qui semble avoir pour but de permettre aux femmes d'entamer ainsi une nouvelle vie dans laquelle l'enfant a un rôle structurant.

## **5- Un processus « d'intégration séparée » en tant que femmes ?**

Au fur et à mesure que le séjour se prolonge et que les perspectives de poursuivre le projet initial d'aller en Europe s'amenuisent, le séjour au Maroc prend des formes différentes. Certes, l'idée du transit persiste, mais ce transit acquiert les caractéristiques de la durabilité et les femmes comme les hommes s'organisent en fonction de cela et mettent en œuvre des stratégies. La question qui se pose est relative aux modalités d'insertion dans la société où ils/elles vivent ? Ce processus est-il déclenché ?

### **5-1- La construction des éléments de la vie ici**

En dépit du statut inhérent à chaque situation (réfugié-e, demandeur-se d'asile ou migrant-e clandestine), il est certain que le fait de créer des associations, de revendiquer le droit au travail, des conditions de logement décentes, de demander la prise en charge médicale et la scolarisation des enfants, dont certains fréquentent les établissements pré-scolaires privés des quartiers populaires où ils habitent et où les tarifs sont bas, constituent de nombreux éléments qui traduisent le besoin de se faire une place dans la société marocaine..

Bien que les femmes jugent difficiles leurs conditions de vie au Maroc, elles manifestent le souhait d'avoir une vie stable dans ce pays.

Elles déplorent le fait de ne pas avoir de possibilités de travail même lorsqu'elles ont le statut de réfugiées et qu'elles ont suivi une formation d'aide soignante comme c'est le cas de cette jeune congolaise.

Au-delà de ses justifications politiques, la demande d'asile, qui a pour objectif de régulariser le séjour et de lui assurer un caractère reconnu, peut être comprise comme un indicateur de la volonté de s'intégrer dans une société donnée. **Il n'est donc pas indifférent d'observer que selon l'enquête quantitative, le pourcentage des femmes qui demandent l'asile est supérieur à celui des hommes (29 % de femmes et 20 % d'hommes). Par nationalité et par sexe, les nigérianes sont**

nettement plus nombreuses que les hommes à entamer cette démarche (35,6 % et 12,9 %). 66,7% d'entre elles déclarent être réfugiées et 11,8 % d'hommes.

Pour la RDC, 13,6 % de femmes (12,9 % pour les hommes) sont demandeuses d'asile et 33,3 % sont réfugiées (11,8 pour les hommes).

Semblent ainsi se construire pour les femmes les débuts d'un processus d'intégration autonome indépendant des hommes auxquels elles ne sont pas liées juridiquement et avec lesquels elles vivent sans certitudes du lendemain.

## **5-2- Les rapports avec les Marocains-es : la race, un facteur discriminant à l'égard des femmes subsahariennes au Maroc?**

Les rapports qui s'établissent avec les marocains-nes, sont déterminés par plusieurs facteurs. A cet égard, les femmes anglophones comme les hommes anglophones ont plus de difficultés à établir des échanges avec les marocains. Bien que la population côtoyée soit essentiellement arabophone, l'usage de la langue française comprise par certains marocains mais familière à tous et à toutes surtout à Casablanca et à Rabat, permet une communication minimale notamment avec les associations et l'hôpital.

Les subsahariennes considèrent que les relations avec les Marocains sont difficiles, mais qu'elles évoluent avec le temps.

Les femmes subsahariennes qui subissent de nombreuses discriminations en tant que femmes avec leurs compatriotes et en tant qu'étrangères en situation de clandestinité sont également soumises au regard des marocains qui pourrait être marqué par des représentations de race.

Selon les résultats de l'enquête quantitative, les femmes subsahariennes pensent, plus que les hommes subsahariens, que les marocains sont racistes (82,5 % et 71,3 %). Ces résultats ne correspondent pas vraiment aux conclusions des entretiens qualitatifs. En effet, les hommes subsahariens, pensent subir le racisme plus que les femmes.

Mamadou a dit à ce sujet : « *les femmes sont plus acceptées que nous les hommes... Elles sont aussi plus respectées et mieux aidées que nous ...* », propos confirmés par une ivoirienne « *beaucoup me parlent gentiment, m'aident et me proposent de travailler...* ».

Les perceptions des femmes, approfondies par l'enquête qualitative, se sont révélées plus nuancées. –

Comme les hommes, elles pensent que c'est la visibilité qui expliquerait cette attitude. C'est en ce sens qu'une rwandaise qui a vécu une première période de transit au Mali dit « *Au Mali, je n'ai pas vécu de problèmes de racisme, parce que nous sommes tous noirs, au Maroc, nous sommes vite identifiées comme différentes...* »

Pour certaines subsahariennes, le fait d'être femme, migrante clandestine, pauvre parce que souvent mendiant avec enfant, suscite plus de pitié et renforce le sentiment d'aide. Le devoir de protection des femmes demeure également prégnant dans les mentalités des Marocains et atténue la domination de race. Ce qui pourrait expliquer que le sentiment de rejet et les attitudes racistes soient moins visibles à l'égard des femmes.

D'autres font preuve de réalisme et banaliser les comportements racistes. C'est ainsi qu'une congolaise exprime son attitude : « *Un jour, dans la rue j'ai entendu un père dire à son enfant en parlant de moi : c'est une azia. Puis l'enfant a répété le mot fort en me désignant. Son père gêné a cherché à détourner son attention ... Je lui ai dit « laisse-le », il ne fait que répéter ce que vous lui avez dit vous-même. Ce n'est pas grave. Je suis azia et alors !* ».

D'autres femmes par contre, y voient de véritables comportements de rejets, telle cette malienne qui affirme qu'« *Ils (les Marocains) ne sont pas bien, ils sont racistes, et pensent que toutes les subsahariennes sont mendiannes et prostituées...* ». Cette dernière appréciation renvoie bien à une représentation des femmes migrantes noires au Maroc qui est souvent liée à la prostitution.

### 5-3- Le retour impossible

Pour la majorité des femmes enquêtées, le retour est inenvisageable. Certes, dans l'enquête quantitative, elles sont plus nombreuses que les hommes à affirmer vouloir retourner au pays (12% et 10,2%), mais dans les faits, leur détermination à maintenir leur projet et leur statut de migrantes est grande car le faible pourcentage différenciant les souhaits de « retour » des hommes et ceux des femmes est largement compensé par le nombre de celles qui veulent continuer leur parcours pour atteindre l'Europe (respectivement 77,5% et 71,4%).

Une Congolaise exprime de manière profonde cette situation : « *Regarder en arrière et penser seulement au retour est difficile. Mes seuls espoirs sont dans l'avenir et non dans le passé. Regarder de l'avant seulement et uniquement.* »

### 5-4- Rester au Maroc, un non-choix

Toutes déclarent être déçues par les conditions de vie extrêmement difficiles au Maroc et beaucoup d'entre elles parlent de rejet et de racisme... Pourquoi restent-elles au Maroc ?

Beaucoup d'entre elles expliquent qu'elles sont prises dans le piège et que le retour dans leur pays n'est plus un choix. Celles qui ont fui la guerre disent craindre la violence qui y règne. Celles qui ont émigré pour venir en aide à leur famille, ne peuvent pas revenir « les mains vides » et déclarer, après tant de sacrifices, qu'elles ont échoué.

La détermination chez les unes et les autres est grande pour améliorer leur condition de vie quels que soient les difficultés et les obstacles.

Elles sont là, elles ne rêvent plus, elles espèrent tout simplement qu'un jour on s'occupera d'elles, elles attendront... Cette attente les fait vivre...

Beaucoup de celles qui ont été interviewées pensent qu'elles sont vouées à rester au Maroc. Parce que « rester au Maroc » signifie pour certaines que leur situation est meilleure que dans leur pays d'origine ou dans les pays traversés :

« Je souffre mais je sais que c'est mieux que chez moi... » dit Cécile de la Côte d'Ivoire. Solange de la RDC affirme : « Au Maroc c'est mieux qu'en Algérie. Ici on trouve des chambres à louer, la police est plus tolérante, on trouve des associations qui nous aident »

Pour d'autres, rester au Maroc prend plutôt le sens de la résignation : « *Je suis obligée de rester au Maroc et de me débrouiller* ». « *Je ne peux plus retourner dans mon pays, je suis obligée de supporter ces conditions difficiles...* ».

Enfin pour quelques unes, rester au Maroc ne dépend plus d'elles, mais est plus lié au « destin ». « *On est bloqué, on ne peut pas retourner au pays et on ne peut avancer : c'est un problème, mais seul Dieu connaît notre destin et nous aidera ...* » et « *Dieu fera de nous ce qu'il voudra, nous sommes là* ». « *Chaque soir, je me dis je vais retourner chez moi, mais quelque chose me dit que mon avenir est ici, au Maroc* »

C'est ce séjour provisoire mais qui dure, dans des conditions par ailleurs très difficiles, qui montre également comment évoluent les rapports des hommes et des femmes au sein de leur propre communauté et comment se tissent aussi les relations avec la population d'accueil.

### 5-5 – Que pensent-elles de leur expérience ?

Compte tenu des difficultés rencontrées, des obstacles surmontés durant le voyage et pendant le séjour, de la durée du séjour sans espoir de retour et surtout de l'importance de **l'expérience vécue, il s'est avéré nécessaire en guise de conclusion, de demander aux femmes, ce qu'elles pensaient de cette expérience. Les a-t-elles enrichies et autonomisées ? Ou en revanche, les a-t-elle diminuées et affaiblies ?**

**Toutes les femmes interrogées affirment que malgré le courage dont elles ont fait preuve durant tout le long du voyage et malgré les espoirs placés dans le projet migratoire, elles se trouvent bloquées au Maroc dans des conditions difficiles.**

Elles n'ont cependant pas la même appréciation de l'expérience. La majorité souligne le fait que c'est une expérience très dure, dureté qui n'est pas pour autant un échec pour certaines.

Une subsaharienne de la RDC, en parle en termes très forts *« J'ai perdu mon mari dans la guerre.... Pour moi, fuir la guerre, traverser en plus d'une année cinq pays, avec des filles, sans moyens, sous la chaleur et le froid, avec la peur d'être attaquées à tout moment, à la recherche d'un espace de paix, c'est vraiment réussir. Ici, au Maroc, même si la vie est dure, j'ai la sécurité. C'est vrai que l'on est bien que chez soi, mais ici devient chez moi parce que mes filles sont en sécurité »*

D'autres au contraire y voient plus un échec lié fondamentalement à l'inexistence d'opportunités de travailler et de gagner leur vie.

Valérie du Cameroun explique *« Pour moi, c'est une expérience douloureuse, négative. L'expérience ne m'a pas apporté grand-chose par rapport à mes espérances. Ici, je fais des choses que j'ai toujours refusées de faire chez moi comme la mendicité et la prostitution... »*

Assiatou du Niger affirme également *« On nous dit qu'au Maroc, il y a du travail, je suis déçue, la vie est chère et les gens ne nous respectent pas à cause de notre couleur... »*

D'autres femmes interrogées expriment la contradiction de leur situation et reconnaissent que l'expérience les a rendues plus fortes et plus responsables, mais ces qualités sont vides de sens dans la mesure où elles n'ont pas la possibilité de travailler et de gagner leur vie.

*« Heureuse et malheureuse : je suis mieux au Maroc que dans mon pays, mais j'aurais souhaité partir en Europe, y travailler et améliorer ma condition, pour le moment, rien n'a changé dans mon statut, je suis domestique ..... »* nous a expliqué Fatou du Sénégal qui travaille à demeure dans une famille marocaine.

Enfin, celles qui sont actives dans certaines associations de femmes subsahariennes pensent que l'expérience migratoire constitue une chance pour les femmes qui peuvent plus que chez elles se prendre en charge et exister comme individus à part entière.

Kinda explique : *« Quelles que soient les difficultés de ma vie aujourd'hui au Maroc, je pense que la migration est pour moi une opportunité qui m'a permis d'être responsable de moi-même, de prendre quelques décisions sans avoir besoin de l'autorisation de quiconque...Je n'aurais certainement pas pu changer comme ça si je n'étais pas partie de mon pays».*



## CONCLUSION

Malgré la richesse des propos recueillis, le temps imparti à la réalisation de l'enquête qualitative n'a pas permis d'explorer toutes les questions et d'approfondir l'analyse relative à l'impact de l'expérience migratoire des hommes et des femmes sur les rapports sociaux.

Les résultats de l'enquête qualitative ont confirmé l'hypothèse de départ qui stipulait des transformations importantes des relations de genre induites par l'expérience migratoire et par le vécu au Maroc dans une situation de transit. L'étude a en effet montré que la migration des femmes déclenche un processus d'autonomisation qui est, dans bien des cas, fragile, à l'image de la situation de clandestinité de transit qui caractérise leur vécu. Les subsahariennes entament une nouvelle vie, différente de celle qu'elles connaissaient dans leurs pays respectifs. Ne pouvant plus compter que sur elles-mêmes, elles se battent au quotidien pour se trouver un logement, pour se nourrir, pour élever leurs enfants et leur permettre d'être correctement éduqués. La migration en ce sens donne une autonomie aux femmes.

Malgré ces éléments, les représentations des rôles classiques n'ont pas beaucoup changé et la tutelle masculine persiste dans les mentalités des hommes et des femmes. En effet, les hommes sont perturbés par cette nouvelle situation. Ils jugent de manière négative l'émigration des femmes, condamnent certains comportements et continuent à penser que les femmes ont besoin de leur protection. Les femmes elles-mêmes ne renient pas cette domination et semblent accepter de se soumettre au pouvoir masculin. Ce constat doit cependant être nuancé dans la mesure où les nouvelles relations de couples ont profondément changé et que les femmes et les hommes n'ont plus les mêmes rôles qu'auparavant. Ce qui relativise le poids de la tutelle et ouvre des perspectives de changements plus grands qui méritent indéniablement des recherches approfondies.

La problématique est complexe et met l'accent sur le besoin de mener des études de terrain qui apportent des réponses aux nombreuses questions posées par la présence et les relations de genre entretenues entre les subsahariens et les subsahariennes et entre ces dernières et la population d'accueil dans un pays comme le Maroc et dans d'autres pays.

## PLAN

**Introduction** ..... ..

**1- L'enquête qualitative : le cadre méthodologique.....**

- 1- Les Objectifs de l'étude
- 2- La démarche et la méthodologie

**2 - Ces femmes qui partent : un profil de battantes .....**

- 1- Qui sont ces femmes ?
- 2- Comment expliquer ce poids numérique ? Etude de cas
- 3- Le sens du départ

**3- Les stratégies mises en œuvre par les femmes .....**

- 1- Le processus d'individualisation
- 2 - La création d'associations de femmes
- 3 - Les stratégies matrimoniales
- 5 - La tutelle masculine
- 6 - Etre mères : entre conception maternelle et stratégie migratoire féminine

**4- Les ambiguïtés de la mobilité clandestine des femmes subsahariennes**

- 1- Changements de comportements et traditions
- 2- Nouveaux types d'unions : monogamie, relations exogamiques et transformations des rapports de genre
- 3- Les résistances de genre

**5- Un processus d' « intégration séparée » des femmes ?.....**

- 1- La construction des éléments de la vie ici
- 2- Les rapports avec les Marocains : la race, un facteur discriminant à l'égard des femmes subsahariennes au Maroc?
- 3- Le retour impossible
- 4- Rester au Maroc, un non choix
- 5- Que pensent-elles de leur expérience ?

**Conclusion.....**

## BIBLIOGRAPHIE :

**Ouvrages, rapports, colloques,...**

Alami Mchichi, Houria *L'information écrite sur les subsahariens au Maroc entre défi démocratique et altérité* Colloque international organisé par l'Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM) sous la responsabilité de Ali Bensaâd,

Alioua Mehdi, *La migration transnationale des africains subsahariens*, mémoire de DESA, en sociologie, sous la co-direction de Angela Paeralva et Alain Tarrius, Université Toulouse 2, Septembre 2004

Banque mondiale : Rapport sur le développement dans le monde 2005.

Bensaâd, Ali : Les migrations transsahariennes : une mondialisation par la marge. Maghreb-Machrek N° 185 Automne 2005

BIT: L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc". Cahiers de Migrations Internationales. 54 F. Genève, 2002.

CNUCED: Rapport sur les pays les moins avancés, 2000

Dumont, René: L'Afrique noire est mal partie. Seuil. Paris.1962

Eurostat : Working Paper, Population et conditions sociales 3/2000/E/n°6, « Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux », Rapport national-le Maroc, 2000.

Forteress Europe. Monday, décembre 2007.

Gatti, Fabrizio : Bilal : sur la route des clandestins. Editions Liana levi. 2008

International Organisation for Migration : World Migration 2005. [www.iom.int](http://www.iom.int)

Khachani Mohamed: La emigracion subsahariana : Marruecos como espacio de transito. Documentos CIDOB N° 10. Barcelona .diciembre 2006.

Khachani, Mohamed : Les Marocains d'ailleurs : la question migratoire à l'épreuve du partenariat euro- marocain. Publications de l'AMERM. Rabat. 2006.

Khachani Mohamed:: L'immigration irrégulière au Maroc. In CARIM En cours de publication sur le site.

OIM Lettre d'information – N°4 Novembre à décembre 2007

PNUD Rapport Mondial sur le Développement Humain 2005.

Wender, Anne Sophie « Situation alarmante des migrants subsahariens en transit au Maroc et les conséquences des politiques de l'Union Européenne », Cimade, octobre 2004.

### **Articles**

Aït Hamadouche, Louisa : De l'Europe à l'Afrique .Quand les étrangers deviennent des boucs émissaires. La Tribune (Algérie) du 27-05-2008<http://www.latribune-online.com/>

Ali Bensaad : Le Maghreb entre deux feux. Le Monde du 28-10-2005

Alioua, Mehdi: La migration transnationale des africains subsahariens au Maghreb : l'exemple de l'étape marocaine in Maghreb Machrek.

Attar, B& Khachani, M: Emigracion clandestina: una responsabilidad compartida. CAMBIO 16 N° 1565 du 3 décembre 2001.

Escoffier Claire, *Communautés d'itinérance et savoir-circuler des transmigrant-e-s au Maghreb*, Thèse de doctorat en sociologie, sous la co-direction de Angela Paeralva et Alain Tarrius, Université Toulouse 2, Juin 2006

Gharbit, Gérard et Lamy, Attitudes des Français à l'égard des étrangers, revue *Population*, n° 6, 1974, p. 1015 à 1069

Sow ,Papa: Migrations en Afrique au sud du Sahara In Immigration africaine: l'Europe cherche des solutions. Afkar - Idées N° 10 / IEMED Barcelone. Eté 2006.

### **Journaux**

Al Ittihad Al Ichtiraki N° 8451 du 10 janvier 2007

Al Nahar Al Maghribia, N° 835 du Mardi 06 Février 2007.

EL Mundo du 6 août 2006.

EL PAIS hebdomadaire du 24 juin 1992.

EL PAIS du 16 août 2004.

El Pais du 10 mars 2006

IDEAL du 9 août 2006

La Vanguardia du 11 mai 2006

L'Economiste, Edition électronique du 24/8/2007.

<http://www.leconomiste.com/article.html?a=80441>

Le Monde Diplomatique, septembre 2001

Le Reporter : Casablanca : une escroquerie subsaharienne Voir  
[http://www.Lereporter.ma/article.php3?id\\_article=2884](http://www.Lereporter.ma/article.php3?id_article=2884).

L'Opinion du samedi 21 juin 2008. <http://www.lopinion.ma/spip.php?article18838>

### **Webographie**

[http://www.lepost.fr/article/2008/07/01/1217120\\_la-mauritanie-garde-barriere-de-l-immigration-vers-l-europe.html](http://www.lepost.fr/article/2008/07/01/1217120_la-mauritanie-garde-barriere-de-l-immigration-vers-l-europe.html) Le 01/07/2008

[http://www.walf.sn/societe/suite.php?rub=4&id\\_art=35361](http://www.walf.sn/societe/suite.php?rub=4&id_art=35361). Edition du lundi 05 Février 2007

<http://www.afriquenligne.fr/emigration:-%2210.000-nigerians-morts-en-quatre-ans%22-2008080810392.html>

CADEM. Voir <http://www.cadtm.org/spip.php?article1261>

[http://www.jeuneafrique.com/jeune\\_afrique/article\\_depeche.asp?art\\_cle=AFP94327quelqiuped0](http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_depeche.asp?art_cle=AFP94327quelqiuped0)